

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DE L'ARIEGE

Plan d'actions et Plan de développement de la
mutualisation

2018/2024



PRÉFECTURE DE L'ARIEGE

Sommaire

1 Introduction 3

1.1 Contenu et objectifs du SDAASP 3

1.2 La démarche d'élaboration du Schéma 3

2 Plan d'actions du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public 5

2.1 Principaux enseignements du diagnostic 5

2.2 L'armature du plan d'actions 5

2.3 Précautions méthodologiques concernant le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public 7

2.4 Les fiches actions 8

Commerces et services marchands 9

Solidarités 20

Santé 37

Enfance, jeunesse 51

Culture, sport, loisirs 63

Services publics 72

Mobilité 85

Numérique 92

3 Synthèses territoriales 97

3.1 CC Arize-Lèze 97

3.2 CC Couserans-Pyrénées 99

3.3 CC Mirepoix - Olmes 101

3.4 CC de Tarascon 104

3.5 CC de la Haute-Ariège 106

4 Modalités de suivi et mise en œuvre du Schéma 108

Annexes110

Glossaire Erreur ! Signet non défini.

1 Introduction

1.1 Contenu et objectifs du SDAASP

Le présent document constitue le projet de Plan d'actions du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) instaure dans son article 98 l'obligation de réaliser des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Le décret du 4 avril 2016 en précise le contenu :

- Pour l'ensemble du département, **un bilan de l'offre existante, une analyse des besoins de services de proximité et l'identification des territoires présentant un déficit d'accessibilité** à ces services.
- Un **programme d'actions d'une durée de six ans** comportant des objectifs de renforcement de l'accessibilité des services au public et des mesures permettant d'atteindre ces objectifs.
- Un **plan de développement de la mutualisation des services publics** s'appliquant à l'ensemble du territoire départemental. L'enjeu est ici de **développer un maillage territorial en espaces mutualisés de services au public favorisant un accès équilibré à ces services** sur l'ensemble du territoire départemental. Ce plan de développement de la mutualisation correspond ainsi aux deux premières fiches-actions du présent plan d'actions, relatives au développement du maillage et de l'offre des Maisons de Services Au Public.

La loi fait donc des Départements les chefs de file de la solidarité territoriale en leur confiant le soin d'élaborer, avec l'État et en concertation avec les EPCI, ces schémas. La loi précise que « la mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma départemental donne lieu à une convention conclue entre le représentant de l'État dans le département, le département, les communes et groupements intéressés ainsi que les organismes publics et privés concernés ».

Pour le Conseil Départemental de l'Ariège, ce schéma constitue un acte important dans l'expression de son action pour la solidarité territoriale et de son engagement pour accompagner le développement de nouvelles ruralités, solidaires, dynamiques et attractives. Ce schéma s'inscrit ainsi pleinement dans la stratégie Ariège 2030.

1.2 La démarche d'élaboration du Schéma

Dans un premier temps, les services du Conseil départemental, de l'État et le cabinet Rouge Vif Territoire ont réalisé un travail de diagnostic de l'offre et des besoins en services qui a été partagé et complété avec les partenaires et acteurs locaux lors d'une première série d'ateliers territoriaux de concertation (organisée en mai 2017 sur les territoires les plus déficitaires en termes d'accessibilité aux services).

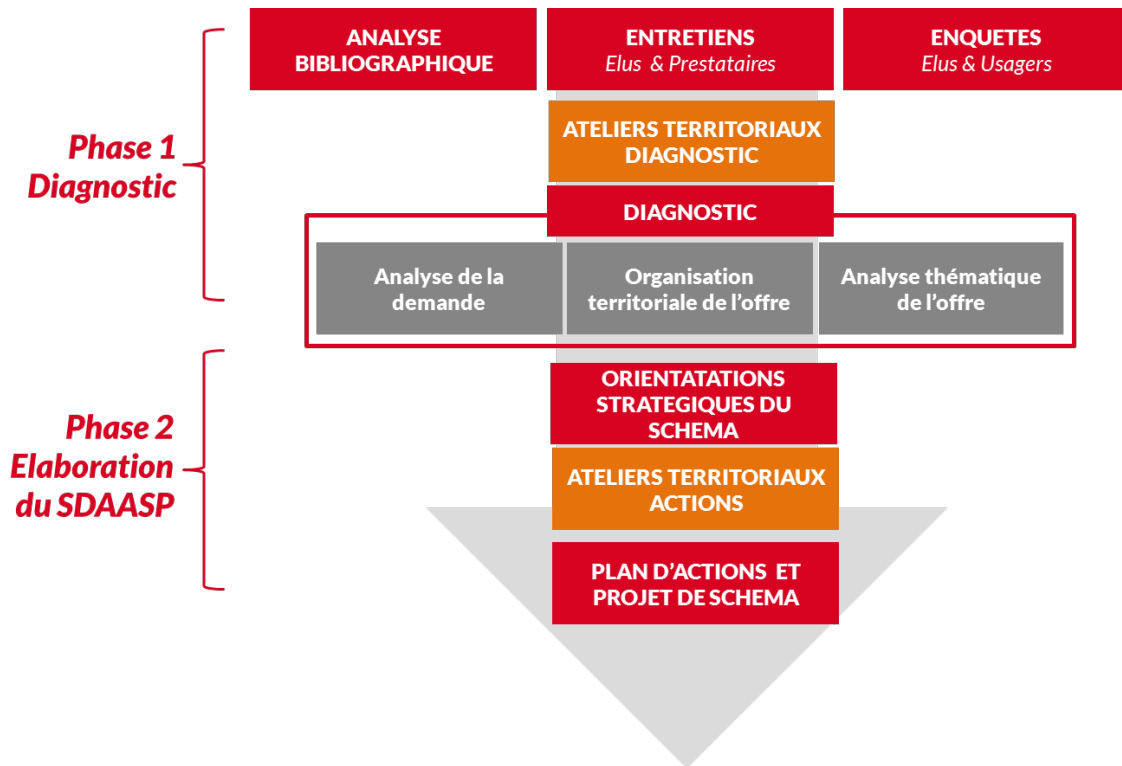
En réponse aux enjeux soulevés par le diagnostic, des orientations stratégiques et des actions ont été définis afin de constituer le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de l'Ariège. Ces étapes se sont également réalisées en concertation à travers les rencontres suivantes :

- Un comité de pilotage de restitution du diagnostic et de présentation des enjeux stratégiques pour le SDAASP (juin 2016)
- 5 ateliers ont été organisés dans les locaux du Conseil départemental à l'échelle des nouvelles intercommunalités identifiées lors du diagnostic comme des secteurs marqués par des enjeux forts d'accessibilité aux services. Les ateliers se sont découpés ainsi :
 - CC Pays de Mirepoix & CC Pays d'Olmes, 11 janvier 2017

- CC Couserans Pyrénées, 11 janvier 2017
- CC de l'Arize et de la Lèze, 12 janvier 2017
- CC de la Haute-Ariège, 12 janvier 2017
- CC du Pays de Tarascon, 13 janvier 2017

Ces ateliers, ont permis de recenser, pour 5 thématiques (enfance/jeunesse/éducation, solidarités/autonomie/insertion, culture/sports/loisirs, commerces et santé) les actions en cours ou en projet sur chacun de ces territoires et de recueillir les idées d'actions nouvelles qui pourraient s'inscrire dans le cadre du schéma.

- Par la suite, le plan d'actions a été rédigé par les services de l'Etat et du Conseil départemental et le cabinet Rouge Vif Territoires à partir des analyses internes et des contributions issues de ces ateliers et transmises par les divers partenaires.
- Un comité de pilotage final (24 février 2017) a ensuite été organisé pour valider le plan d'actions avant le lancement des consultations réglementaires.



2 Plan d'actions du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public

2.1 Principaux enseignements du diagnostic

Il ressort du diagnostic les constats suivants :

- L'Ariège est un **territoire marqué par une double logique entre métropolisation sur les secteurs de plaine au nord** (desserrement toulousain) **et des zones rurales et de montagne** marquées par de faibles densités de population et une surreprésentation des petites communes isolées. Le territoire s'organise autour de logiques de vallées, se traduisant par une polarisation autour de petits bourgs d'équilibre. Par ailleurs, les effets des saisons sont à prendre en compte dans les conditions d'accès aux services et notamment sur les capacités de mobilité en hiver et la hausse des demandes en services liée à la fréquentation touristique.
- **La demande en services apparaît en constante évolution** du fait des dynamiques territoriales contrastées (desserrement toulousain entraînant une croissance de la population dans la vallée de l'Ariège et au nord du département, reprise démographique dans les espaces de montagne, perte d'attractivité de certains pôles, etc.) et des mutations sociodémographiques (rajeunissement et vieillissement localisés, risques de précarisation de certains publics, etc.). L'évolution des modes et rythmes de vie mais aussi des pratiques et usages de consommation questionne également les modalités d'offre de services et impose des évolutions et une modernisation.
- **La question des mobilités** constitue un enjeu majeur pour le territoire au regard des dynamiques actuelles. En effet, la fragilisation des villes-centres et centres-bourgs (sous l'effet de la disparition de certains services, des influences externes, de l'étalement urbain et des nouvelles habitudes de consommation notamment) affecte leur capacité à constituer des pôles de services structurants. On observe ainsi une réorganisation des services au profit d'une concentration sur les pôles urbains supérieurs mais aussi d'une installation en périphérie des villes, entraînant donc des besoins de mobilité croissants. Cette hausse des besoins de mobilité liée à la disparition de la proximité des services est d'autant plus problématique que les coûts liés à ces déplacements sont croissants (risque de précarité énergétique) et qu'une proportion importante de la population ne dispose d'aucun moyen de mobilité individuelle (séniors dépendants, jeunes, personnes précaires ne pouvant assumer le coût d'un véhicule...).
- Enfin, **les services font aujourd'hui face à un défi de réorganisation, d'optimisation et de rationalisation** au regard de l'évolution des modes de vie, de la baisse des capacités financières publiques et privées, des opportunités de mutualisation, du vieillissement des professionnels assurant l'offre de services existants et des difficultés de renouvellement de ces professionnels, et du développement des outils et usages numériques.

2.2 L'armature du plan d'actions

En réponse aux grandes problématiques et défis liés à la demande et à l'offre de services, quatre grands leviers d'amélioration de l'accessibilité aux services sont mobilisables :

- **Maillage** : La définition de stratégies qui garantissent la consolidation d'un maillage territorial pertinent. Au croisement des caractéristiques territoriales de l'Ariège (ruralité et faible densité, logiques de vallées, espaces enclavés dotés d'un maillage de 36 pôles déterminants pour l'accès aux services) et de la nécessité de réorganiser l'offre de services (rationalisation de la présence des services publics et risque de fragilisation du maillage de certains services), la création de structures mutualisées de services (MSAP, maison de santé, maison des associations, etc.) apparaît comme un levier pertinent pour le (re)déploiement ou le maintien des services sur les territoires les moins dotés. Ces stratégies de mutualisation vont de pair avec la nécessité de se doter d'une gouvernance

optimisée et du déploiement des services numériques. En ce sens, la mutualisation se traduit par une amélioration de l'offre de services et non une simple rationalisation.

- **Numérique : Le développement des services numériques et l'accompagnement des usages.** Depuis plusieurs années, le numérique a contribué à faire évoluer les pratiques de consommation et d'usage des services. Le déploiement d'une couverture en infrastructures numériques de qualité et la volonté pour de nombreux services d'évoluer vers davantage de numérique entraîneront la poursuite de ce développement. Le passage à des services numériques peut correspondre à un choix des usagers (e-commerces, etc.) mais aussi à une stratégie souhaitée par les acteurs des services (y compris pour des raisons budgétaires). Le déploiement du numérique ne pourra se faire que par la reconnaissance que tous les usagers ne sont en ce sens pas égaux face aux outils numériques. La transition vers des services dont l'accès sera de plus en plus conditionné par les supports numériques doit donc se faire de manière accompagnée, notamment pour les publics moins familiers avec ce type d'outils, voire économiquement exclus. Le développement du numérique ne pourra donc être en ce sens une réponse exclusive et se devra d'être adaptée aux publics ciblés. Le développement du numérique des téléprocédures doit donc aller de pair avec un accompagnement des publics les plus fragiles.
- **Mobilité : L'organisation des mobilités des usagers et des services.** Si elle n'est pas son unique levier, la notion d'accessibilité aux services renvoie forcément aux mobilités, qu'elles soient individuelles ou collectives. Le numérique ne peut pas (et ne pourra pas) se substituer à la présence physique de l'ensemble des services. L'amélioration de l'accès aux services passe donc par l'organisation de mobilités efficaces en termes de maillage (dessertes et cohérence avec les bassins de vie) mais aussi en termes d'adaptation aux modes de vie des usagers (fréquence, horaires) et aux capacités financières des ménages les plus précaires (qui sont généralement faiblement motorisés). Pour autant, l'offre de mobilité doit être pensée au regard de réels besoins qui doivent être préalablement identifiés et définis au risque d'être inadaptée et sous-utilisée. Enfin, il est indispensable de ne pas se limiter à la mobilité des usagers mais aussi d'imaginer celle des services. L'enclavement de certains territoires fait des services itinérants un levier pertinent pour l'amélioration de l'accessibilité.
- **Gouvernance, communication : La structuration d'une gouvernance optimisée et la lisibilité des services.** L'offre de services à la population implique un grand nombre d'acteurs (publics ou privés) intervenant parfois sur un même champ avec des stratégies propres. Cette multitude d'acteurs peut parfois brouiller la cohérence globale de l'offre de services mais aussi sa visibilité pour les usagers qu'il s'agit donc de faciliter. Le rapprochement des acteurs à travers des instances de dialogue en faveur d'une mise en cohérence des stratégies, voire une mise en commun des moyens (en lien direct avec la mutualisation) contribueront à une optimisation de la gouvernance pour chacun des champs des services et à une clarification et à une lisibilité améliorée pour les usagers de l'offre de services existante. Le défi d'une gouvernance repensée concerne aussi bien les champs impliquant plusieurs acteurs (social, santé, transports, etc.) que les champs mobilisant les collectivités locales en lien direct avec la prise de compétence à des échelles pertinentes par des intercommunalités renforcées.

Au regard de ces enjeux et des thématiques abordées dans le cadre de l'élaboration du SDAASP, le plan d'actions a été construit à partir d'une double entrée thématique et par levier d'actions. Ainsi les fiches-actions présentées donc regroupées par thématique (commerces, solidarités, santé, enfance/jeunesse, culture/sport/loisirs, services publics, mobilité, numérique) et chacune renvoie à un levier d'action rappelé en début de fiche.

2.3 Précautions méthodologiques concernant le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Il est à noter que le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public est un **document non prescriptif** : il constitue un cadre de compréhension du fonctionnement de l'offre et de l'état des besoins en services sur le territoire départemental ainsi que d'orientation des actions et financements. C'est par ailleurs un **document évolutif** à même de prendre en compte les évolutions des dynamiques de l'offre et de la demande en cours et à venir sur les territoires afin d'ajuster au mieux les orientations et pistes de réflexion qu'il propose. En effet, le SDAASP fera l'objet d'un suivi annuel et pourra être révisé au cours de sa mise en œuvre.

Le SDAASP doit constituer un **outil flexible, ni exclusif, ni exhaustif** : les projets inscrits au sein du présent plan d'actions ont vocation à donner aux territoires des pistes de mise en œuvre pour participer à l'amélioration de l'accessibilité des services au public, selon leurs enjeux spécifiques.

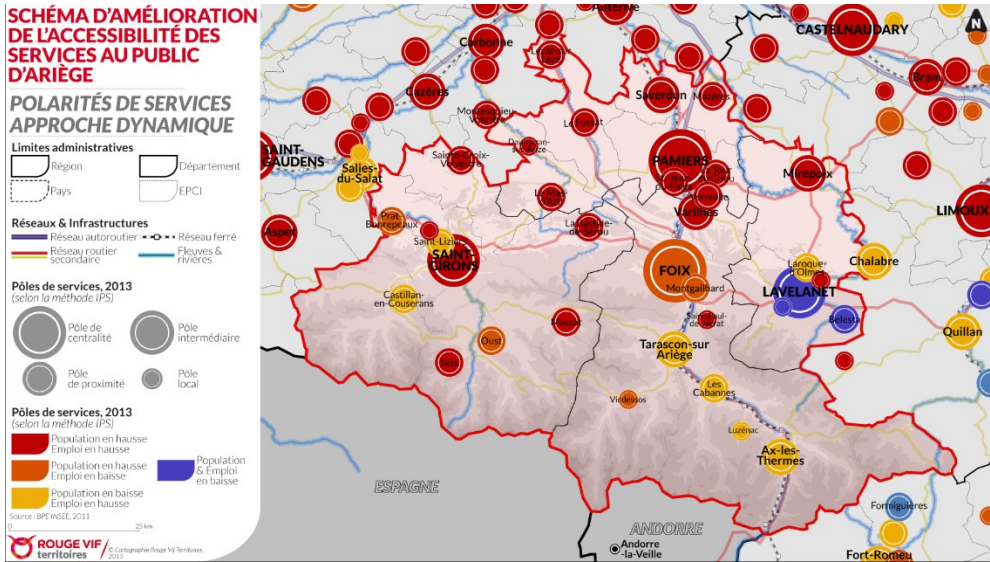
Par ailleurs, le SDAASP constitue une démarche règlementaire portée par l'article 98 de la loi NOTRe qui doit permettre de trouver une nécessaire complémentarité entre les acteurs du territoire, le SDAASP et les autres stratégies territoriales ou sectorielles existantes. Il constitue un **outil pour structurer et financer l'action** des territoires et prioriser les actions à mener. L'intérêt de la démarche est ainsi de s'appuyer sur un diagnostic multithématique et partagé avec les acteurs locaux et de développer une **approche territoriale**. Il ne se substitue cependant pas aux documents sectoriels, qui apportent sur les thématiques qu'ils recouvrent, une vision plus précise et contextualisée permettant la mise en œuvre d'actions dédiées et opérationnelles aux enjeux spécifiques pouvant y être soulevés.

2.4 Les fiches actions

Sont récapitulées ci-dessous les fiches actions qui composent le présent plan d'actions :

Intitulé de l'action	Leviers
Commerces et services marchands	
1 - Soutenir des logiques de densification commerciale et d'aménagement attractif en centre bourg	Maillage
2 - Valoriser les circuits courts et les productions locales	Maillage
3 - Assurer l'accessibilité de l'offre commerciale de proximité pour les usagers non motorisés	Mobilité
4 – Accompagner la structuration et la professionnalisation des commerces	Gouvernance
Solidarités	
5 - Valoriser et développer les démarches d'amélioration de l'accès aux droits des publics en situation de précarité et d'exclusion	Gouvernance, communication
6 - Structurer le premier accueil social inconditionnel de proximité sur le territoire	Maillage, gouvernance
7 - Développer les structures transversales et innovantes en matière d'accompagnement social	Maillage
8 - Soutenir l'accès à l'emploi, notamment local	Maillage
9 - Développer une offre de service complète et coordonnée pour l'accompagnement des jeunes	Maillage
10 - Répondre aux enjeux du vieillissement de la population	Tous
11 - Organiser les services de solidarité à l'échelle intercommunale	Gouvernance
Santé	
12 - Poursuivre la mise en place de projets de santé territoriaux	Maillage
13 - Valoriser l'attractivité du territoire auprès des médecins et favoriser l'accueil de jeunes médecins	Maillage
14 - Assurer une réponse à l'urgence	Maillage
15 - Soutenir l'utilisation des outils numériques dans les services de santé	Numérique
16 - Favoriser la constitution de réseaux de professionnels locaux	Gouvernance, communication
Enfance, jeunesse	
17 - Développer le maillage en structures d'animation et d'accompagnement de l'enfance et de la jeunesse	Maillage
18 - Conforter l'organisation scolaire du territoire	Maillage
19 - Travailler sur la complémentarité des modes de garde d'enfants pour répondre à l'ensemble des besoins	Maillage
20 - Promouvoir la mobilité des jeunes	Mobilité
21 - Soutenir l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation	Maillage, mobilité
Culture, sport, loisirs	
22 - Développer l'offre existante, notamment vers une montée en gamme	Maillage, gouvernance
23 - Améliorer l'accessibilité des équipements récréatifs pour les usagers les moins mobiles (services dédiés, itinérance, ...)	Mobilité
24 – Favoriser les synergies entre l'offre culturelle et sportive et le potentiel touristique	Maillage, gouvernance
25 - Pérenniser la dynamique associative	Gouvernance, communication
Services publics	
26- Accompagner le déploiement d'une couverture pertinente en structures mutualisées de services publics (Plan de mutualisation)	Maillage
27 – Améliorer la connaissance des services d'accompagnement existants	Gouvernance, communication
28 – Améliorer l'accessibilité numérique des services publics	Numérique
Mobilité	
29 - Optimiser l'offre de mobilité collective existante	Gouvernance, communication
30 - Proposer de nouvelles formes de mobilités, notamment pour les publics fragiles	Maillage
Numérique	
31 - Poursuivre le déploiement de l'équipement numérique	Maillage
32 - Accompagner les usagers dans la prise en main des services numériques	Numérique

Commerces et services marchands

Thématique : Commerces et services marchands	Levier : Maillage
1 - Soutenir des logiques de densification commerciale et d'aménagement attractif en centre bourg	
Constats et enjeux	<p>Le diagnostic, et tout particulièrement les entretiens et ateliers territoriaux, a soulevé l'importance de préserver l'armature actuelle des pôles de services dont un certain nombre est aujourd'hui fragilisé soit par la disparition de certains services (réorganisation des services publics, difficultés à maintenir certains commerces, ...) soit par un aménagement et un développement diffus.</p>  <p>La question commerciale est particulièrement liée à cette volonté de renforcer l'armature existante. En effet, la dévitalisation commerciale des centres-bourgs, le renforcement de l'offre en périphérie, la dispersion des services ou encore les dynamiques d'évasion commerciale vers les pôles majeurs du département (Foix et Pamiers) contribuent à l'affaiblissement de la maille locale et des centres-bourgs. Il s'agit donc d'un enjeu fort d'animation et d'attractivité locale.</p>
Liens avec d'autres schémas et documents	<ul style="list-style-type: none"> - Documents d'urbanisme : SRADDET, SCoT, PLUi, PLU - Contrats de ruralité, Contrats régionaux uniques - Etudes des chambres consulaires
Présentation et déclinaison de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer des stratégies d'aménagement pour pérenniser une offre commerciale qualitative <p>Les collectivités et les services de l'Etat ne peuvent intervenir directement sur les questions commerciales qui relèvent pour l'essentiel de logiques privées. Toutefois, ils sont compétents pour proposer et maîtriser le cadre de développement de l'offre commerciale. Parmi les leviers identifiés par les acteurs locaux figure en premier lieu la question de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. La valorisation urbaine des centres-bourgs, leur densification, le développement de la mixité fonctionnelle, l'aménagement de locaux commerciaux adaptés, des prescriptions en matière de qualité des espaces commerciaux dans les documents d'urbanisme sont autant de</p>

leviers pour favoriser le commerce de proximité. Ces outils demeurent néanmoins complexes (contraintes juridiques et administratives) et exigent des investissements conséquents qui peuvent faire l'objet de financements.

Plusieurs modalités d'intervention existent pour permettre aux collectivités de se saisir de cette question commerciale : inscription dans les documents de planification, droit de préemption, occupation temporaire, Par ailleurs, il s'agit également d'utiliser les outils juridiques et de les appliquer concrètement pour limiter un développement commercial non souhaité notamment via la Commission Départementale d'Aménagement commercial.

- **Expérimenter de nouvelles formes de montages commerciaux**

Face au déclin du commerce de proximité, en particulier dans certains territoires ruraux et de montagne, les collectivités se sont engagées sur la question commerciale au travers de partenariats et de démarches innovantes pour pérenniser l'offre commerciale. L'enjeu est ainsi de faciliter l'installation de services essentiels en centre-bourg. Que ce soit au travers de délégation de services publics, de reprise de fond de commerces, de développement de bornes de distributions ou au travers d'initiatives comme les Bistrots de Pays ; les collectivités et leurs partenaires disposent de quelques leviers pour améliorer et préserver une certaine offre commerciale sur leur territoire.

- **Développer des logiques de regroupement commercial**

Au regard de la fragilité des commerces de proximité en particulier dans les espaces ruraux et de montagne, la mise en place d'espaces mutualisés multi-commerces constitue une opportunité pour maintenir une offre locale mais néanmoins centralisée. Les besoins et les réalités économiques dans ces secteurs où le tissu commercial se fragilise conduisent en effet les acteurs locaux à privilégier le maintien d'un commerce « locomotive » autour duquel peut s'organiser le regroupement d'autres services (relais postal, ...) et la mise en place d'une offre de mobilité. Les pôles de proximité apparaissent comme les plus légitimes pour accueillir ce type de structure. Par ailleurs, le commerce de proximité s'appuie fortement sur les productions locales de qualité pour se pérenniser. Dans une logique de mutualisation et de valorisation des productions, il peut être envisagé de créer des structures telles que des halles de producteurs, qui participent également à l'attractivité des territoires.

- **Faciliter l'installation des services essentiels dans les centre-bourgs des pôles de proximité**

Le vieillissement de la population et sa précarisation à tous les âges de la vie renforcent les besoins d'une partie de plus en plus importante de la population en services de proximité. Les centres bourgs, de par leurs caractéristiques (centralité, densité, proximité spatiale, etc.), constituent aujourd'hui les espaces les plus adaptés pour installer commerces et équipements. Les collectivités peuvent faciliter l'installation commerciale via notamment la prise en charge de locaux. Une information et un accompagnement en termes d'ingénierie pour les communes ou EPCI pourraient être envisagés afin de faciliter le montage juridique et technique de ces projets, dans le respect des règles de la libre concurrence (ex : subvention dans le cadre du FISAC). Parallèlement, il convient d'effectuer un travail de sensibilisation et de formation à destination des professionnels, et même des habitants, afin de les inciter à reprendre des fonds de commerce.

<p>Rôle des différents partenaires</p>	<p>Porteurs : EPCI, communes, territoire de projet (PETR, PNR) sur les questions d'animation commerciale</p> <p>Partenaires : Chambres Consulaires (CCI, CMA, ...), Etat, Conseil Départemental</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'implantations commerciales en zones denses et en centre bourgs - Nombre d'opérations de revitalisation des centres bourgs
<p>Sources de financement mobilisables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appel à projets FISAC - FNADT - FISAC - Investissements du Conseil Régional - Appels à projet Revitalisation Centre Bourg - Département
<p>Déclinaison dans les territoires déficitaires</p>	<p>CC Arize-Lèze L'influence croissante du bassin d'emploi toulousain sur l'organisation du territoire impacte fortement les pratiques commerciales locales. Des logiques d'évasion commerciale se développent, qui complexifient le maintien d'une offre commerciale de proximité. Des problématiques de concurrence interviennent également et limitent la structuration de l'offre commerciale dans les bourgs centres du territoire. Des actions de maintien de services essentiels dans les centres-bourgs s'avèrent donc essentielles.</p> <p>CC Couserans Pyrénées Les contraintes géographiques et la dynamique démographique du territoire renforcent l'enjeu de structuration commerciale autour des centres bourgs dans le Couserans, d'autant que celui-ci revêt également un intérêt pour l'attractivité touristique du territoire (ce secteur jouant un rôle déterminant dans la consolidation des chiffres d'affaires dans les hautes vallées). A ce titre, des initiatives sont en cours notamment à travers la réalisation d'une opération de modernisation des commerces et de l'artisanat ainsi que dans le cadre du contrat de ruralité qui prévoit une orientation autour de la redynamisation centre-bourg (ex : manager du commerce), et une affirmation plus forte de l'offre commerciale de second niveau sur le Saint -Gironnais.</p> <p>CC Mirepoix- CC Olmes La situation commerciale sur le territoire est contrastée entre une déstructuration de l'offre commerciale marquée sur le secteur de Lavelanet et un meilleur maintien des services marchands autour de Mirepoix, notamment lié à l'attractivité touristique de la ville. Pour le Pays d'Olmes, le déclin démographique se traduit par une offre devenue très concurrentielle entre les équipements présents. A noter également, la forte concurrence de Foix et Pamiers sur le territoire. Pour répondre à ces enjeux, plusieurs initiatives sont en cours telles que le développement de commerces alimentaires dans le centre-bourg des communes pour une population vieillissante. Une forte volonté d'intervention est également à noter : mise en place de périmètres de sauvegarde et d'opérations pilotes de remembrement commercial.</p>

CC de Tarascon

La mutation du tissu économique et sociodémographique du territoire de la Communauté de communes influe fortement sur l'organisation du commerce local. On observe ainsi un affaiblissement du commerce de centre-ville au profit des structures situées sur la RN20. Toutefois, le territoire a une politique volontariste sur ces questions notamment en matière d'urbanisme. Ce dernier a d'ailleurs été retenu au titre de la revitalisation commerciale à l'échelle de la Communauté de communes avec un financement FISAC validé en décembre 2016.

CC Haute-Ariège

Sur le territoire, le commerce de proximité accuse globalement un déclin malgré l'attractivité touristique du territoire. Les secteurs de montagne sont particulièrement touchés (Donezan, Vicdessos) tandis que les pôles d'Ax et de Les Cabanes demeurent bien pourvus. Par ailleurs, le territoire connaît une forte saisonnalité de la demande qui complexifie les politiques de pérennisation, et de fait une disparité des consommateurs entre saisonniers à fort pouvoir d'achat et les ménages locaux aux revenus plus modestes. La redynamisation commerciale fait partie de la réflexion globale sur la valorisation touristique du territoire. Plusieurs actions ont été mises en place pour soutenir les commerces de proximité :

- Actions de dynamisation des commerces suite à la déviation d'Ax-les-Thermes avec l'association des commerçants ;
- Mise en place d'une opération de soutien aux commerces de proximité.

Thématique : Commerces et services marchands	Levier : Maillage
2 - Valoriser les circuits courts et les productions locales	
Constats et enjeux	<p>Le territoire ariégeois dispose d'atouts touristiques nombreux et de qualité (grands sites, patrimoine local, tourisme sport & nature, ...). Dans ce contexte, le développement d'une offre commerciale attractive qui s'intègre dans la valorisation du territoire apparaît primordiale. Par ailleurs, les usages des consommateurs et les attentes évoluent vers une demande de qualité renforcée et d'une traçabilité des produits. Dans ce contexte, l'Ariège doit pouvoir concilier le développement d'une offre commerciale de proximité qui profite aux habitants mais qui permet également de valoriser le territoire et de contribuer à son attractivité touristique.</p> <p>Plusieurs modes de commercialisation existent. À côté de pratiques traditionnelles (vente à la ferme, marchés, cueillettes...) se sont développées de nouvelles formes (AMAP, paniers) et plus récemment (La Ruche qui dit Oui !, Drive des champs...). La grande distribution et la restauration se sont également emparées de la notion de proximité et peuvent contribuer au développement de ces filières, qui font preuve d'une grande adaptabilité et capacité d'innovation. Des intermédiaires de services mettent aussi en relation producteurs et consommateurs virtuellement (commandes web) ou concrètement (plateforme de distribution).</p>
Liens avec d'autres schémas et documents	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma Départemental de Développement Touristique de l'Ariège - SCoT existants - Stratégies des territoires de projet : PETR, PNR - Programme de développement régional - Programmes LEADER
Présentation et déclinaison de l'action	<p>La valorisation des productions locales et leur commercialisation peut s'opérer selon plusieurs modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser et accompagner les producteurs locaux : Le développement d'une offre commerciale basée sur des productions locales passe en premier lieu par un soutien et une valorisation des producteurs du territoire. Plusieurs démarches existent en ce sens telles que la labellisation nationale (AOP, AOC, IGP, ...) ou locale (Marque Parc, ...); la mise en réseau (Bienvenue à la ferme) ou encore la signalétique dédiée. Des partenariats entre restauration scolaire et producteurs locaux peuvent également être développés à l'image de l'initiative de légumerie portée par le Conseil Départemental. - Maintenir les formes de ventes itinérantes (marchés de plein-vent, halles, ...) : Le rôle du marché comme vecteur d'animation territoriale reste important malgré son déclin dans certaines communes. Par ailleurs, il demeure un lieu privilégié de commercialisation des productions locales et d'attractivité touristique. La valorisation de ces lieux et leur pérennisation contribuent à renforcer l'offre commerciale existante notamment dans les secteurs ruraux, à offrir des débouchés pour les producteurs locaux et à renforcer l'attractivité touristique du territoire. - Développer des espaces de ventes dédiés : La valorisation des productions locales peut également être appréhendée au travers de structures dédiées, facilement identifiables et qui s'intègrent dans les pratiques de consommation contemporaines. L'exemple des Drives fermiers correspond parfaitement à ce type d'initiatives. On peut également citer l'exemple des espaces de ventes réservés au sein des superettes existantes ou de locaux mis à disposition des producteurs par les

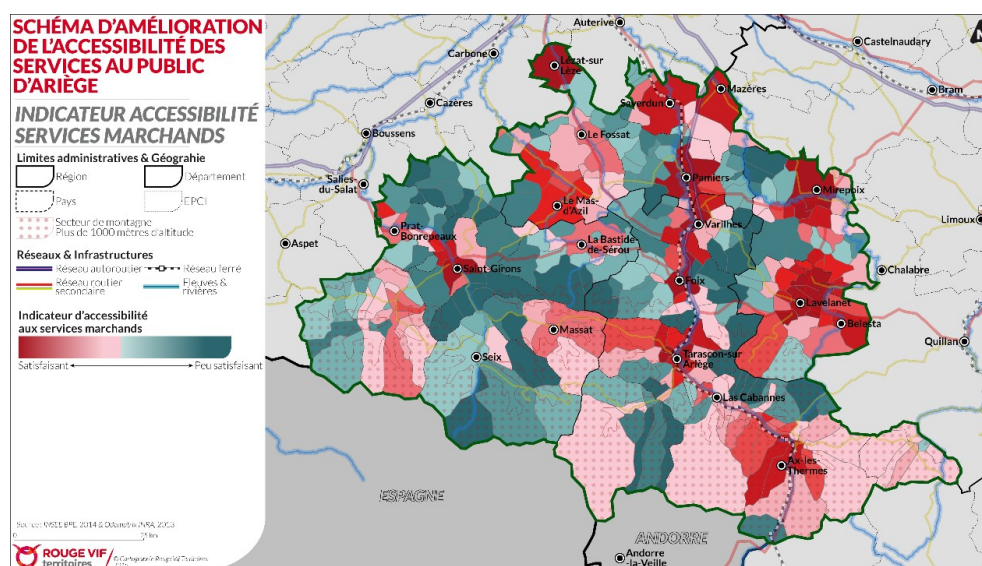
	communes pour permettre la vente de produits locaux en centres bourgs. Ce type d'initiatives est à développer dans les structures multiservices.
Rôle des différents partenaires	Porteurs : EPCI dans le cas d'intégration du point de vente/relais dans une structure publique, opérateurs privés Partenaires : Etat, Département, Chambre d'Agriculture, PNR, PETR
Indicateurs de suivi	- Nombre et fréquence des marchés de plein-vent - Part de la production en circuits courts au sein du Département
Sources de financement mobilisables	- Appels à projet départementaux ou régionaux - Programme LEADER - Réseaux de producteurs
Déclinaison dans les territoires déficitaires	CC Arize-Lèze Le territoire dispose de deux dynamiques positives autour des marchés de plein-vent qui se maintiennent relativement bien, et des productions locales à haute valeur ajoutée qui se développent en lien avec le positionnement du territoire sur le tourisme vert. Dans cette optique le territoire a développé un Bistrot de Pays à Pailhès. Il pourrait être envisagé la mise à disposition par les collectivités, de locaux mutualisés en centre-bourg, à destination des producteurs, qui permettrait par ailleurs de relocaliser sur le territoire les usages commerciaux.
	CC Couserans Pyrénées Le Couserans, situé au cœur du PNR des Pyrénées Ariégeoises, est un territoire rural et de montagne où les savoir-faire et les productions dans l'alimentaire s'exportent et créent de l'emploi, où la part de l'agriculture dans l'emploi total est supérieure aux territoires comparables mais où la déprise gagne chaque année un peu plus les terres agricoles. Renforcer la fonction productive du Couserans, notamment en consolidant les circuits courts, est un des objectifs du projet de territoire.
	CC Mirepoix- CC Olmes Le territoire voit se développer une logique de circuits courts et de vente directe au travers de plusieurs initiatives (La Ferme aux Bisons, Parc aux Bambous, Grange aux abeilles) dans le cadre d'un programme territorial global. Par ailleurs, une réflexion est en cours sur la création d'un point de vente collectif à Nalzen et Leychert afin de développer une filière alimentaire de proximité.
	CC de Tarascon La priorité porte sur la qualité de l'offre en matière de productions locales et le maintien d'une dynamique autour des marchés de plein-vent.
	CC Haute-Ariège Le territoire développe un ensemble de démarches pour renforcer l'offre touristique dans le cadre desquelles la valorisation des produits locaux apparaît indispensable.

3 - Assurer l'accessibilité de l'offre commerciale de proximité pour les usagers non motorisés

Constats et enjeux

La répartition des commerces et des grandes surfaces pour le département de l'Ariège correspond globalement aux grands équilibres du territoire en matière de densité. Les agglomérations de Pamiers et Foix, les centralités telles que Saint-Girons, Lavelanet ou Saverdun concentrent l'essentiel de l'offre en matière de services marchands.

L'axe de la vallée de l'Ariège mais également de la Lèze et du Salat portent l'armature en matière de services marchands. A l'inverse les zones d'altitude et certains secteurs comme le Castillonnais ou le Massatois cumulent les difficultés en matière d'accessibilité aux services marchands.



L'usage du véhicule individuel conditionne donc l'usage des services marchands. Avec la déprise des commerces de centre-ville et centre-bourg et le regroupement des services marchands en périphérie des pôles, il existe un véritable enjeu en termes d'accessibilité pour les ménages non motorisés ou les personnes dépendantes (jeunes, populations âgées) concentrées dans les centres urbains.

Liens avec d'autres schémas et documents

- SCoT existants, SRADDET
- Stratégies des territoires de projet : PETR, PNR

Présentation et déclinaison de l'action

- **Assurer l'accessibilité de l'offre commerciale de proximité et supérieure pour les usagers non-motorisés**
L'évolution des modes de vie et le déclin démographique des bourgs participent à la fragilisation du commerce de proximité. Dans ce contexte, où le renouvellement des professionnels est de plus en plus complexe, la question de l'accès à une offre commerciale de proximité devient centrale pour répondre aux attentes des usagers mais aussi soutenir la pérennisation de l'offre. En effet, la recomposition de l'offre commerciale s'accompagne d'un affaiblissement des logiques d'itinérance, même si elles perdurent dans certains secteurs notamment touristiques. De la même manière, l'hyper concentration de l'offre commerciale supérieure dans les pôles de Foix et

	<p>Pamiers, interrogent la capacité des usagers les moins mobiles à y accéder. Pour répondre à ces deux problématiques, plusieurs outils sont à envisager :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développement ou amélioration de l'offre de TAD existante ○ Développement du portage à domicile et des points relais ○ Accompagnement des initiatives de mobilité collaborative (covoiturage, autopartage) <p>- L'organisation de l'offre commerciale Développer le commerce itinérant (épiceries, boulangeries ambulantes, ...)</p> <p>L'itinérance permet de répondre aux problématiques de populations isolées et éloignées de l'offre commerciale. Si elle est plébiscitée par les usagers, elle n'en demeure pas moins fragile et difficile à pérenniser. Quelques initiatives existent toutefois, même si elles sont parfois liées à la saisonnalité de la demande : expérimentations de mise à disposition en un lieu de produits alimentaires par exemple.</p>
Rôle des différents partenaires	<p>Porteurs : EPCI, Région (compétence transport)</p> <p>Partenaires : Etat, Département, PNR, PETR</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de commerces itinérants par EPCI - Nombre de solutions de mobilité proposées
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Compétences régionales en matière de transport - Budgets des collectivités
Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>CC Arize-Lèze</p> <p>Les publics isolés et peu mobiles du territoire trouvent peu de solutions en dehors des logiques de solidarités locales pour accéder aux commerces : disparition de l'offre itinérante, absence d'offre alternative ou inadaptation des horaires et des lignes (TAD). Par ailleurs, le territoire connaît un déficit d'accessibilité pour les commerces de gamme supérieure (équipements des ménages et de la personne), qui ne peuvent s'implanter sur le territoire faute d'une zone de chalandise suffisante. Les équipements sont concentrés à Pamiers et en Haute-Garonne mais Lezat constitue un « pôle commercial » de proximité. L'offre de transport en commun existante ne suffit pas à assurer les besoins.</p> <p>CC Couserans Pyrénées</p> <p>Le territoire comprend un pôle commercial important avec Saint-Girons qui concentre près de 60% des commerces et artisans-commerçants du Couserans (Saint-Girons et sa périphérie) et six pôles secondaires proposant une offre de proximité diversifiée mais qu'il convient de soutenir en la complétant par des initiatives type « multiservices » ou renouvellement des véhicules de tournées (ex FISAC). Ces secteurs de montagne sont cependant relativement éloignés de l'offre commerciale de deuxième niveau. Une réflexion est ainsi en cours pour la mise en place d'une offre de transport efficace vers l'offre commerciale pour les habitants les moins mobiles.</p> <p>CC Mirepoix- CC Olmes</p> <p>La situation est particulièrement difficile pour les secteurs ruraux, avec de nombreux centres-bourgs qui ne proposent plus d'offre commerciale, induisant un besoin de développement des points de dépôts mutualisés ou d'une offre de transport vers les pôles de services commerciaux.</p>

	<p>CC de Tarascon</p> <p>Bien que l'offre commerciale supérieure (équipements de la maison et des ménages) soit concentrée à Foix et Pamiers, le pôle de Tarascon propose de nombreux services commerciaux notamment le long de la RN20. En matière de transport, le territoire profite du fonctionnement efficace du système de Transport à la Demande à l'échelle de l'intercommunalité (plus de 300 usagers annuels).</p>
	<p>CC Haute-Ariège</p> <p>Même si des infrastructures existent sur le territoire, l'essentiel des besoins est pourvu sur les secteurs de Foix, Pamiers voire Toulouse. L'influence des pôles d'Andorre et du Pas-de-la-Case est peu marquée hormis pour des produits spécifiques (tabac, essence, ...). Pour répondre à ce déficit, une étude est en cours avec la communauté de communes sur les liens entre développement économique et mobilité.</p>

Thématique : Commerces et services marchands	Levier : Gouvernance
4 – Accompagner la structuration et la professionnalisation des commerces	
Constats et enjeux	L'évolution des usages et des caractéristiques socio-démographiques du département (vieillesse de la population, flux domicile-travail, évasion commerciale vers les pôles voisins, ...) induisent des transformations dans les manières de consommer. Qu'elles correspondent à une demande d'horaires mieux adaptés, d'une relation client différente ou encore d'une adaptation à la clientèle touristique du territoire, ces évolutions sont autant de phénomènes à prendre en compte pour garantir la pérennité des commerces. Pour accompagner et répondre au mieux à ces changements, un besoin de structuration de l'appareil commercial a été identifié. Cette structuration se traduit de plusieurs manières : mise en réseau des professionnels, adaptation des horaires ou formation des acteurs concernés.
Liens avec d'autres schémas et documents	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma Départemental de Développement Touristique de l'Ariège - SCoT existants - Stratégies des territoires de projet : PETR, PNR
Présentation et déclinaison de l'action	<p>Au regard de la fragilité de certains territoires en matière commerciale et du rôle de cette offre dans l'attractivité résidentielle et touristique du département, la structuration des professionnels apparaît comme un élément important pour préserver et améliorer la qualité du service.</p> <p>Une meilleure mise en réseau peut par exemple permettre d'optimiser l'ouverture des commerces afin d'éviter des situations de jours sans commerce, ou encore de valoriser des productions locales.</p> <p>Par ailleurs, les acteurs locaux ont pointé un déficit de formation dans certains champs (maîtrise des langues étrangères, accueil, ...). Une meilleure structuration pourrait permettre d'améliorer cet aspect. Evidemment, il ne s'agit pas de leviers mobilisables par la seule collectivité, mais des partenariats avec les Chambres de Commerce et d'Industrie pourraient être envisagés sur ces leviers d'amélioration de l'offre commerciale de proximité.</p> <p>Il convient également de travailler à une adéquation de l'offre commerciale avec les attentes des usagers et le positionnement souhaité en matière touristique : élargissement des horaires, services spécifiques (livraison, ...)</p>
Rôle des différents partenaires	<p>Porteurs : Fédération de professionnels, CCI-CMA</p> <p>Partenaires : EPCI, Département</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de groupes de travail / Réunions de réseau - Nombre de formations dispensées sur le territoire
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Budget de formation des chambres consulaires

Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>CC Arize-Lèze Pour répondre aux formes de concurrence existantes, une démarche est mise en place pour renforcer les complémentarités entre le supermarché et les petits commerces qui animent les villages comme le Fossat.</p>
	<p>CC Couserans Pyrénées L'enjeu de la professionnalisation et de la mobilisation des professionnels est d'autant plus important que ce territoire connaît une phase de paupérisation commerciale accrue avec des problématiques de transmission-reprise d'activités suite à des départs en retraite notamment. C'est pourquoi, afin de conforter le réseau de professionnels existants et en attirer de nouveaux le territoire a mis en place un accompagnement des porteurs de projets par la CMA, la CCI et l'Agence de l'attractivité de l'Ariège. D'autres initiatives pourraient être mises en place, animées par un manager du commerce (ex : formation, e-commerce, charte qualité, des commerces avec les unions commerciales...)</p>
	<p>CC Mirepoix- CC Olmes Dans l'optique d'améliorer l'offre existante et lui permettre de répondre aux attentes des usagers et des touristes du territoire, il pourrait être envisagé une gouvernance et une animation commerciale (managers de centres villes) au niveau intercommunal ou des deux intercommunalités.</p>
	<p>CC de Tarascon Un potentiel commercial à exploiter, lié au rôle de centralité de Tarascon sur le Sud de la vallée de l'Ariège et à l'attractivité du territoire en matière touristique. Il s'agit notamment d'assurer la communication autour du réseau commercial.</p>
	<p>CC Haute-Ariège La vocation touristique du territoire appelle une meilleure adaptation du tissu commercial aux attentes des usagers saisonniers notamment dans l'optique d'une montée en gamme de l'offre. Une attention particulière est ainsi à porter sur les formations en langue étrangère.</p>

Solidarités

Thématique : Solidarités	Levier : Gouvernance, communication
5 – Valoriser et développer les démarches d'amélioration de l'accès aux droits des publics en situation de précarité et d'exclusion	
Constats et enjeux	<p>L'augmentation des besoins en matière de solidarité lié à une précarisation des ménages et aux évolutions démographiques (vieillesse notamment) fait émerger une problématique forte de connaissance et de repérage des publics en difficulté.</p> <p>Du fait de la fragilité sociale d'une partie de sa population, l'Ariège est particulièrement confrontée à la problématique de l'insertion des publics précaires. Or ces publics ne sont pas toujours forcément bien identifiés par l'action publique. Ces populations subissent en effet un processus de marginalisation et d'exclusion sociale qui ne facilite pas toujours leur prise en compte par la statistique. Elles sont en outre trop souvent empreintes d'un sentiment de honte et de culpabilité qui les poussent à rester éloignés des services sociaux. Ce manque de connaissance, tant quantitatif que qualitatif, des publics précaires est un frein au déploiement de solutions en leur faveur et pose la question de l'accès aux droits. L'amélioration de leur connaissance et des modes d'identification est donc un enjeu fort pour assurer l'efficacité de l'action publique sur le territoire et être en mesure de réagir rapidement à des situations préoccupantes.</p>
Liens avec d'autres schémas et documents	<ul style="list-style-type: none"> - Schémas sectoriels du domaine social : Plan départemental d'insertion, Schéma départemental de l'autonomie, Schéma départemental des services aux familles de l'Ariège et de l'animation de la vie sociale, Schéma départemental de la domiciliation, plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), Diagnostic territorial 360° du sans-abrisme au mal-logement, Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale - Démarches de chaque acteur en faveur de l'identification des besoins et de l'amélioration de l'accès aux droits - Données et projets de territoires
Présentation et déclinaison de l'action	<p>Cette action comprend 3 déclinaisons principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un Observatoire des données sociales à l'échelle du département réunissant l'ensemble des partenaires sociaux ayant une compétence territoriale départementale (Conseil départemental, Préfecture, CAF, CPAM, UDCCAS, etc.). Un tel Observatoire permettra de : <ul style="list-style-type: none"> o Mutualiser les données relatives à leurs activités et à leurs publics dont dispose chaque organisme ; o Constituer un catalogue unique auxquels tous les membres, y compris les CCAS, auront accès via un site extranet ; o Fournir des indicateurs clés au niveau intercommunal, ainsi qu'à l'échelle départementale ; o Réaliser un diagnostic commun, sous la forme d'un portrait social du département, et des synthèses thématiques. - Valoriser les démarches existantes afin d'améliorer l'accès aux droits des usagers : Les différents acteurs du secteur de la solidarité et de l'insertion mettent en évidence une réelle méconnaissance des démarches et des possibilités d'accompagnement de la part des usagers en situation de précarité. Cette problématique s'inscrit dans la nécessité plus globale d'améliorer l'accès au droit des Ariégeois. Les leviers identifiés sont de

	<p>deux ordres, ils portent à la fois sur une meilleure communication de la part des collectivités et des services sociaux sur les accompagnements possibles, mais également sur un travail de valorisation de l'accompagnement social.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la présence des relais d'identification et de connaissance des publics précaires : Si les services de secours (gendarmerie, pompiers) constituent un relais essentiel pour l'identification des personnes en difficulté, des améliorations sont envisageables notamment en termes de structuration des relais (rôle des mairies, des centres locaux du Département, des CCAS/CIAS ... en lien avec le premier accueil social inconditionnel de proximité détaillé en fiche 14). Une meilleure circulation des informations entre les élus, les services sociaux ou encore les associations pourrait ainsi être un levier possible.
Rôle des différents partenaires	<p>Porteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil départemental : mise en place et pilotage de l'Observatoire - EPCI, Conseil départemental, opérateurs de services : valorisation des démarches et déploiement de relais locaux <p>Partenaires : Conseil départemental, Etat/DDCSPP, CAF, CCAS/CIAS, Direction des services départementaux de l'éducation nationale, associations, communes, opérateurs de services, etc.</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un Observatoire de données sociales - Nombre de réunions entre les partenaires de l'Observatoire
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Financement propre à chaque acteur
Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>Cette action ne fait pas l'objet d'une déclinaison spécifique puisque tous les territoires sont concernés de manière équivalente par ces enjeux de partage et diffusion de l'information à travers la création d'outils à l'échelle départementale ou locale.</p>

Thématique : Solidarités	Levier : Maillage, gouvernance
6 - Structurer le premier accueil social inconditionnel de proximité sur le territoire	
<p>Constats et enjeux</p>	<p>Le premier accueil social de proximité a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés sociales, indépendamment de sa demande, de sa situation ou de son statut, une écoute de ses besoins et préoccupations, et de lui proposer des solutions adaptées. Il doit en outre être facilement accessible à toutes les personnes concernées. Le plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social a fixé pour objectif à l'ensemble des acteurs impliqués d'organiser ce premier accueil inconditionnel de proximité dans le cadre des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Concrètement, cette proximité doit se traduire par la mise en place de divers moyens de communication avec le public (physique, téléphonique, numérique), par l'accessibilité physique des lieux (y compris pour les personnes en situation de handicap), et par des horaires d'ouverture adaptés, notamment aux rythmes des personnes en activité professionnelle. La mise en œuvre de cet accueil est d'autant plus primordiale en Ariège qu'en dépit de situations contrastées d'un territoire à l'autre, la structure sociale du département est plutôt fragile, notamment en termes de revenus, avec une augmentation du nombre de personnes en situation de précarité au cours de ces dernières années et de fortes problématiques de mobilité.</p>
<p>Liens avec d'autres schémas et documents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social - Plan départemental d'insertion / Pacte Territorial d'Insertion - Schéma départemental de l'autonomie (2016-2020) - Schéma départemental des services aux familles de l'Ariège et de l'animation de la vie sociale (2016-2020) - Guide d'appui à la structuration du premier accueil social inconditionnel de proximité assuré par un groupe de travail interministériel et interinstitutionnel
<p>Présentation et déclinaison de l'action</p>	<p>La mise en place de ce premier accueil social de proximité sur le territoire de l'Ariège pourra se traduire par les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier des structures remplissant les conditions de mise en œuvre de l'accueil social inconditionnel de proximité, notamment les centres locaux de l'ADS, les CCAS et les CIAS, les MSAP, et certaines associations impliquées dans la mise en œuvre de politique d'action sociale. - Constituer un groupe de travail rassemblant l'ensemble des partenaires sociaux afin de définir une organisation de travail commune sur l'ensemble du département et identifier les mutualisations possibles. L'enjeu sera de construire la complémentarité avec les acteurs et d'aboutir à un maillage efficient du territoire en points d'accueil sociaux de proximité. Ce maillage s'appuiera notamment sur une articulation entre les points d'accueils propres à chaque opérateur (CPAM, CAF, CARSAT, Pôle Emploi, etc.), les services publics existants (mairies et communautés de communes, CCAS/CIAS) et des points d'accueils mutualisés (MSAP notamment) voire itinérants (bus social, permanences en mairie, etc.). - Réaliser une charte du premier accueil social afin d'assurer l'intégration de l'accueil social inconditionnel de proximité dans l'offre de services de chacun des prestataires et de formaliser le portage institutionnel et politique de cet accueil par les différentes structures identifiées au préalable. Un tel document permettra à chacune de ces structures d'afficher et d'acter leur volonté et leur engagement pour mettre en place un accueil inconditionnel de qualité, et posera en outre les bases d'une culture commune.

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place, au regard de cette charte, des temps de partage d'expérience (réunions) et d'un programme de formation commune des agents sociaux, notamment ceux en charge de fonctions d'accueil et de secrétariat. Il s'agit notamment de les former sur : <ul style="list-style-type: none"> o Les démarches en ligne et l'accompagnement des usagers dans ces démarches ; o L'accueil de tout public, l'écoute, la reformulation, la médiation, la gestion du stress et des situations d'urgence ; o La conduite d'entretien pour un pré-diagnostic ou accueil de premier niveau, la détection des besoins plus implicites non formulés, la vérification de l'effectivité des droits ouverts et l'orientation des personnes ; o Les droits sociaux. Cette formation devra être complétée par un système de transmission d'informations actualisées sur la législation sociale ; o Les notions juridiques de secret professionnel et de respect de la vie privée. <p>En complément de ces formations théoriques proposées par des organismes de formation, pourront être mis en place des modules de formations transversaux et interinstitutionnels, ainsi que des périodes d'immersion ou de formation par les partenaires.</p>
<p>Rôle des différents partenaires</p>	<p>Porteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil départemental : en tant que chef de file de l'action sociale et du développement social, il organise et coordonne la mise en œuvre de ce premier accueil social inconditionnel de proximité <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes et EPCI (CCAS et CIAS) - Opérateurs de services (CPAM, CAF, CARSAT, Pôle Emploi, etc.) - Centres locaux de l'ADS - Associations de quartier, centres sociaux, structures d'hébergement (enfants, adultes, personnes handicapées, personnes âgées), structures d'insertion et toute autre association à caractère social ou caritatif présente sur le territoire
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de lieux proposant une offre d'accueil social inconditionnel de proximité - Nombre de réunions du groupe de travail de l'accueil social - Nombre de formations dispensées par an - Questionnaire de satisfaction des usagers
<p>Sources de financement mobilisables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens partagés du Département, des EPCI, de la CAF et des opérateurs départementaux de services - Fonds de formation
<p>Déclinaison dans les territoires déficitaires</p>	<p>CC Arize-Lèze</p> <p>Le diagnostic du territoire a mis en évidence le faible nombre de structures d'accueil et de conseil dont il dispose, malgré la présence de quelques services (notamment le Centre Local de Le Fossat). Par ailleurs, l'accès au droit a été identifié comme problématique sur ce secteur. Il devra donc faire l'objet d'une attention toute particulière en termes de structuration et de mise en réseau des structures existantes, que pourrait appuyer notamment la nouvelle intercommunalité.</p>

CC Couserans Pyrénées

Ce territoire se caractérise par un terreau associatif et une culture de la solidarité très présente, ainsi que par de nombreuses structures sociales, ce qui permet une bonne couverture de l'ensemble de sa population en matière d'accompagnement social. Toutefois, on observe une augmentation des besoins liée notamment à une précarisation croissante des ménages. Ces derniers n'osent néanmoins pas toujours se tourner vers les services sociaux. Un travail de sensibilisation et de communication autour de l'offre existante sera donc nécessaire et le premier accueil social de proximité peut en être un levier.

CC Mirepoix- CC Olmes

Le territoire dispose d'une offre d'accueil relativement importante, avec notamment deux centres locaux du Département, un CIAS, ainsi que la présence de structures diverses comme la Maison de l'Habitat et d'associations dynamiques. On note toutefois un enjeu majeur d'accès au droit d'où la nécessité de renforcer, en lien avec le contrat de territoire, l'accueil de premier niveau.

CC de Tarascon

Le territoire se caractérise par une offre de services conséquente en termes de solidarité, ainsi qu'un terreau associatif important. Mais on y constate une progression de la précarité avec une augmentation du nombre de travailleurs précaires, le développement des familles monoparentales, et une augmentation du nombre de personnes âgées isolées. Il sera donc nécessaire de structurer l'offre à ces réalités nouvelles.

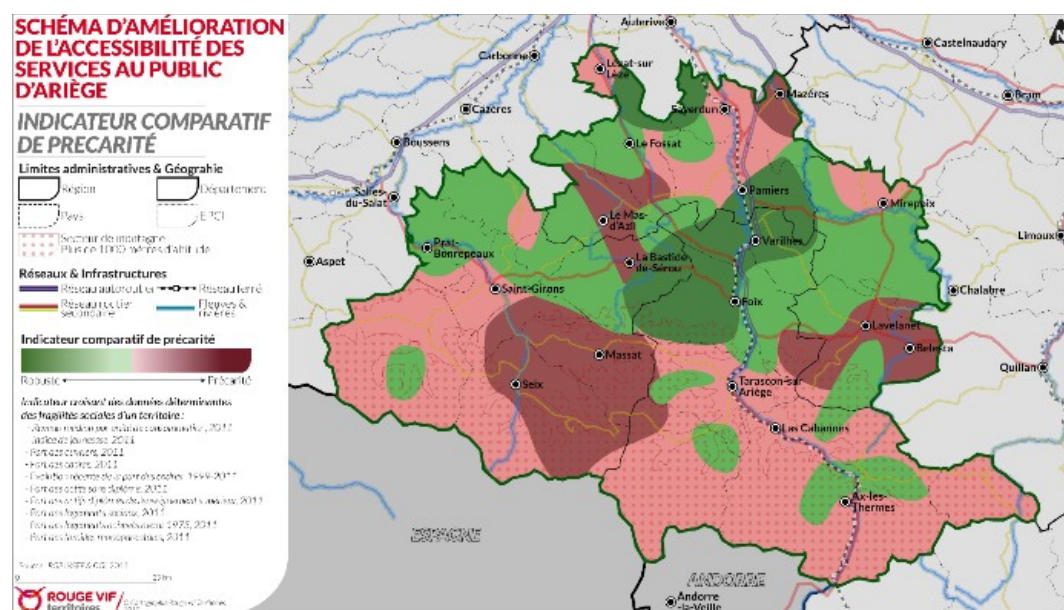
CC Haute-Ariège

Le diagnostic du territoire a mis en avant une forte évolution de ses besoins au regard du vieillissement de la population et de l'arrivée ces dernières années de ménages aux revenus modestes. De plus, l'offre de services est inégalement répartie sur le territoire. Elle est en effet majoritairement concentrée dans les principaux pôles du territoire, notamment à Ax-les-Thermes et à Luzenac. Un meilleur maillage du territoire constitue donc un enjeu important.

7 - Développer les structures transversales et innovantes en matière d'accompagnement social

Constats et enjeux

Avec un taux de pauvreté de 17,5% contre 13,5% au niveau national en 2016, la précarité est nettement marquée en Ariège. Si cette situation affecte particulièrement les territoires de montagne au sud du département, qui concentrent les ménages les plus fragiles, on constate toutefois des poches de précarité très localisées sur l'ensemble du territoire, notamment dans les secteurs du Mas-d'Azil, de Lavelanet et de Mazères. Cette fragilité touche par ailleurs une pluralité de publics (jeunes, personnes âgées, actifs, etc.) et les difficultés rencontrées sont multiples (pauvreté, isolement, absence de solution de mobilité, etc.), d'où la nécessité de valoriser une approche transversale. L'enjeu est donc la diversification des solutions existantes et notamment le développement de projets et de structures innovants. Par ailleurs, la question du renoncement au droit est très présente, en particulier dans les territoires ruraux, où l'accompagnement social est perçu assez négativement. Il convient donc de réfléchir à de nouveaux modes d'intervention ou du moins de présentation de l'offre sociale avec des approches plus conviviales et plus transversales.



Liens avec d'autres schémas et documents

- Plan départemental d'insertion / Pactes Territoriaux d'Insertion
- Schéma départemental de l'autonomie (2016-2020)
- Schéma départemental des services aux familles de l'Ariège et de l'animation de la vie sociale (2016-2020)

Présentation et déclinaison de l'action

La question des nouveaux modes d'intervention et d'accompagnement constitue un levier important. Il semble intéressant de valoriser les initiatives existantes (Espace de Vie Social à Massat) et de promouvoir la création de structures qui obéissent à des logiques de décloisonnement des thématiques et qui tendent vers une prise en compte de l'ensemble du spectre d'intervention sociale et de clarification de l'accès aux droits. Cette approche transversale se traduit également dans la recherche de complémentarité entre les services proposés à des publics très divers. A titre d'exemple, la question de l'accueil de jour des personnes âgées, très importante en Ariège, pourrait trouver ainsi des réponses via la mutualisation avec d'autres structures existantes (culturelles, éducatives, ...).

Plus concrètement, cette fiche a par exemple pour objectif d'encourager la mise en œuvre des

	<p>actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la mise en place de guichets sociaux uniques Afin d'éviter aux usagers cumulant différents types de problématiques (précarité, logement, emploi, etc.) de multiplier les démarches administratives, des guichets uniques (sur le modèle des MSAP) regroupant en un même lieu différents services sociaux pourraient être déployés sur le territoire. Ces guichets uniques pourraient réunir des représentants des services sociaux communaux, intercommunaux et départementaux, ainsi que des opérateurs de services tels que Pôle Emploi, en fonction des compétences qui leur sont attribuées. Ils permettraient de privilégier un accompagnement global des usagers et favoriseraient la coopération et l'interconnaissance entre acteurs sociaux. Il s'agit donc de soutenir cette mise en place en favorisant des rencontres entre les acteurs et soutenant financièrement ou techniquement les projets. - Favoriser le développement de projets socialement innovants De nombreux projets visant à développer des pratiques solidaires, tels que les systèmes d'échanges de services entre particuliers, les plateformes d'échanges de biens et de services entre entreprises ou associations, ou encore les initiatives de financements participatifs, voient le jour chaque année en France et, timidement, en Ariège. Le Conseil départemental et l'Etat pourraient proposer un accompagnement global, à la fois stratégique, économique et financier, dans l'objectif d'encourager et favoriser le développement ou l'essaimage de ce type de démarches en Ariège.
Rôle des différents partenaires	<p>Porteurs : Conseil départemental, Communes et EPCI, associations</p> <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérateurs de services : opérateurs de services publics, CCAS, MSAP... - Etat
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de guichets sociaux uniques organisés
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Plan Départemental d'Insertion - Financement des EPCI et des communes - Fonds Cnaf et autres opérateurs de services
Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>CC Arize-Lèze Ce territoire possède un nombre de structures d'accueil et de conseils relativement limité. A ce titre, la création d'un espace de vie sociale à le Fossat, qui pourrait évoluer à terme vers un centre social, pourrait être envisagé sur le territoire (implantation précise à définir localement). Il compte par ailleurs un certain nombre d'initiatives locales existant ou à venir visant à développer le lien social (jardins partagés, ressourcerie, etc.) qu'il conviendrait d'accompagner et valoriser.</p> <p>CC Couserans Pyrénées Ce territoire accueille de nombreuses structures sociales et globalement bien réparties. L'accent pourrait donc être mis sur le développement de guichets uniques. Dans le cadre de la Politique de la ville de Saint-Girons, des lieux de mutualisation sont en cours de réflexion (Maison Citoyenne, Maison des Chômeurs). La communication sur ces lieux et services gagnera à être améliorée. Il bénéficie par ailleurs du dynamisme des associations locales porteuses de projets innovants (espaces de co working, fab lab, etc.) qu'il s'agit de soutenir.</p>

	<p>CC Mirepoix- CC Olmes</p> <p>Ce territoire propose des services principalement concentrés sur les pôles de Mirepoix et de Lavelanet et bénéficie du dynamisme du réseau associatif local, porteurs de projets de solidarité comme la création de lieux de vie intergénérationnels à Nalzen et Leychert ou la création d'une pension de famille sur Lavelanet. Il convient d'appuyer ce dynamisme.</p>
	<p>CC de Tarascon</p> <p>Le territoire propose une offre de services conséquente en matière de solidarité mais qui reste centralisée sur Tarascon. Le développement de guichets sociaux uniques pourrait permettre une meilleure lisibilité de cette offre.</p>
	<p>CC Haute-Ariège</p> <p>L'offre de services est majoritairement concentrée dans les pôles, notamment Ax-les-Thermes et Luzenac, et demeure partielle sur le reste du territoire. Il serait donc opportun de soutenir l'offre associative visant à créer du lien social, à l'image des projets de café associatifs à Vicdessos et Auzat.</p>

Thématique : Solidarités	Levier : Maillage
8 - Soutenir l'accès à l'emploi, notamment local	
Constats et enjeux	<p>L'Ariège a été assez durement touchée par la crise de 2008 et a vu son taux de chômage continuer à progresser dans les années qui ont suivi, notamment au cours de la période 2012-2013. En dépit de la baisse amorcée en 2015, elle fait toujours partie des départements les plus touchés par le chômage (12,2% contre 9,7% en France métropolitaine au troisième trimestre 2016). Cette situation est d'autant plus préoccupante que, d'une situation relativement équilibrée avant 2008, le département a vu les inégalités territoriales se creuser ces dernières années. Le bassin d'emploi de Foix-Pamiers a ainsi été particulièrement impacté par la crise, alors que le nord et l'ouest, situés dans les zones d'emploi de Toulouse et Saint-Gaudens-Saint-Girons, ont mieux résisté à la conjoncture. En ce sens, l'emploi apparaît aujourd'hui comme un enjeu primordial pour le département et les populations expriment des besoins d'accompagnement. L'enjeu est notamment de faciliter le retour à l'emploi par une organisation à l'échelle locale. A titre d'exemple, La plateforme Emploi, Formation, Compétences du Couserans facilite la mise en relation des entreprises et des institutions de l'emploi sur des volets individuels et des stratégies collectives.</p>
Liens avec d'autres schémas et documents	<ul style="list-style-type: none"> - Plan départemental d'insertion - Stratégie de Pôle Emploi (autour de deux axes : accompagnement des publics les plus en difficultés et notamment des demandeurs d'emploi de longue durée ; placement en entreprise).
Présentation et déclinaison de l'action	<p>Cette action vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une convention avec Pôle Emploi afin de mieux accompagner l'accès ou le retour à l'emploi des plus fragiles Le 1^{er} avril 2014, l'Assemblée des départements de France, la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP), et Pôle emploi ont signé un protocole national portant sur une « approche globale de l'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus fragilisés ». Afin de mettre en œuvre ce protocole en Ariège, une convention a été signée entre le Conseil départemental, l'Etat et Pôle emploi. Elle porte sur l'accompagnement global et 4 conseillers de Pôle emploi sont affectés exclusivement à ce mode d'accompagnement en lien avec les experts des services de l'ADS. Un tel partenariat permet notamment de mettre en œuvre des méthodes d'action et de coordination favorisant une articulation optimale entre les services de l'emploi et ceux du social. Cette convention organise : <ul style="list-style-type: none"> o La coordination entre pôle emploi et les centres locaux du Département via la réalisation de diagnostic partagé, la tenue de RDV tripartite, la mise en place d'une cellule d'orientation ; o La réalisation d'un répertoire des acteurs sociaux. - Communiquer autour des différentes actions mises en place afin de favoriser l'attractivité du département auprès des entreprises Le Conseil départemental et les territoires ont mis en œuvre ces dernières années un certain nombre d'initiatives visant à renforcer l'attractivité du territoire auprès des entreprises et soutenir par la même la création d'emploi au niveau local, telles que : <ul style="list-style-type: none"> o L'aide à la création ou la recréation d'activités commerciales, artisanales ou de services, qui n'existent pas ou plus à l'échelle de la commune et qui répondent à des besoins de la population locale ;

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le fonds de mutation et de conversion, cofinancé également par l'Etat, qui permet de susciter la création d'emplois nouveaux à la clé des projets de création, de reprise ou de développement d'entreprises existantes ○ Une Agence Territoriale de l'Attractivité est en cours de constitution ○ La qualification de l'offre en immobilier touristique <p>- Soutenir les activités des structures de l'insertion par l'activité économique et plus largement les structures de l'ESS du département en facilitant notamment le rapprochement de ces structures et des collectivités en établissant un partenariat fort et dans la durée, à partir d'une offre de services connue et partagée. Les collectivités locales et l'Etat peuvent notamment les accompagner dans la diversification de leurs supports d'activité et soutenir leur déploiement pour une meilleure couverture territoriale de l'offre d'insertion.</p>
Rôle des différents partenaires	<p>Porteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil départemental - Agence de l'attractivité de l'Ariège - Pôle emploi - Etat <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EPCI - Syndicats mixtes - CCI - Syndicats - Associations
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Signature d'une convention entre le Conseil départemental et Pôle emploi
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil départemental - Pôle emploi - Syndicats mixtes - Etat - Fonds européens (FSE, etc.)
Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>Cette action ne fait pas l'objet d'une déclinaison spécifique puisque tous les territoires sont concernés de manière équivalente par la déclinaison de cette fiche-action. Néanmoins, des enjeux particuliers s'expriment pour certains publics, notamment les actifs ouvriers ou agricoles en reconversion.</p>

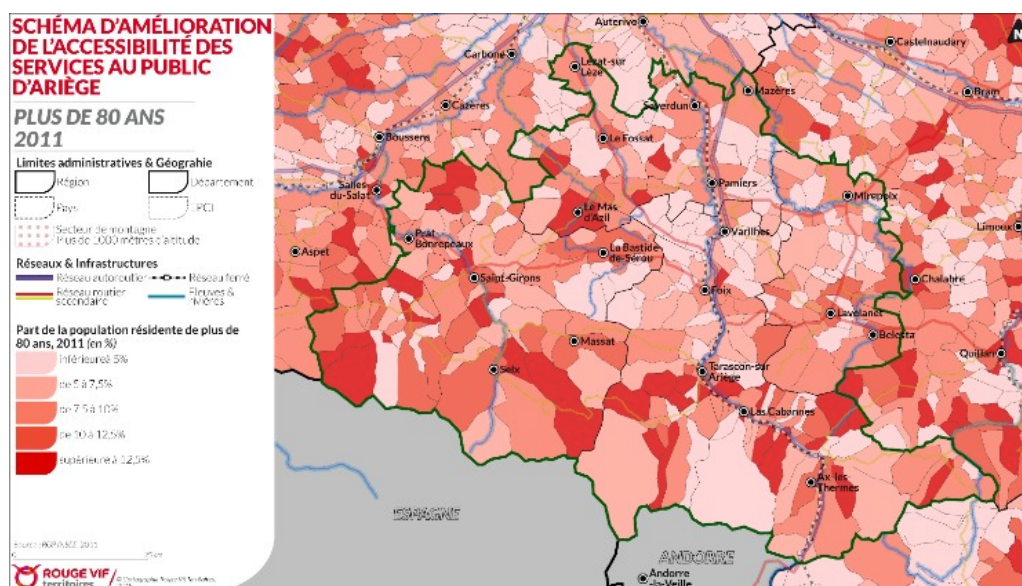
Thématique : Solidarités	Levier : Maillage
9 - Développer une offre de service complète et coordonnée pour l'accompagnement des jeunes	
<p>Constats et enjeux</p>	<p>Le taux de chômage des 15-24 ans est particulièrement élevé en Ariège. Avec un taux de 30,8% en 2016, le département se classe en effet au 87^{ème} rang des départements français sur cette catégorie de population. La question des jeunes en Ariège et de leur insertion dans le marché de l'emploi constitue une problématique majeure. Les barrières culturelles, le manque de structures de formation et les difficultés de mobilité sont autant de facteurs qui participent au décrochage des jeunes sur le territoire et aux difficultés d'insertion dans un contexte tendu en matière d'emploi.</p> <p>De nombreuses structures existent (Mission Locale, PIJ, BIJ) mais elles ne suffisent pas à répondre aux besoins identifiés.</p> <p>Les services à destination des jeunes, notamment en matière d'insertion sur le marché de l'emploi mais aussi d'animation et d'activité, constitue donc un enjeu prioritaire pour le département. Ce public est relativement peu mobile et confronté pour une partie à des enjeux sociaux importants (logement, précarité, exclusion, etc.). Il s'agit donc de soutenir et de rapprocher les différents dispositifs et structures agissant en faveur des jeunes afin d'élargir la gamme de services qui leur est proposée sur le département. Il semble ainsi pertinent de réorganiser l'offre de services à destination de ce public particulier en s'appuyant sur une logique d'accompagnement global et transversal (emploi, logement, mobilité, accès au droit, ...).</p>
<p>Liens avec d'autres schémas et documents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plan départemental d'insertion / Pactes Territoriaux d'Insertion - Contrats de ruralité - Schéma départemental des services aux familles de l'Ariège et de l'animation de la vie sociale (2016-2020)
<p>Présentation et déclinaison de l'action</p>	<p>Cette fiche-action vise notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre à tous les jeunes en difficulté d'accéder au parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) Ce parcours s'adresse à tous les jeunes de 16-25 ans confrontés à un risque d'exclusion professionnelle prêts à s'engager avec la mission locale et sur la base d'un entretien de diagnostic approfondi dans un plan d'actions multi-phases pouvant durer jusqu'à 24 mois. Durant ce parcours, les jeunes NEET (Neither in Employment nor in Education or Training : ni en emploi, ni en études, ni en formation) en situation de précarité peuvent accéder à la Garantie jeunes pendant 12 mois. La Garantie Jeunes leur apporte un accompagnement personnalisé et soutenu de la part de la Mission Locale ainsi qu'une allocation (base RSA personne seule). Tout au long du dispositif, les jeunes bénéficient de séquences individuelles et collectives, avec des ateliers sur la recherche d'emploi, la gestion du budget, la santé, la mobilité. Des mises en situation professionnelle en entreprise jalonnent ce parcours. Des regroupements sont organisés par la Mission Locale à Foix, Pamiers, St Girons et Lavelanet ». - Valoriser et développer les structures d'information à destination des jeunes Les jeunes ariégeois peuvent trouver aujourd'hui auprès des structures du réseau Information Jeunesse des renseignements et un accompagnement, aussi bien en matière d'orientation professionnelle et scolaire que dans les démarches de la vie quotidienne. L'Ariège compte plusieurs de ces structures sur son territoire – un Bureau Information Jeunesse (BIJ) à Foix, des Points Information Jeunesse (PIJ) à Saint-Girons,

	<p>Saverdun, Pamiers et Lavelanet, et des Relais Information Jeunesse (RIJ) dans les secteurs plus ruraux – mais certains secteurs ne sont pas encore couverts. Il conviendrait donc de finaliser le maillage du département en PIJ et en RIJ afin que la majorité des jeunes ariégeois y aient accès. De plus, ces structures d'accompagnement ne sont pas toujours bien connues et identifiées par les jeunes qui n'ont pas forcément le réflexe de s'y rendre. Il pourrait donc être pertinent de mieux communiquer autour de cette offre. Par ailleurs, il s'agit d'améliorer la connaissance des services existants en faveur de l'engagement et de l'autonomie des jeunes.</p>
Rôle des différents partenaires	<p>Porteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil départemental, EPCI, communes, Conseil régional - Mission locale, PIJ <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat - Pôle Emploi - Education nationale
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes ayant accédé au PACEA - Nombre de jeunes ayant bénéficié de la garantie jeune - Nombre de PIJ et de RIJ sur le département - Evolution de la fréquentation des structures du réseau Information Jeunesse
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - FSE - Fonds départemental d'insertion - Financements régionaux - Financements des EPCI
Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>CC Arize-Lèze</p> <p>Le diagnostic du territoire a mis en avant un manque d'accompagnement des jeunes, notamment en termes d'insertion. Il conviendra donc de soutenir autant que possible la mise en œuvre de chantiers d'insertion sur le territoire et de communiquer autour de ce dispositif.</p>
	<p>CC Couserans Pyrénées</p> <p>Le territoire propose une offre de services en faveur des jeunes du fait notamment de l'investissement des collectivités et du dynamisme des partenariats entre acteurs locaux. L'enjeu porte donc principalement sur la valorisation de cette offre qu'il convient de compléter, en impliquant plus fortement ces publics sur l'expression des besoins.</p>
	<p>CC Mirepoix- CC Olmes</p> <p>Le territoire possède un Point Accueil Ecoute Jeunesse mais a des difficultés à capter les jeunes en difficulté. Un important travail de sensibilisation et de communication devra donc être mis en œuvre en direction de ce public.</p>
	<p>CC de Tarascon</p> <p>Le territoire propose une offre de services en direction des jeunes satisfaisante et relativement équilibrée mais il est de plus en plus confronté au départ de ces derniers. Il devra donc mener au préalable une réflexion sur la place des jeunes en son sein dans un souci de mieux répondre à leurs besoins et de maintenir cette population.</p>
	<p>CC Haute-Ariège</p> <p>Les services à destination des jeunes, notamment en matière d'insertion sur le marché de l'emploi, constitue un enjeu prioritaire sur le territoire au regard du déficit de structures d'accueil spécialisées.</p>

10 - Répondre aux enjeux du vieillissement de la population

Constats et enjeux

Avec 7,9% de plus de 80 ans en 2011, l'Ariège dispose d'une part de seniors très supérieure aux moyennes régionale (6,6%) et nationale (5,5%). Au total environ 70 communes comportent plus de 10% de plus de 80 ans, dont quatre pôles structurants en termes de services (Lavelanet, Tarascon, Ax-les-Thermes, et Saint-Girons). Cette catégorie de population, souvent confrontée à des problèmes de santé et à une perte d'autonomie, est plus fragile et plus dépendante, ce qui induit de fait des besoins en services spécifiques (déploiement de l'aide à domicile et des services à la personne, aide à la mobilité, offre de santé adaptée, etc.). Afin d'accompagner au mieux le vieillissement de la population ariégeoise, il est donc nécessaire d'adapter aux mieux l'ensemble des services sur le territoire et d'améliorer l'accessibilité de l'offre pour ces publics.



Liens avec d'autres schémas et documents

- Schéma départemental de l'autonomie (2016-2020)
- Contrats de ruralité
- Contrats locaux de santé

Présentation et déclinaison de l'action

L'accompagnement du vieillissement de la population renvoie à des problématiques diverses (mobilité, santé, accompagnement social, culture et loisirs, etc.) et mobilise un grand nombre d'acteurs au profil varié (public, privé, associatif). Cet enjeu de société nécessite donc une approche transversale dont les principales réponses viseraient notamment à :

S'assurer de la qualité de l'offre d'accueil à l'échelle du département :

- Renforcer le maillage existant en structures spécialisées (EHPAD et maisons de retraite) et en points d'information locaux dédiés aux personnes âgées (CLIC). Un enjeu fort a notamment été soulevé pour les personnes atteintes d'Alzheimer avec la nécessité de réaliser, en lien avec le prochain programme régional de santé (ARS), un recensement des besoins en places spécifiques Alzheimer (hébergement permanent, hébergement temporaire, accueil de jour).
- Créer une offre adaptée pour les publics âgés et intégrés dans les centralités urbaines et villageoises afin d'assurer une proximité avec les services (logements adaptés,

	<p>résidences séniors, transports adaptés, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la problématique des séniors dans les politiques de revitalisation des centres bourgs et de requalification du bâti (adaptation des logements, aménagements de centres bourgs ...). <p>Favoriser l'autonomie des personnes âgées et le maintien à domicile via des services innovants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elargir les prestations proposées au domicile (livraison de médicament, de produits alimentaires, installation d'outils numériques, etc.) par le maintien des initiatives existantes (portage de repas à domicile, APA, ...) en s'appuyant sur les réseaux de prestataires qui se rendent aux domiciles des personnes (facteurs, personnels d'aides à domicile, personnels associatifs, etc.). - Favoriser la mobilité des personnes âgées. <p>Lutter contre l'isolement des personnes âgées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la création de lieux de rencontres et de tiers-lieux favorisant notamment la mixité intergénérationnelle. - Soutenir la diversification des offres de loisirs et sportives à destination des personnes âgées. - Initier les personnes âgées au numérique. <p>Mener des actions de prévention et de sensibilisation en direction des séniors : prévention santé physique et morale...</p>
Rôle des différents partenaires	<p>Porteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Département - Collectivités locales (communes, EPCI, PETR, Syndicats Mixtes) selon leurs compétences - Opérateurs de services <p>Partenaires selon les actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat - Département - Collectivités locales (communes, EPCI, PETR, Syndicats Mixtes) selon leurs compétences - ARS - Professionnels de la santé et du médico-social - Associations - La Poste (pour le développement de systèmes permettant d'apporter le service à l'habitant)
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de places en EHPAD - Nombre de points d'information locaux dédiés aux personnes âgées existants - Nombre de lieux de rencontres intergénérationnels créés - Nombre de campagnes de prévention mises en œuvre
Sources de financement mobilisables	Financements des collectivités territoriales
Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>CC Arize-Lèze</p> <p>Si l'offre à destination des personnes âgées a été reconnue comme satisfaisante tant en termes de structures médicalisées pour les personnes âgées (4 EHPAD) et de présence d'associations de soins à domicile, un enjeu particulier de recensement des besoins et places spécifiques Alzheimer (hébergement permanent, hébergement temporaire, accueil de jour) a été soulevé sur ce territoire et devrait être mené dans le cadre du prochain programme régional de santé de l'ARS.</p>

	<p>CC Couserans Pyrénées</p> <p>Le territoire réfléchit actuellement au projet d'établir un état des lieux sur les services de portage de repas à domicile dans un souci d'optimisation et dans le cadre de l'intégration des compétences à la nouvelle échelle intercommunale. Par ailleurs, des besoins spécifiques ont été soulevés sur la mise en place d'une offre d'accueils spécialisés pour les personnes souffrant de maladies mentales et les malades atteints d'Alzheimer. Enfin, des projets de coopération, de modernisation ou d'extension d'EHPAD sont en cours de réflexion, à Castillon notamment.</p> <p>Le Couserans travaille actuellement à la création d'un logement témoin, à vocation de lieu ressource pour les particuliers et les professionnels, sur les enjeux du maintien à domicile.</p>
	<p>CC Mirepoix- CC Olmes</p> <p>Le territoire connaît un vieillissement important de sa population et s'inscrit donc pleinement dans les objectifs départementaux. Plus particulièrement, si l'offre d'EHPAD étendue et en amélioration et que les services de soins à la personnes et SSIAD sont nombreux, il reste des demandes encore non satisfaites en intégralité. A tout particulièrement été soulevée l'importance de développer l'offre de résidences de services pour les seniors en complément des EHPAD ainsi que des lieux intergénérationnels.</p>
	<p>CC de Tarascon</p> <p>Le territoire connaît une augmentation des personnes âgées en situation de précarité forte (retraités et veuves du monde agricole notamment), phénomène qui demande une vigilance particulière. Par ailleurs, l'enjeu de la mobilité des personnes âgées apparaît comme un sujet fort sur lequel il s'agit de travailler. Enfin, il a été soulevé la nécessité de renforcer les démarches de diagnostic de l'habitat dans le cadre du maintien à domicile.</p>
	<p>CC Haute-Ariège</p> <p>Un certain nombre de réflexions et actions sont en cours sur le territoire et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'actions dans le cadre de la politique de gérontologie en lien avec le CHU et le Centre Hospitalier du val d'Ariège. - Le maintien d'une permanence du Centre de Coordination et d'Informations (CLIC) de la Haute Ariège dans les locaux de la Maison de Services au Public de Vicdessos à compter du 1er février 2017. <p>Au-delà, il est apparu intéressant pour les acteurs du territoire de mener une réflexion sur la mise en place d'une permanence du CLIC au sein de la Maison de Santé d'Ax-les-Thermes.</p>

Thématique : Solidarités	Levier : Gouvernance
11 - Organiser les services de solidarité à l'échelle intercommunale	
Constats et enjeux	<p>La configuration du territoire ariégeois, avec ses nombreuses communes (dont seulement une qui compte plus de 10 000 habitants) et la moitié sud du département située en secteur de montagne, rend difficile la mise en place d'un niveau de service homogène de la part des travailleurs sociaux et médico-sociaux. De fait, une partie de la population ariégeoise est isolée et n'a pas toujours accès aux dispositifs d'aides existants. C'est aux communes, en tant que premier échelon de proximité, à qui il appartient alors d'apporter des réponses aux besoins de leurs habitants les plus fragiles, mais nombre d'entre elles ne disposent pas des moyens matériels, financiers et/ou humains pour le faire. En ce sens, l'échelon intercommunal, qui rassemble des moyens plus élevés, est le plus à même aujourd'hui de répondre aux attentes du plus grand nombre, et de dispenser une action sociale efficace. De plus, les intercommunalités ont aujourd'hui une taille critique permettant de coordonner les différents acteurs et d'adopter une approche territoriale proche des bassins de vie.</p>
Liens avec d'autres schémas et documents	<ul style="list-style-type: none"> - Plan départemental d'insertion / Pactes Territoriaux d'Insertion - Schéma départemental des services aux familles - Schéma départemental de l'animation de la vie sociale
Présentation et déclinaison de l'action	<p>Ce nouveau mode de coopération entre les acteurs sociaux et les EPCI nécessiterait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter les services sociaux et de solidarité au regard de la nouvelle échelle intercommunale La recomposition intercommunale du département influence sensiblement l'organisation du système d'accompagnement social dans le département de l'Ariège, l'évolution intercommunale peut apparaître comme un levier d'amélioration et de développement des synergies en faveur de politiques plus efficaces sur le champ du social. L'opportunité de futurs Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS) représente ainsi un levier intéressant. - Développer des partenariats efficaces entre le Conseil départemental, les opérateurs sociaux et les intercommunalités afin d'optimiser l'intervention sociale De tels partenariats permettront la mise en œuvre d'actions et de projets sociaux sur la base d'une logique de territoire. Ils s'appuieront sur une mutualisation des moyens matériels, humains et financiers. Ils pourront également se traduire par la mise en place d'une instance de pilotage locale réunissant élus communaux et intercommunaux, acteurs sociaux locaux et partenaires départementaux : une Convention Territoriale Globale. - Améliorer la lisibilité pour l'utilisateur de l'action sociale conduite sur le territoire ariégeois. Il conviendrait de mener une campagne d'information afin de mieux informer la population sur les différentes politiques contractuelles déployées, les zonages d'intervention mis en œuvre, et les différents points d'accueil administratifs existants (CAS/CIAS, CAF, guichets sociaux uniques, etc.) et en lien avec une échelle territoriale correspondant aux habitudes de vie et de déplacements des habitants.
Rôle des différents partenaires	<p>Porteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil départemental - EPCI <p>Partenaires :</p>

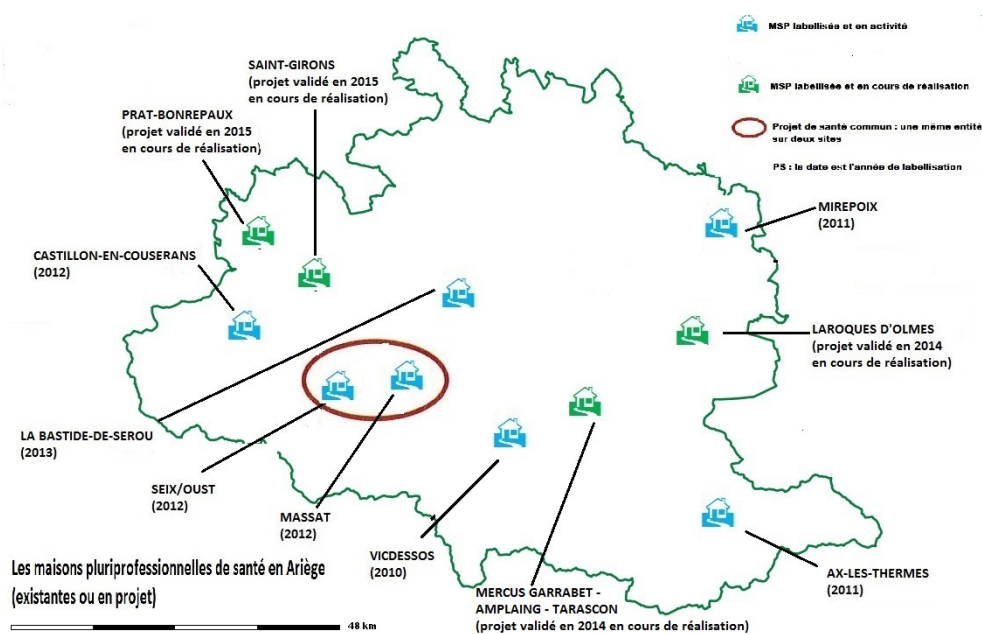
	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Etat - CAF - Opérateurs de services
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets de solidarité intercommunale créés - Nombre de réunions entre partenaires intercommunaux et partenaires départementaux
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Financements des collectivités territoriales
Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>Cette action ne fait pas l'objet d'une déclinaison spécifique puisque tous les territoires sont concernés de manière équivalente par la déclinaison de cette fiche-action.</p>

Santé

Les actions sur la thématique de l'accès aux soins sont liées à la mise en œuvre du Programme Régionale de Santé 2017 en cours d'élaboration.

Thématique : SANTE	Levier : MAILLAGE
12 - Poursuivre la mise en place de projets territoriaux de santé	
<p>Constats et enjeux</p>	<p>L'Ariège présente des situations très contrastées en termes d'offre de santé. En effet si certains territoires disposent globalement d'une bonne offre de santé de proximité, des enjeux d'accessibilité apparaissent cependant sur de nombreux secteurs de montagne mais aussi, en zones rurales peu denses ou dans les couronnes périurbaines de certains pôles. De plus, globalement le territoire souffre d'un manque d'attractivité pour les professionnels de santé qui pose question quant à la pérennité de l'offre existante au regard de la démographie médicale.. Ces enjeux se posent non seulement pour la médecine spécialisée qui souffre déjà d'importants déficits (concentration dans les pôles urbains) mais aussi la médecine générale.</p> <p>L'enjeu pour le territoire départemental est ainsi de conforter le maillage existant de structures de santé et de permettre le développement de nouveaux projets sur les territoires renforçant la proximité de l'offre auprès des usagers, notamment les moins mobiles, en mobilisant notamment les opportunités de mutualisation et de partenariats locaux.</p>
	<p>SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC D'ARIÈGE</p> <p>INDICATEUR D'ACCESSIBILITÉ SERVICES DE SANTÉ</p> <p>Limites administratives & Géographie</p> <ul style="list-style-type: none"> Région Département Plays FPCI Secteur de montagne Plus de 1000 mètres d'altitude <p>Réseaux & Infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> Réseau autoroutier Réseau routier secondaire Réseau ferré Fleuves & rivières <p>Indicateur d'accessibilité aux services de santé</p> <p>Satisfaisant ← → Peu satisfaisant</p> <p>Source : INSEE BPE, 2014 & Odorin, INRA, 2013</p> <p>ROUGE VIF territoires / Cartographie Rouge Vif Territoires 2015</p>
<p>Liens avec d'autres schémas et documents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contrats Locaux de Santé - Schéma Régional de l'Offre de Soins - Projet régional de santé et projets territoriaux de santé
<p>Présentation et déclinaison de l'action</p>	<p>Cette action a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le maillage existant en structures mutualisées de santé et identifier des besoins complémentaires : Le maillage en maisons de santé ou regroupements médicaux d'initiative privée en Ariège s'est beaucoup développé ces dernières

années mais apparaît très inégal selon les territoires. Ainsi, 7 maisons de santé pluridisciplinaires sont aujourd’hui en activité (Vicdessos, Massat, Mirepoix, Ax-les-Thermes, Seix/oust, Castillon-en-Couserans, la Bastide-du-Sérou et Tarascon) et 4 en cours de réalisation : (Prat-Bonrepaux, Mercus-Garrabet, Saint-Girons, Laroque-D’olmes). Il existe également deux initiatives de regroupements médicaux privés (Montgailhard, Varilhes).



Il s’agit d’outils intéressants pour conforter l’offre de soins sur les territoires en voie de désertification médicale (mise aux normes de cabinets, mutualisation du secrétariat, conditions propices au travail en partenariat...). La mise en place de tels lieux de regroupement des services de soins de proximité est nécessaire mais ne constitue pas une condition suffisante puisqu’elle doit également s’appuyer sur un projet de santé travaillé avec les professionnels locaux. Les contrats locaux de santé (soutenus par l’ARS) sont ainsi un levier intéressant pour conforter une telle démarche. Par ailleurs, les contrats locaux de santé doivent permettre de construire un maillage en maisons de santé cohérent à l’échelle des territoires et de couvrir de manière équilibrée les différents secteurs. Au-delà, un travail de mise en réseau et de mutualisation des maisons de santé peut être envisagé.

- **Poursuivre le déploiement et la réalisation des contrats locaux de santé** qui définissent par territoire les actions concrètes à mettre en œuvre au regard des besoins et de l’offre locale. A ce jour, le département compte deux CLS : Pays Cathares et Couserans. Ces contrats locaux de santé comprennent notamment un volet relatif à des actions de prévention de santé. Le développement de ces actions a été soulevé comme un enjeu fort dans le cadre du SDAASSP. Il s’agit donc de les renforcer dans le cadre de ces contrats locaux de santé.
- **Encourager l’organisation de permanences locales des professionnels médicaux** : Si le rassemblement des professionnels médicaux au sein de maisons de santé ou cabinets médicaux semblent nécessaires dans un objectif de mutualisation et de travail partenarial, il faut également veiller à maintenir une médecine de proximité, notamment pour les personnes ne pouvant se déplacer. En effet, la baisse de la démographie médicale en Ariège et l’évolution des pratiques de la médecine

	<p>(réduction des visites à domicile, temps de travail plus équilibrés...) réduisent la proximité et la disponibilité des médecins. C'est pourquoi, il s'agit de réfléchir à la mise en place des permanences locales des maisons de santé sur les secteurs les moins accessibles en mettant à disposition des médecins des espaces de consultation. De même, à une échelle plus large, il convient de rechercher la mise en place de consultations avancées de spécialistes dans les centres hospitaliers au travers notamment des groupements hospitaliers territoriaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l'opportunité des mutualisations : Ces mutualisations peuvent s'opérer à minima entre structures du même type mais aussi entre les différentes structures d'un même territoire. A titre d'exemple, en Haute-Ariège, le projet de mise en place d'un dossier numérique commun entre l'hôpital (DxCare), les maisons de santé et les EHPAD pour faciliter le suivi du patient constitue un exemple de mutualisation efficace s'inscrivant pleinement dans une démarche de projet local de santé. Concernant les EHPAD : si l'offre apparaît globalement satisfaisante sur le territoire ariégeois, certaines structures présentent parfois des situations financières fragiles et des mutualisations peuvent être envisagées afin de réduire les coûts et maintenir ainsi les services. A titre d'exemple, il apparaît intéressant de mutualiser le poste de médecin coordonnateur, d'autant plus qu'il s'agit d'un recrutement difficile. Concrètement, il s'agit donc d'encourager systématiquement les mutualisations sur les territoires.
<p>Rôle des différents partenaires</p>	<p>Porteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professionnels de santé - Collectivités territoriales (communes, EPCI, PETR, Syndicats Mixtes, Département) <p>Partenaires (accompagnement technique et financier)</p> <ul style="list-style-type: none"> - ARS : <i>accompagnement des opérateurs</i> - Conseil départemental : <i>aide à la création de maison de santé pluri professionnelles en milieu rural</i> - Etat - Collectivités locales
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de maisons de santé créées - Nombre d'initiatives en faveur d'un maillage de proximité de l'offre de santé déployées (ouverture de permanences, etc.) - Nombre de professionnels de santé intégrés à un projet de santé (maison de santé, pôle de santé) et évolution de ce nombre en 2023 par rapport à l'année de référence 2017
<p>Sources de financement mobilisables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Financements de l'Agence Régionale de Santé (aide potentielle au démarrage) - Financements du Conseil départemental - Financements des collectivités locales (EPCI, communes) - Financements Etat : DETR, FNADT - FEADER/FEDER - Fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins (FIQCS) national et/ou régional

Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>CC Arize-Lèze</p> <p>Le territoire n'étant aujourd'hui pas couvert en maisons de santé pluridisciplinaires et faisant face à d'importantes problématiques d'accès aux médecins généralistes et aux spécialistes, il convient de mener une réflexion pour l'implantation d'une maison de santé (sur l'Arize notamment) qui proposerait des permanences délocalisées. Par ailleurs, il convient de travailler un projet local de santé pour répondre aux manques d'offre de soin à destination des publics spécifiques (Alzheimer, enfants, jeunes, handicapés), notamment sur les enfants et jeunes.</p>
	<p>CC Couserans Pyrénées</p> <p>Si le Haut-Couserans est bien couvert en maisons de santé (Castillon, Massat et Seix) pour lesquelles les collectivités ont eu un rôle moteur qui ont permis d'élargir l'offre de santé, le Bas-Couserans paraît moins bien doté. Ainsi, des réflexions sont en cours à Prat-Bonrepaux (projet faisant l'objet d'une dynamique partenariale avec les professionnels locaux et l'hôpital de Saint-Girons) et à Saint-Girons tandis que le Volvestre reste en dehors de la dynamique du fait d'un manque d'implication des professionnels. Par ailleurs, une maison de santé est en place à la Bastide de Sérou. De plus, le contrat local de santé du Haut-Couserans constitue un moteur essentiel de la dynamique (animation pour l'accueil des professionnels, dynamique de partenariat) qu'il s'agit d'élargir à l'ensemble de la nouvelle intercommunalité. Enfin, la mise en place d'un centre intercommunal d'action sociale comprenant une dimension sociale et santé permettra de répondre aux enjeux de développement des passerelles entre le domaine social et la santé ainsi que la mise en place d'actions de prévention.</p>
	<p>CC Mirepoix- CC Olmes</p> <p>Des initiatives partenariales très positives sont en cours sur le territoire avec notamment le projet de reconstruction de l'hôpital à Lavelanet et la maison de santé de Mirepoix mais aussi des initiatives privées de regroupements (médecins/pharmacies...) dans un objectif de cohérence territoriale. Par ailleurs, un projet de maison de santé est en cours sur Laroques d'Olmes et en étude sur la commune de Belesta convient donc de poursuivre ces projets et consolider les maisons existantes afin de pérenniser l'offre (stabilité des professionnels).</p>
	<p>CC de Tarascon</p> <p>Un projet de maison de santé pluridisciplinaire est en cours sur Mercus-Garrabet en complément de la maison existante de Tarascon. Une mise en réseau entre ces deux maisons pourrait donc être opportune afin de travailler les complémentarités.</p> <p>Par ailleurs, l'élaboration du projet de reconstruction de l'hôpital pourrait permettre de développer des partenariats avec les maisons de santé. Enfin, de forts enjeux ont été soulevés sur les publics spécifiques (handicapés, personnes âgées, population précaire) et pourraient faire l'objet de projets partenariaux.</p>
	<p>CC Haute-Ariège</p> <p>Des initiatives sont en cours en faveur de la mutualisation avec les maisons de santé d'Ax-les-Thermes et de Vicdessos et le projet de mise en place d'un dossier numérique commun entre l'hôpital (DxCare), les maisons de santé et les EHPAD pour faciliter le suivi du patient. Eloignement des hôpitaux de Foix et Carcassonne.</p> <p>Aujourd'hui, l'enjeu est, à partir de ce maillage, de maintenir une offre de proximité en travaillant sur des permanences locales des maisons de Santé (par exemple à Quérigut en lien avec la MSP d'Axat), notamment sur les secteurs de montagne (Donezan) qui connaissent de fortes problématiques de mobilité.</p>

13 - Valoriser l'attractivité du territoire auprès des médecins et favoriser l'accueil de jeunes médecins

<p>Constats et enjeux</p>	<p>Comme de nombreux départements français, l'Ariège connaît aujourd'hui un net déficit en médecins spécialistes de tout type (dentistes, ophtalmologistes, gynécologues, cardiologues, pédiatres ... mais aussi de structures spécialisées dans le soin et l'accompagnement du handicap, des enfants ou de la maladie d'Alzheimer, etc.). Il connaîtra très prochainement la même situation pour les généralistes du fait d'un corps médical vieillissant et proche du départ à la retraite (47% des praticiens ont plus de 55 ans et seront à la retraite d'ici 10 ans). Le territoire ariégeois fait face à d'importantes difficultés pour attirer les jeunes praticiens. Si le développement de projets immobiliers (maisons de santé) est nécessaire, il ne s'avère pas suffisant pour attirer les professionnels. En effet, certaines maisons rencontrent des difficultés pour attirer des praticiens et il convient de proposer une véritable offre de services et valoriser le territoire pour les inciter à s'installer.</p> <p>Dans ce contexte, il s'agit de poursuivre et élargir les efforts menés vis-à-vis de l'ensemble des professionnels médicaux et paramédicaux (par exemple pour le recrutement au sein des EHPAD) et de mener une stratégie globale d'attractivité du territoire.</p>
<p>Liens avec d'autres schémas et documents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma Régional de l'Offre de Soins - Projet régional de Santé - Contrats Locaux de Santé - Contrats de ruralité
<p>Présentation et déclinaison de l'action</p>	<p>Dans ce contexte, il convient donc de renforcer la politique déjà menée par le Conseil départemental et l'ARS afin d'attirer de jeunes médecins sur le territoire et endiguer la désertification médicale (accueil de stagiaires, communication dans les écoles de médecine, ...). Cette politique doit permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des dispositifs incitatifs pour l'installation des praticiens et notamment : <ul style="list-style-type: none"> o La poursuite de la politique d'accueil des stagiaires au sein des différentes structures de soins du territoire. o Le déploiement du Contrat d'Engagement de Service Public (CESP) proposé aux étudiants en médecine et les incitant à choisir une spécialité peu présente sur un territoire ou de s'installer dans une zone en déficit à l'issue de sa formation en contrepartie d'un financement de 2 ans (au cours des études). o L'accueil de PTMG (Praticiens Territoriaux de Médecine Générale) et de PTMA (Praticiens Territoriaux de Médecine Ambulatoire) dans les zones déficitaires ou fragiles. <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Le dispositif « praticiens territoriaux de médecine générale » (PTMG)</u> s'adresse aux jeunes médecins n'étant pas encore installés ou exerçant depuis moins d'une année. Ce dispositif permet un accompagnement à l'installation avec une garantie financière de 2 ans (1 an renouvelable) en contrepartie de l'installation dans une zone déficitaire en matière d'offre de santé. ▪ <u>Le dispositif « praticiens territoriaux de médecine ambulatoire » (PTMA)</u> soutient les médecins déjà en exercice et souhaitant s'installer dans une zone fragile ou en déficit en matière d'offre de santé (contrat d'une durée de 3 à 6

	<p>ans). En contrepartie de cette installation, les praticiens bénéficient d'une protection sociale améliorée notamment dans le domaine de la périnatalité (congé maternité et paternité rémunérés sans minimum d'activité).</p> <p>Ces dispositifs d'incitation financière à destination des jeunes médecins existent aujourd'hui sur le territoire (PTMG, CESP) mais restent peu utilisés alors qu'ils permettent l'accompagnement dans la construction de projet de santé des professionnels (aide à la première installation, etc.). Il s'agira de les développer et de communiquer sur leur existence pour favoriser leur attractivité auprès des praticiens.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le territoire ariégeois dans une stratégie d'attractivité à destination des médecins et personnels soignants : L'enjeu est à la fois de valoriser les atouts du territoire (qualité de vie, forte demande, ...) par des actions de communication envers l'ensemble des professionnels et de travailler sur les freins potentiels à l'installation (qualité des locaux et des possibilités de partenariats au sein des maisons de santé, accompagnement dans la recherche d'emplois pour le conjoint, offre de services de qualité notamment sur l'enfance, ...). Il s'agit tout particulièrement d'appréhender la problématique des conjoints de médecin et valoriser l'attractivité du territoire en termes d'offre de services (offre culturelle importante, sport, proximité de Toulouse). Il est ainsi possible de soutenir des expérimentations en faveur de solutions qui ne renvoient pas à une installation résidentielle du praticien systématique. - Développer des liens avec les hôpitaux pour des permanences délocalisées de première nécessité et la formation de personnels hospitaliers dédiés à ces permanences. - Faciliter l'arrivée des stagiaires par un travail sur l'immersion, notamment via les leviers suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Le développement des liens avec les écoles de médecine ; o Le déploiement d'une offre d'hébergement adaptée ; o Une aide financière à destination des stagiaires dans certaines zones prioritaires ; o L'incitation des médecins généralistes à devenir maître de stage et à accueillir des stagiaires.
<p>Rôle des différents partenaires</p>	<p>Porteurs : ARS, Conseil départemental, Etat, Communes, EPCI</p> <p>Partenaires : Professionnels de santé, hôpitaux, écoles de médecine</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouvelles installations en exercice libéral ou au sein d'une structure mutualisée - Evolution du nombre de médecins stagiaires reçus sur le territoire
<p>Sources de financement mobilisables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ARS - Collectivités (Conseil départemental, EPCI)
<p>Déclinaison dans les territoires déficitaires</p>	<p>CC Arize-Lèze</p> <p>Le territoire connaît aujourd'hui un enjeu prioritaire de renouvellement à court et moyen terme des professionnels de santé afin de maintenir le niveau d'offre actuel face à un processus de désertification médicale, notamment sur l'Arize. Il s'agit donc de mettre en œuvre les actions décrites dans la fiche afin de remplacer les professionnels en place (accueil d'internes, remplacement-stage). Pour cela, le déploiement d'outils de communication pour rendre le territoire attractif paraît indispensable.</p>

CC Couserans Pyrénées

De nombreuses actions sont inscrites dans les Contrats Locaux de Santé afin d'améliorer l'attractivité du territoire en termes d'équipements techniques (création d'une antenne du centre d'examen de santé, de centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie...). Au-delà, il apparaît prioritaire pour le Couserans de développer les actions de valorisation du territoire auprès des professionnels de santé et notamment des jeunes médecins (accueil de stagiaires, communication auprès des facultés de médecine).

CC Mirepoix- CC Olmes

Sur ce territoire, la difficulté de maintenir les professionnels (par exemple au sein de la maison de santé de Mirepoix) souligne la problématique de l'emploi des conjoints de médecin et apparaît particulièrement prioritaire ainsi que l'enjeu de valorisation des atouts du territoire (offre culturelle importante, sport, proximité de Toulouse).

CC de Tarascon

Le territoire souffre également d'une faible attractivité pour les médecins généralistes et les personnels soignants des EHPAD sur laquelle il apparaît donc essentiel de travailler en mobilisant les leviers décrits dans cette fiche.

CC Haute-Ariège

La situation de la Haute-Ariège (altitude, éloignement des principaux pôles et axes de communication) en fait un territoire particulièrement concerné par le déficit d'installation des professionnels (généralistes et spécialistes mais aussi aides-soignants...) et prioritaire pour la mise en œuvre de ces actions. Il s'agit donc de renforcer les réflexions en cours (par exemple sur la démographie médicale du Pays du Donezan) et de travailler sur l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.

14 – Assurer une réponse à l'urgence

<p>Constats et enjeux</p>	<p>Les travaux menés pour l'élaboration du SDAASP et notamment les rencontres de concertation ont souligné la difficulté de répondre aux besoins de soins en urgence. En effet, la topographie de certains secteurs et la faible couverture en offre de soins rendent les déplacements pour accéder aux services d'urgence longs et complexes (d'autant plus en période hivernale). Par ailleurs, des spécificités locales (saisonnalité de la demande en montagne, volonté d'accueillir des groupes de sportifs) induisent également des besoins particuliers.</p>
<p>Liens avec d'autres schémas et documents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma Régional de l'Offre de Soins - Projet régional de Santé - Contrats Locaux de Santé - Contrats de ruralité
<p>Présentation et déclinaison de l'action</p>	<p>Cette fiche action cherche donc à répondre à ce fort enjeu d'éloignement d'une part importante de la population ariégeoise aux soins de première urgence via les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le maintien des services d'urgences dans les hôpitaux de proximité. Il s'agit en effet d'un positionnement qui doit être défendu par les collectivités locales et l'Etat afin de maintenir une certaine proximité des services d'urgences. Cela pourrait reposer sur le développement des liens avec d'autres structures de santé par des permanences délocalisées de première nécessité et la formation des personnels hospitaliers (médecins, infirmiers) dédiés à ces permanences. La mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), un projet médical partagé (PMP) va être élaboré et permettra en plus de fixer des orientations sur les offres proposées. - Inciter les médecins à organiser des systèmes de garde assurant une continuité des soins dans la journée et la semaine (soir, nuits, week-end). En lien avec la Permanence des Soins en médecine Ambulatoires (PDSA) Cette organisation pourrait s'appuyer sur le maillage de maisons de santé, celles-ci pouvant également contenir un cabinet permettant de pratiquer des soins de premières urgences. Les gardes de pharmacies ressortent également comme un sujet prioritaire à réorganiser à l'échelle départementale. - Valoriser le bénévolat et l'investissement dans les services de premiers secours (pompiers volontaires) par des actions de sensibilisation et de communication à destination des ariégeois. Il s'agit notamment de cibler les publics jeunes en développant les jeunes sapeurs-pompiers volontaires. Ceci pourrait notamment s'appuyer sur la promotion des formations JSP et initiations aux métiers de la sécurité civile dans les établissements scolaires (collèges et lycée) et une communication sur ces dispositifs par l'intermédiaire des points information jeunesse, des MSAP, ... - Optimiser l'organisation des premiers secours (hélicoptère, SDIS...) par une couverture du territoire assurant un délai d'intervention limité. Au-delà, cette action est dépendante de la qualité de l'accès à la téléphonie mobile sur le territoire qui nécessite d'être améliorée (cf. action 22).

Rôle des différents partenaires	<p>Porteurs et partenaires selon les actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professionnels de santé - Conseil départemental, Etat, ARS - Groupements hospitaliers de territoire - EPCI, communes
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de services d'urgence sur le département - Couverture du territoire en offre de garde le soir et le week-end - Evolution du nombre de sapeurs-pompiers volontaires
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - ARS - Financements du Conseil départemental et des EPCI
Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>CC Arize-Lèze Le territoire bénéficie aujourd'hui d'hôpitaux de proximité qui proposent une bonne offre mais qui souffrent de la concurrence des équipements toulousains (proximité des voies autoroutières permettant d'y accéder facilement). Pour maintenir ces services de proximité, il apparaît donc essentiel de valoriser leur image.</p> <p>CC Couserans Pyrénées Des enjeux ont particulièrement été soulevés sur l'organisation et l'optimisation des services de secours avec des actions à mener en faveur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de la géolocalisation des adresses et de la signalétique des communes et la transmission d'une cartographie actualisée aux services de secours afin de réduire les délais d'intervention ; - Stimuler le volontariat sur les services de secours (communication, sensibilisation) ; - L'amélioration des délais d'intervention des services de secours, sur le Volvestre notamment. <p>CC Mirepoix- CC Olmes Si le territoire bénéficie de la création d'un nouvel hôpital sur la commune de Lavelanet, il convient de réaffirmer la nécessité de maintenir une proximité des services de soins d'urgence et de l'offre de santé de base face aux difficultés à se déplacer dans certains secteurs. En termes de services de secours un certain nombre de difficultés nécessitent d'être travaillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une faible couverture en téléphonie mobile retardant les interventions ; - Un manque de moyens et de personnel et des difficultés à recruter soulignant la nécessité de valoriser le bénévolat. <p>CC de Tarascon Le territoire bénéficie d'un très bon service d'ambulances et de services de secours efficaces malgré des manques de pompiers professionnels. La priorité porte donc sur la réorganisation des gardes à l'échelle du territoire (pharmacie, dentiste, médecin) qui imposent aujourd'hui de parcourir de nombreux kilomètres. Un axe de travail possible est l'articulation des gardes PDSA avec celles des officines.</p>

CC Haute-Ariège

Le territoire connaît des enjeux similaires avec des besoins particuliers en termes de :

- Zones blanches en téléphonie mobile, notamment en montagne ;
- Mobilités en montagne avec notamment un isolement du Donezan (cols régulièrement fermés en hiver) ;
- Accès aux services de gardes soulignant l'opportunité de mettre en place un service de SMUR-SAMU pour améliorer les services d'urgences ;
- Amélioration de l'organisation des gardes, de pharmacie notamment un axe de travail possible est l'articulation des gardes PDSA avec celles des officines.

Thématique : SANTE	Levier : Numérique
15 - Soutenir l'utilisation des outils numériques dans les services de santé	
Constats et enjeux	L'utilisation des outils numériques en matière de soins est un levier pour faciliter l'accès des publics à une offre de santé de proximité. La télémédecine apparaît notamment comme une réponse adaptée aux besoins spécifiques des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Or, le constat est que les initiatives de télémédecine sont encore trop peu développées en Ariège. . A noter que cette action est dépendante de la qualité de la couverture numérique du territoire et donc de la fiche action n°31 de ce plan d'actions, et des orientations développées dans le PRS et le Projet médical partagé.
Liens avec d'autres schémas et documents	<ul style="list-style-type: none"> - Contrats Locaux de Santé - Schéma Régional de l'Offre de Soins - Pour la question du numérique, se référer au SDAN (indication de la couverture du territoire)
Présentation et déclinaison de l'action	<p>Le développement de la télémédecine sur le territoire ariégeois peut se traduire par les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déployer les équipements numériques sur l'ensemble du territoire. En effet, les dispositifs de télémédecine nécessitent un accès au numérique de grande qualité et efficace. - Encourager la mise en place de dossiers numériques partagés. Le numérique peut être utilisé comme un outil facilitateur pour la gestion administrative des dossiers mais aussi pour le suivi des patients. Ainsi, il semble intéressant de poursuivre la généralisation du projet DXCare mis en place sur les vallées d'Ax permettant de numériser et de partager les dossiers des patients de l'hôpital, des maisons de santé et des EHPAD. Ce type de démarche facilite la prise en charge et les soins des patients tout en confortant les habitudes de partenariat entre les divers établissements. Il s'agit donc de sensibiliser les différentes structures du territoire aux outils existants et de les accompagner dans la mise en œuvre de telles initiatives. Au-delà, il pourrait être envisagé de promouvoir l'ensemble des outils permettant des échanges dématérialisés entre professionnels de santé (téléexpertise, partage de dossier médical etc.). - Généraliser l'utilisation de la télémédecine : Le dispositif RESATER (Réseau de Santé et Télémédecine en zone Rurale) a permis d'équiper en bornes de télésanté et visioconférence 8 maisons de retraite du Couserans (une par canton) afin de les connecter au Centre hospitalier Ariège Couserans (à Saint Girons) et au Centre hospitalier du Val d'Ariège (à Foix) pour améliorer le confort et l'efficacité de prise en charge des patients. Sous réserve du PRS, il convient donc de réfléchir à leur généralisation (soit en installant de tels outils au sein des maisons de santé, soit en ouvrant leur accès au sein des EHPAD). Au-delà, il est envisageable de soutenir la création de cabines de télémédecine ou le développement de technologie de suivi d'activité à domicile. - Sensibiliser et former les professionnels à l'utilisation de ces outils. En effet, le développement de la télémédecine suppose la formation et l'accompagnement du corps médical et soignant mais aussi des patients (pédagogie, suivi). Par ailleurs, pour permettre le développement de la télémédecine, il apparaît nécessaire de mobiliser les professionnels de santé autour de cette pratique. Des actions de communication seraient souhaitables à destination des professionnels de santé, afin de les sensibiliser aux opportunités du numérique.
Rôle des différents	Porteurs :

partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - ARS, - Conseil Départemental - Etat - Professionnels de santé, EHPAD, Groupements hospitaliers de territoire <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Régional - CPAM (dossier médical partagé) - Collectivités, professionnels de santé
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de prises en charge par une procédure de télémédecine
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Département - ARS - Etat - Fonds européens
Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>Il n'apparaît pas pertinent de proposer une déclinaison spécifique par territoire car tous ont souligné l'intérêt et l'importance de généraliser l'utilisation de la télémédecine au-delà des EHPAD qui sont les principaux utilisateurs des outils numériques. Par ailleurs, partout a été souligné l'enjeu de résorber au préalable les zones blanches et d'améliorer les connexions afin de pouvoir développer techniquement les services de e-santé.</p>

16 - Favoriser la constitution de réseaux de professionnels locaux

<p>Constats et enjeux</p>	<p>Dans une situation de perte de dynamisme de l'offre médicale sur le territoire, l'intensification des relations entre professionnels apparaît essentielle pour maintenir la solidarité et éviter une aggravation de la situation en s'organisant. En effet, la mise en réseau peut faciliter l'émergence de projets communs motivants pour les professionnels et valorisant pour le territoire. Cette dynamique de travail en commun semble également intéressante entre les structures (hôpitaux et centres spécialisés, hôpitaux et EHPAD...). Or aujourd'hui, le diagnostic a soulevé le manque de développement et de généralisation de ce type d'initiatives.</p>
<p>Liens avec d'autres schémas et documents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contrats Locaux de Santé - Schéma Régional de l'Offre de Soins - Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis - Schémas sociaux : Schéma départemental de l'autonomie, Schéma départemental des services aux familles...
<p>Présentation et déclinaison de l'action</p>	<p>Concrètement cette action s'appuie sur les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le déploiement et la mise en œuvre des contrats locaux de santé permettant d'avoir une approche partenariale et partagée. - Développer l'interconnaissance entre les acteurs dans chaque domaine (création de réseaux départementaux par profession) et entre tous les domaines (médecins, hôpitaux, sage-femme, paramédical...). Ceci peut notamment passer par l'organisation de rencontres régulières à l'échelle des intercommunalités. - Evaluer l'opportunité de la mise en réseau des différentes structures de soins (informations, partenariats, dossiers médicaux...) en vue d'une meilleure prise en charge du public, réseaux de professionnels. La nouvelle loi santé prévoit d'ailleurs de favoriser la structuration des parcours de santé en mettant en place des équipes de soins primaires (qui peuvent prendre la forme d'une MSP ou d'un centre de santé) qui pourront contribuer à la constitution de communautés professionnelles territoriales de santé. - Renforcer les liens entre les professionnels de la santé et le social : Les domaines de la santé et du social sont étroitement liés et de nombreux usagers cumulent les besoins d'accompagnement dans ces deux domaines. Il apparaît donc intéressant de développer les relations et échanges entre les différents services en créant par exemple un réseau d'acteurs à l'échelle départementale qui se réunirait plusieurs fois par an pour envisager d'éventuelles mutualisations (mise en commun des dossiers, mise en place de dispositifs communs ...). - Mieux communiquer et valoriser les offres locales de santé : Il est ressenti en Ariège une certaine forme de dévalorisation de l'offre locale de santé et une tendance des patients à se rendre dans les territoires et métropoles voisins. Cela peut être le résultat d'un manque de connaissance ou d'une mauvaise image de l'offre locale existante. Pour limiter ce phénomène, il semble indispensable d'une part de communiquer et rendre plus visible les services disponibles à proximité et, d'autre part, d'améliorer leur image (rénovation des bâtiments, mise en avant de la qualification du personnel, communication...). Ceci apparaît notamment vrai pour les hôpitaux de proximité qui sont aujourd'hui parfois menacés de réduction ou fermeture du fait d'une baisse des fréquentations et subissant ainsi une dévalorisation de leur notoriété.

<p>Rôle des différents partenaires</p>	<p>Porteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professionnels de santé - EPCI <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat, ARS - Conseil départemental - Conseil régional
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réseaux de professionnels locaux mis en place
<p>Sources de financement mobilisables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Financements propres à chaque acteur
<p>Déclinaison dans les territoires déficitaires</p>	<p>CC Arize-Lèze Il a été soulevé sur ce territoire le manque de travail partenarial entre les professionnels qui peuvent parfois orienter les patients vers la Haute-Garonne. A donc été soulevée la nécessité de favoriser l'interconnaissance et la création d'un réseau des professionnels de santé sur le territoire (intégrant notamment les sages-femmes) et les personnels de l'hôpital du Val d'Ariège.</p> <p>CC Couserans Pyrénées Le territoire déploie actuellement des actions de mutualisation des maisons de Santé sous le pilotage du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Couserans consistant en une mise en réseau et un appui sur le numérique. Il s'agit donc de poursuivre ce type d'initiatives (tout particulièrement dans le cadre des contrats locaux de santé) et notamment de favoriser l'interconnaissance et le travail en réseau entre les médecins locaux et l'hôpital de Saint-Girons.</p> <p>CC Mirepoix- CC Olmes Le territoire connaît des initiatives partenariales très positives avec le projet de reconstruction de l'hôpital à Lavelanet et la maison de santé de Mirepoix ou encore des initiatives privées de regroupements (médecins/pharmacies...) qu'il s'agit donc de conforter.</p> <p>CC de Tarascon Les acteurs du territoire ont soulevé un enjeu d'amélioration de l'interconnaissance et du travail entre professionnels, notamment via la création d'un réseau des professionnels médicaux et la mise en place d'un réseau santé-social, notamment sur les publics en difficultés (espaces d'initiatives locales).</p> <p>CC Haute-Ariège Des enjeux de renforcement des partenariats entre les structures (exemple entre maisons de santé et hôpital pour l'utilisation des équipements techniques) et de mobilisation des acteurs locaux de santé ont été soulevés pour ce territoire pour répondre aux besoins de soins primaires (permanences, ...).</p>

Enfance, jeunesse

Thématique : Enfance, jeunesse	Levier : Maillage
17 - Développer le maillage en structures d'information de la jeunesse	
Constats et enjeux	<p>L'action en faveur de l'information des jeunes en Ariège est notamment portée par le Réseau Information Jeunesse qui compte plusieurs structures sur le département : le BIJ (Bureau Information Jeunesse) à Foix, les PIJ (Points Information Jeunesse) à Saint-Girons, Saverdun, Pamiers et Lavelanet, et des relais très locaux (RIJ) dans les secteurs ruraux, une des particularités de l'Ariège. En matière d'emploi, le département compte également une Mission Locale située à Foix. Ces structures doivent composer avec un public peu mobile, marqué pour une partie par des enjeux sociaux importants (précarité, exclusion, ...). A ce titre, les services destinés à la jeunesse s'appuient sur les partenariats locaux (élus, établissements scolaires) et de plus en plus sur les outils numériques. Le maillage peut également s'appuyer sur l'offre associative.</p>
Liens avec d'autres schémas et documents	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille - Politiques Jeunesse Intercommunales - Contrats de ruralité - Schéma des politiques éducatives concertées
Présentation et déclinaison de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le maillage en structures transversales d'accompagnement de la jeunesse Afin de faciliter l'accès à un ensemble de services d'accompagnement de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité, il semble intéressant de mettre en place un maillage en espaces proposant une grande diversité de services (types maisons de l'enfance et de la jeunesse, espace de vie sociale). En effet, ce type de structure apparaît manquer sur le territoire ariégeois bien que les besoins soient réels. Ces espaces peuvent rassembler des services de garde d'enfants, des espaces d'accueils pour les assistantes maternelles souhaitant travailler ensemble notamment dans le cadre de Relais Assistantes Maternelles (RAM), des permanences de consultations sociales à destination des familles assurées par des associations ou des institutionnels (PMI, ...), des espaces d'échanges et de discussion pour les parents, des espaces jeunes ... Il s'agit de faire de ces lieux des endroits facilement identifiables et centralisant les services autour de l'enfance et de la jeunesse. - Généraliser les outils et usages numériques au sein des structures enfance jeunesse Les publics jeunes apparaissent fortement en demande sur l'utilisation du numérique. Il s'agit donc de poursuivre les programmes d'équipement numérique des établissements scolaires et d'intégrer ces nouveaux usages dans l'ensemble des services proposés à ce public.
Rôle des différents partenaires	<p>Porteurs : Département, EPCI</p> <p>Partenaires : CAF, Etat</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures d'accompagnement
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Financements du département - Financements des opérateurs comme la CAF et la CPAM - Financements régionaux

Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>CC Arize-Lèze</p> <p>Les projets en matière de structures d'accueil se portent plus sur la question de la parentalité avec notamment la possibilité d'envisager la création d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent.</p>
	<p>CC Couserans Pyrénées</p> <p>Plusieurs projets sont en réflexion sur le territoire en matière d'accueil et de structures d'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un Lieu d'Accueil Enfant-Parent (Laep) dans le Volvestre-Ariégeois ; - Création d'une ludothèque à St-Girons (pour les professionnels petite enfance, jeunesse et tout public). <p>Des pistes de réflexion ont également été abordées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement d'une offre d'accompagnement à la scolarité à St-Girons ; - L'amélioration de l'accessibilité des services aux populations (travail sur les tarifs, séjours communaux, projets communaux...) ; - Le développement de relais (RIJ) dans les vallées, en complément de l'action du BIJ de St Girons.
	<p>CC Mirepoix- CC Olmes</p> <p>Plusieurs projets sont en réflexion sur le territoire en matière d'accueil et de structures d'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur la mise en place d'un Centre de Loisirs Associé au Collège à la cité scolaire de Mirepoix ; - Restructuration de l'offre d'accueil (Lavelanet-Mirepoix) ; - Restructuration / dynamisation des secteurs jeunesse notamment en Pays d'Olmes - Pérennisation du Point Accueil Ecoute Jeunes.
	<p>CC de Tarascon</p> <p>Plusieurs projets sont en réflexion sur le territoire en matière d'accueil et de structures d'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec la Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC), l'association Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud (LECGS), et coordination intercommunale ; - Développement d'un accueil Enfants-Parents (LAEP).
	<p>CC Haute-Ariège</p> <p>Plusieurs projets sont en réflexion sur le territoire en matière d'accueil et de structures d'accompagnement.</p>

18 - Conforter l'organisation scolaire du territoire

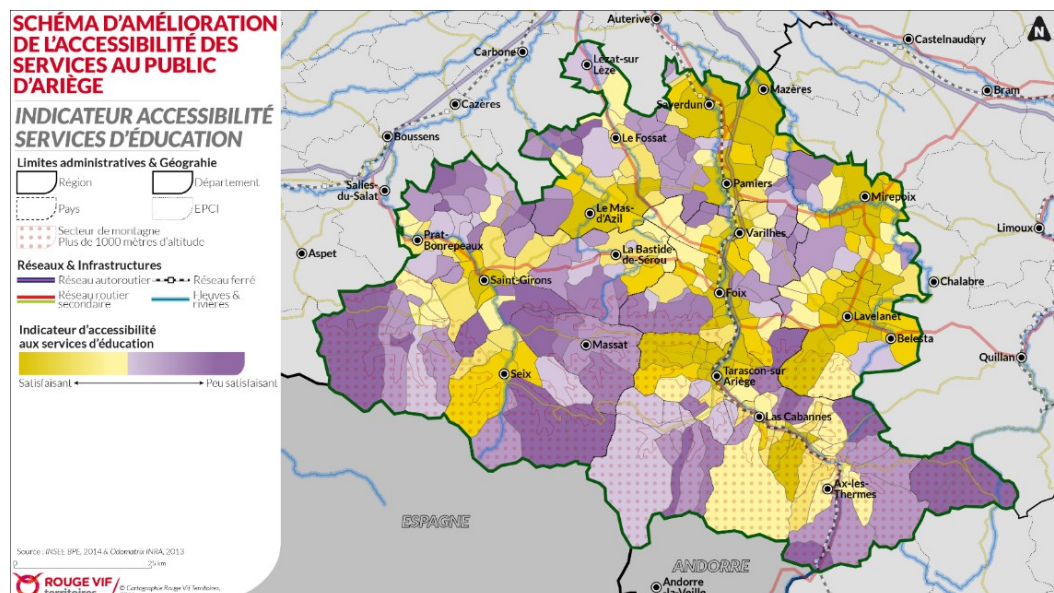
Les caractéristiques géographiques du département influencent largement l'organisation des services éducatifs sur le territoire Ariégeois. Le facteur d'accessibilité est ainsi nettement plus satisfaisant dans les espaces de plaines, de piémont et des vallées, notamment la vallée de l'Ariège, qui concentre les deux principaux pôles urbains, Pamiers et Foix.

Les espaces situés en altitude, notamment dans le Couserans ou le Donezan, accusent des temps d'accès nettement plus importants et un maillage moins dense en services.

A une échelle plus fine, le maillage en services est satisfaisant pour l'ensemble des centralités du territoire, à l'exception du secteur de Massat qui ne compte que des structures d'accueil pour la petite enfance.

Cette organisation des services largement influencée par le relief et les densités de populations, implique des modes d'implantation adaptés notamment sous la forme de regroupement pédagogique pour le premier degré. En dehors de ces stratégies de regroupement, les collectivités notamment dans les zones d'altitude, sont contraintes de trouver des solutions pour maintenir les équipements. Dans cette optique, le maintien du collège de Vicdessos a été possible grâce à l'ouverture d'une section sportive.

Constats et enjeux



Liens avec d'autres schémas et documents

- Politique éducative du rectorat de Toulouse

Présentation et déclinaison de l'action

- **Garantir un réseau équilibré de structures scolaires en lien avec les conventions de ruralité**

Face à la baisse des effectifs et aux menaces de fermeture de classes, des regroupements pédagogiques intercommunaux s'imposent afin de mutualiser les moyens. Néanmoins, il s'agit d'être attentif à l'équilibre du maillage scolaire afin de ne pas allonger les temps de

	<p>transports. Ainsi, les réflexions sur les RPI doivent être menées en lien avec celles sur les transports scolaires. L'enjeu est ici de trouver un équilibre entre les impératifs d'optimisation et la nécessaire prise en compte du bien-être des élèves (temps de parcours).</p> <p>- Proposer des transports scolaires adaptés aux besoins des familles</p> <p>Compte-tenu de la topographie et de la dispersion de l'habitat en Ariège, la question des transports scolaires est centrale, notamment pour les zones de montagne les plus isolées. Les impératifs d'optimisation du système de ramassage scolaire mais aussi du maillage en établissements scolaires conduisent à une centralisation des dessertes sur les principaux bourgs et à un allongement des temps de transport pour les enfants. Comme évoqué plus haut, il s'agit donc à la fois de s'assurer de l'équilibre du maillage scolaire afin d'éviter de créer des zones très éloignées et d'étendre les zones de desserte mais aussi de s'intéresser aux derniers kilomètres parcourus entre le domicile des élèves et le point de ramassage. Si la mise en place de systèmes de mobilités complémentaires est coûteuse pour les communes, cette solution peut être étudiée selon les demandes tout comme l'organisation de solidarités locales (covoiturage). Par ailleurs, il s'agit d'être vigilant aux effets du transfert de compétence à la Région qui interroge et inquiète les acteurs locaux.</p>
Rôle des différents partenaires	<p>Porteurs : Rectorat de l'Académie de Toulouse</p> <p>Partenaires : DSDEN de l'Ariège, Collectivités</p>
Indicateurs de suivi	- Nombre de regroupements pédagogiques
Sources de financement mobilisables	- Budgets régionaux dans le cadre du transport scolaire
Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>CC Arize-Lèze</p> <p>Le territoire connaît des menaces récurrentes de fermeture de classes liées à la baisse des effectifs (manque de dynamiques démographiques notamment sur la vallée de l'Arize). En revanche, il comprend une offre en collèges satisfaisante (2 collèges sur le territoire et 2 en périphérie qui répondent aux besoins). Concernant les lycées, le territoire se situe parmi les secteurs les plus éloignés du département et le manque de places en internats impose de longs trajets quotidiens.</p>
	<p>CC Couserans Pyrénées</p> <p>Malgré une certaine stabilité des effectifs (une dynamique démographique générale mais limitée et surtout très fluctuante du fait des mouvements de population), la recomposition scolaire reste une dynamique présente avec des risques de fermetures de classes. L'offre de collèges multipolaires implique une complexité de l'organisation des transports. Concernant les lycées, l'offre est centralisée sur Saint-Girons.</p>
	<p>CC Mirepoix- CC Olmes</p> <p>Une offre satisfaisante mais une fragilité des structures scolaires qui demeure (fermetures de classes) malgré les RPI et des difficultés à assurer les remplacements des enseignants. L'offre de collèges est satisfaisante avec des transports bien organisés.</p> <p>L'offre locale en lycées est intéressante (filières BTS à Mirepoix) mais de nombreux jeunes ne poursuivent pas dans l'enseignement supérieur du fait de nombreux freins psychologiques à la mobilité (craintes de quitter le territoire, ...) et du manque de lien entre les lycées et l'enseignement supérieur.</p>

	<p>CC de Tarascon</p> <p>Une politique éducation locale intercommunale permettant de fédérer les acteurs de l'éducation autour d'un projet global. Mais un enjeu sur les mobilités pour l'accès aux lycées sur Foix, imposant des déplacements relativement longs pour les villages les plus éloignés.</p> <p>En termes de propositions d'actions, la Communauté de Communes de Tarascon, par délibération du 21avril 2017, ajoute les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nécessité de moderniser les accueils enfance jeunesse (ALSH) - développer des partenariats entre structures pour une prise en compte globale de la jeunesse - créer un pôle enfance jeunesse incluant un ALSH et une restauration scolaire et extra-scolaire
	<p>CC Haute-Ariège</p> <p>Le maillage scolaire du territoire apparaît fragile et menacé par des fermetures de classe malgré des RPI efficaces. De plus, un projet de rénovation du groupe scolaire d'Auzat qui regroupe l'ensemble du Regroupement Pédagogique Intercommunal, de la Toute Petite Section au CM2, est en cours. L'offre de collèges est soutenue par des sections spécifiques (sportive à Vicdessos) et des services d'internat. Le niveau lycée est plus problématique avec une offre concentrée à Foix, impliquant des trajets importants ou un éloignement, pouvant être problématiques pour les publics les plus précaires.</p>

Thématique : Enfance, jeunesse	Lever : Maillage
19 - Travailler sur la complémentarité des modes de garde d'enfants pour répondre à l'ensemble des besoins	
<p>Constats et enjeux</p>	<p>Le territoire ariègeois dispose d'un maillage satisfaisant en matière de structure d'accueil du jeune enfant. Sur la majorité du département, les parents ont le choix du mode de garde entre accueil collectif et accueil individuel : multi accueil, crèche familiale, micro-crèche, assistantes maternelles indépendantes exerçant en maison d'assistantes maternelles ou à leur domicile, et enfin garde au domicile des parents. Certaines dynamiques sont à prendre en compte : problématiques de renouvellement des assistantes maternelles dans certains territoires (en Ariège 42% des assistantes maternelles sont agés de plus de 50 ans). Par ailleurs, le nombre d'enfants gardés par les assistantes maternelles connaît actuellement une évolution négative.</p> <p>Le taux moyen de couverture globale est de 48 %.(taux national 54 %) Il varie selon les communautés de communes de 13 à 75 %. Il est structuré comme suit : 23% chez une assistante maternelle ; 21,20% en accueil collectif ; 3,60% d'enfants de – 3 ans scolarisés et 0,20% en garde à domicile.</p> <p>En 2015, 904 places d'accueil (pour 33 structures dont 26 multi accueils, 6 crèches familiales et 1 micro crèche) sont proposées en Ariège. Deux crèches privées d'entreprises proposent au total 59 places au personnel d'entreprises et de collectivités ayant signé une convention. Le taux d'occupation moyen en Ariège est de 67 % (accueils collectifs), le taux recommandé par la Caisse nationale d'allocations familiales se situant à 70%. Il varie de 42 % à 88 % selon les équipements. La localisation des structures est globalement bien répartie sur le territoire ariègeois. Elles sont naturellement moins nombreuses sur les secteurs de montagne.</p> <p>De plus, 686 assistantes maternelles sont recensées dont 469 sont en activité au 30 novembre 2015 soit 68%. 15 Relais Assistantes Maternelles (Ram) accompagnent les assistantes maternelles en activité, ainsi que les parents dans leur recherche d'un mode de garde adapté à leurs besoins. Ils assurent aussi un rôle d'observatoire sur la question de la garde d'enfant. 30 assistantes maternelles sont agréées pour de l'accueil permanent. La garde à domicile est en revanche très peu utilisée.</p> <p>Si l'Ariège apparaît globalement bien dotée pour répondre aux demandes des familles en termes de garde d'enfants, l'équilibre entre les différents modes de garde est essentiel pour proposer une offre répondant aux différentes attentes (horaires atypiques, type de services...) et assurer la complémentarité entre services d'initiative publique et privée.</p>
<p>Liens avec d'autres schémas et documents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma départemental de l'enfance et de la famille - Schéma départemental de service aux familles - Contrats de ruralité
<p>Présentation et déclinaison de l'action</p>	<p>Dans le cadre du SDAASP, les points suivants constituent des pistes d'action afin de mettre en place des solutions potentielles concernant la complémentarité des modes de gardes d'enfants sur le territoire. L'objectif est d'assurer pour les familles une alternative entre un accueil collectif ou individuel correspondant à leur mode de vie et leurs contraintes (horaires atypiques notamment) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer le besoin d'assistantes maternelles par territoire. - Consolider l'offre et valoriser le métier d'assistante maternelle à travers la complémentarité des formations, l'accompagnement et la coordination du réseau d'assistantes maternelles et l'augmentation d'attributions d'agrèments.

	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le maillage en accueil collectif au regard des dynamiques démographiques mais aussi développer d'autres modes de garde, notamment la garde à domicile, qui peuvent être plus souples et s'adapter à des horaires atypiques. D'une manière générale, la question de l'adaptation de l'offre de garde aux nouveaux modes de vie et aux horaires atypiques est un enjeu fort sur le territoire du fait de la part importante d'actifs travaillant loin de leur résidence (Foix, Pamiers, Toulouse...) ou ayant des horaires décalés (saisonniers, corps médical...). - Développer les multi-accueils (micro-crèches notamment) afin que les territoires enclavés puissent accéder à une offre de garde de proximité.
Rôle des différents partenaires	<p>Porteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Département de l'Ariège - EPCI, Communes - CCAS - Opérateurs : CAF <p>Partenaires : Associations</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de places disponibles selon le mode de garde au regard du nombre d'enfants de moins de 3 ans - Nombre d'assistantes maternelles - Nombre de places agréées - Nombre de nouveaux agréments constatés
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Financements du département - Financements des opérateurs comme la CAF - Financements européens
Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>CC Arize-Lèze Le territoire possède une bonne offre sur la petite enfance du fait des efforts menés par les EPCI (budgets principaux) et du maintien d'un équilibre et de la variété des modes de garde. Il connaît une structuration différente des autres territoires (développement de l'accueil collectif sur la CC de l'Arize, soutien aux assistantes maternelles sur la Lèze). Cependant le secteur de la Lèze présente un manque de complémentarité de mode de garde. Néanmoins, une proposition de la CAF a été faite pour la création d'un mode d'accueil collectif. En outre, un point de vigilance a été émis concernant la stabilité de l'offre puisque plus de 40% des assistantes maternelles de Lèze ont plus de 50 ans. Le territoire souhaite développer les micro-crèches ou a minima création de maisons d'assistants maternels.</p> <p>CC Couserans Pyrénées Ce territoire connaît une faible offre d'assistantes maternelles notamment sur le Volvestre et une absence d'organisation en réseau. Le souhait a été émis de soutenir les services de garde à domicile pour répondre aux besoins des horaires atypiques et travailler sur l'attractivité du métier d'assistante maternelle. Néanmoins, il possède une relative variété et complémentarité des modes de garde.</p> <p>Des projets sont en cours : une micro-crèche et un relais d'assistantes maternelles à Castillon, une micro crèche à Fabas. Une réflexion est menée sur l'emploi d'une assistante maternelle (pénurie identifiée dans le SDSF) et sur les actions passerelles de la petite enfance à la jeunesse (multi-accueil, ALAE, Accueil Loisir Sans Hébergement et junior). Le territoire a soumis l'idée de développer les compétences</p>

CC Mirepoix- CC Olmes

Les crèches du territoire sont saturées et centralisées sur le Pays d'Olmes et Mirepoix (Lavelanet notamment) et ne peuvent donc répondre à la demande (manque de places), ce qui pose des enjeux d'accès pour les territoires les plus éloignés. Le territoire propose donc une ouverture de places supplémentaires en crèche ou de lieux d'accueil complémentaires, notamment sur les secteurs de franges et d'intervalle entre Mirepoix et Lavelanet, et l'adaptation aux évolutions des besoins de la population (horaires atypiques). En outre, l'amélioration des liens entre les secteurs petite enfance et enfance par la prise de compétence intercommunale semble être une piste d'action intéressante. Aussi, il conviendrait d'étudier la possible création de micro-crèches et/ou développement des maisons d'assistants maternels. Le territoire a également soulevé l'enjeu d'aménager des accueils d'urgence. Il serait également pertinent de mettre en place des projets visant à l'amélioration des conditions accueil jeune enfant (rénovation FAJE à Lavelanet ou délocalisation). Une réflexion est d'ailleurs en cours sur la construction de nouvelles crèches à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes et de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix. L'enjeu serait donc de soutenir les maisons d'assistantes maternelles, d'agrandir les crèches et instaurer plus de souplesse et d'amplitude au niveau des horaires.

CC de Tarascon

Le territoire possède une offre satisfaisante à tous les niveaux (assistantes maternelles, accueils collectifs de garde, centres de loisirs, écoles, MJC, collèges...) et relativement équilibrée sur le territoire (écoles, ALSH/ALAE, associations) mais connaît des incertitudes sur l'avenir (baisse des fréquentations) et un manque de mutualisation pour anticiper ces évolutions. La prise de compétence intercommunale sur le scolaire et la petite enfance serait pertinente dans un objectif d'articulation et de solidarité territoriale. Un point de vigilance a été soulevé sur le fait que plus de 50% des assistantes maternelle ont plus de 50 ans.

CC Haute-Ariège

Sur la communauté de commune de la Haute-Ariège, il existe une bonne offre en accueils collectifs pour la petite enfance mais des contrastes territoriaux sont présents avec des besoins non satisfaits sur Ax-les-Thermes (notamment en termes d'horaires atypiques) et un manque d'effectifs sur le Donezan et le Vicdessos du fait d'une démographie en décroissance. Des besoins ont également été recensés, au niveau de la demande sur les horaires décalés, et sur une offre trop faible en assistantes maternelles. Il semblerait intéressant de s'atteler à la diversification et à la complémentarité des modes de garde (collectif, assistantes maternelles, garde à domicile) notamment pour répondre aux besoins en horaires décalés. Le territoire souhaiterait qu'il y ait une meilleure communication sur les différents dispositifs de soutien à la garde d'enfants existants (garde à domicile notamment).

Thématique : Enfance, jeunesse	Levier : Mobilité
20 - Promouvoir la mobilité des jeunes	
<p>Constats et enjeux</p>	<p>Les difficultés des jeunes pour se déplacer ont été soulevées tout au long de la démarche d'élaboration du SDAASP comme un enjeu prioritaire en Ariège. L'enclavement du territoire mais aussi le coût de la mobilité et le manque de services sur le territoire placent certains jeunes, particulièrement les plus fragiles et précaires, à un isolement voire une certaine forme d'exclusion. En effet, l'accès à de nombreux services, scolaires ou non, mais aussi à l'emploi impose une capacité à se déplacer. Les freins à la mobilité, ponctuelle ou quotidienne, de court ou de long terme, sont en effet nombreux : financiers (coût du permis, de la voiture, du carburant), psychologiques (peur de quitter un territoire connu, peur de se rendre dans des espaces urbains, ...) ou encore physiques (temps de déplacement, fort enclavement des zones de Montagne, enneigement, incapacité de conduire et inexistence d'alternatives ...).</p> <p>Si sur certains territoires, les transports collectifs (voie ferrée notamment) permettent de répondre en partie à ces difficultés (la multimodalité restant néanmoins nécessaire pour le rabattement vers les gares), de nombreuses formes de mobilités solidaires ou alternatives existent sur le territoire (autostop, covoiturage...) et peuvent constituer des outils complémentaires au soutien public. Ainsi, l'enjeu est de développer de nouveaux services de mobilités, de mieux coordonner les services existants (adaptation des horaires pour s'adapter aux sorties de collège ou lycées par exemple), d'accompagner les jeunes et familles dans la mobilité (financièrement mais également psychologiquement) et soutenir les outils alternatifs largement sollicités (autostop, covoiturage, ...).</p> <p>A ces problématiques de mobilité géographique s'ajoutent pour la jeunesse ariégeoise des freins en termes de mobilité sociale : moindre accessibilité à l'enseignement supérieur et freins psychologiques, difficulté d'insertion des jeunes ...</p>
<p>Liens avec d'autres schémas et documents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plans de Déplacements des différentes autorités organisatrices des transports - Contrat de ruralité - Schéma régional des infrastructures de transports (intégrés au futur SRADDET)
<p>Présentation et déclinaison de l'action</p>	<p>Cette action peut se décliner de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'accès à la mobilité individuelle L'accès à la mobilité individuelle, par l'intermédiaire d'une voiture, d'un deux-roues ou d'un mode de transport doux (vélo ou VAE...) est un moyen d'autonomiser les jeunes en situation de fragilité ou en insertion. Des initiatives diverses, portées par des collectivités ou des associations, peuvent être encouragées : <ul style="list-style-type: none"> o Ouvertures d'auto-écoles sociales proposant des tarifs attractifs pour les jeunes en insertion ; o Aide financière pour le permis de conduire en contrepartie d'un bénévolat ; o Développement de garages solidaires avec prêts de véhicules et formations en mécanique. - Encourager la pratique des mobilités alternatives à la voiture individuelle Le public jeunes peut être sensible aux avantages des mobilités alternatives et collaboratives : moindre coût, souplesse, convivialité... Il s'agit de les impliquer dans le développement de projets, qu'ils soient portés par les acteurs publics ou associatifs : <ul style="list-style-type: none"> o Développement du covoiturage organisé et/ou de l'autostop sécurisé (via la plateforme nationale Rezo Pouce par exemple) ; o Développement du covoiturage dans les déplacements quotidiens ou réguliers :

	<p>Association En Route 09, plateforme régionale mobimipy, développement d'aires de covoiturage et d'une signalétique dédiée ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibilisation à mener dans les réseaux information jeunesse et les structures d'enseignement supérieur.
Rôle des différents partenaires	<p>Porteurs : Conseil Départemental, Collectivités locales</p> <p>Partenaires : Réseau Information Education Nationale, Jeunesse, Missions Locales, associations</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres d'action de sensibilisation aux mobilités effectuées - Nombre de projets d'auto-écoles et de garages solidaires accompagnés
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Investissements des collectivités territoriales (Conseil Départemental, Conseil Régional, EPCI, Communes, Syndicat Mixte, Pays/PETR)
Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>CC Arize-Lèze</p> <p>La réflexion autour des transports au regard des difficultés rencontrées par le public jeunes est prioritaire sur ce territoire, à considérer en lien avec le département de Haute-Garonne.</p>
	<p>CC Couserans Pyrénées</p> <p>Il s'agit notamment de communiquer sur les offres de mobilité existantes sur le territoire, de coordonner les services de mobilité et soutenir les outils alternatifs (covoiturage de proximité et/ou autostop sécurisé) et actions pour la jeunesse. En 2017, ces solutions de mobilités alternatives sont expérimentées dans le Haut Couserans.</p> <p>D'autre part, la circulation en vélo reste dangereuse sur les parcours des vallées vers le Saint Gironnais et dans l'agglomération. A ce titre, le PGD du Couserans a également inscrit dans les actions à mener l'élaboration d'un schéma des déplacements doux en Couserans.</p>
	<p>CC Mirepoix- CC Olmes</p> <p>Des freins psychologiques à la mobilité identifiés sur ce territoire ainsi que des difficultés à faire le lien avec le supérieur. Un besoin d'accompagnement accru dans le contexte de la fermeture du Point Information Jeunesse de Lavelanet</p>
	<p>CC de Tarascon</p> <p>Le principal levier d'action identifié concerne les mobilités quotidiennes des jeunes (mobilité alternatives, transport collectif de proximité...).</p>
	<p>CC Haute-Ariège</p> <p>Sur ce territoire, les enjeux principaux sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les jeunes pour surmonter les freins psychologiques à la mobilité (accompagnement des familles dans l'éloignement physique et les charges financières) ; - Développer les solutions de mobilités des jeunes. Notamment à destination des plus fragiles ; - Alléger les temps de transport des jeunes en ce qui concerne l'accès à l'éducation (lycées, supérieur), en agissant sur l'offre SNCF notamment.

Thématique : Enfance, jeunesse	Levier : Maillage et Mobilité
21 - Soutenir l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation	
Constats et enjeux	<p>Les formations supérieures et diplômantes sont un véritable service à la population car elles constituent un levier pour attirer des jeunes dans le département, ou les inciter à rester. Or l'offre de formation supérieure est limitée sur le département à l'exception de formations spécialisées. A ce titre, la présence du site universitaire de Foix et de l'Unité Mixte de Recherche à Moulis (CNRS/Université Paul Sabatier) doit être confortée. Il y a donc un enjeu de développement de formations sur le territoire et d'amélioration des conditions d'accès aux offres extérieures au département</p>
Liens avec d'autres schémas et documents	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma Régional Enseignement Supérieur et Recherche (SRESR) - Projets éducatifs territoriaux (PEDT) des collectivités - Contrats de ruralité
Présentation et déclinaison de l'action	<p>Cette action peut s'appuyer sur deux déclinaisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le développement d'offres de formation supérieure sur le territoire ariégeois : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le développement d'une offre de formation supérieure en adéquation avec les besoins des entreprises du territoire : création et aménagement de nouveaux cursus et diplômes et notamment dans les filières spécifiques (métiers de la montagne et de la forêt, paléontologie, bâtiment, énergies nouvelles et agriculture de qualité) ; ○ En préalable et pour orienter la prise de décision, il convient de mener une étude prospective au niveau départemental prenant en compte : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le tissu économique local et les besoins des entreprises ; ▪ Les contraintes liées à la mobilité notamment pour les territoires les plus enclavés, ▪ Les attentes des citoyens et des jeunes. ○ En parallèle, il apparaît nécessaire d'améliorer les modalités de communication de cette offre de formation vers les jeunes, notamment par la valorisation particulière des métiers et filières spécifiques au territoire, en s'appuyant sur le réseau de structures existantes. - Garantir les conditions d'accès à l'enseignement et la formation pour les jeunes ariégeois par : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le soutien aux internats : Face au faible maillage en lycées et offres d'enseignement supérieures et aux difficultés de mobilité du territoire (relief, faiblesse des transports collectifs, temps de parcours...), le maintien voire, pour certains établissements, l'augmentation des services d'internats semblent être un levier indispensable pour garantir l'accès à la scolarité pour de nombreux jeunes ariégeois. Il s'agit non seulement de conforter et étendre les places disponibles mais aussi d'accompagner les familles dans cette mobilité parfois complexe à gérer (coûts, éloignement émotionnel...). ○ L'aide à la mobilité : soutien financier, développement des aides aux transports, dépassement du frein psychologique à la mobilité vécu par certains jeunes, accompagnement des jeunes dans leur processus de mobilité.

Rôle des différents partenaires	<p>Porteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Académie, services départementaux de l'Education Nationale - EPCI - Conseil régional et Conseil départemental <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centres de formation, établissements d'enseignements et de formations - Etat
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de places en internat sur le territoire - Evolution de la part des jeunes de 18-25 ans suivant une formation supérieure
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Investissement des collectivités territoriales (Conseil départemental, Conseil régional, EPCI, Communes, syndicats mixtes, Pays/PETR) - DETR, FSIL - CPER
Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>Cette action ne rencontre pas de déclinaisons particulières pour chacun des territoires puisque tous sont concernés par ces enjeux forts. A noter néanmoins, que l'internat de Vicdessos est en cours de réhabilitation et que des formations préparatoires aux métiers de la montagne sont mises en place au lycée Jacquard de Mirepoix. Le lycée Aristide Bergès à Saint-Girons a récemment intégré une dynamique « Campus des Métiers » et travaille à la création d'une licence professionnelle. D'autres projets sont à l'étude à l'instar d'une Maison Familiale et Rurale.</p>

Culture, sport, loisirs

Thématique : Culture, sports, loisirs	Levier : Maillage ; Gouvernance, Communication
22 - Développer l'offre existante, notamment vers une montée en gamme	
Constats et enjeux	<p>Le département de l'Ariège est globalement bien couvert par l'offre culturelle et sportive proposée. Cependant, certaines zones et certains domaines restent faiblement représentés. Marqué par une ruralité forte et un relief contraignant, le territoire connaît naturellement un effet de concentration des équipements des services récréatifs, notamment ceux dits « supérieurs », sur les pôles urbains (Saint-Girons, Foix, Pamiers) et dans la vallée de l'Ariège.</p> <p>En effet, si le territoire est plutôt bien doté en petits équipements et si des efforts ont été menés sur la montée en gamme de certains équipements (piscine à l'échelle pays notamment), ils doivent être poursuivis pour maintenir le niveau d'offre et la qualité des équipements et répondre aux attentes d'usagers de plus en plus exigeants, l'offre récréative étant un facteur d'attractivité des territoires.</p>
Liens avec d'autres schémas et documents	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma départemental des politiques sportives (finalisation prévue pour 2017) - Contrats de ruralité - Projets de territoires (PNR, PETR, EPCI) - Politique départementale de lecture publique
Présentation et déclinaison de l'action	<p>Dans le cadre du SDAASP, les points suivants constituent des pistes d'action qui peuvent être mises en place sur le territoire afin de consolider l'offre culturelle et sportive existante notamment en faveur d'une montée en gamme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structurer et professionnaliser l'offre culturelle et sportive : L'organisation de l'offre récréative et les dynamiques actuelles mettent en évidence un besoin de structuration et de professionnalisation de certains acteurs afin de conforter l'offre de services. Si des logiques de structuration et de partenariats existent déjà sur le territoire (ADEC dans le Couserans par exemple), cet aspect gagnerait à être approfondi. La professionnalisation des acteurs de ces secteurs permettrait par ailleurs de sécuriser et favoriser une montée en gamme d'une offre qui reste parfois fragile dans certains territoires. Enfin, la structuration passe par une vision plus globale de l'offre : par exemple en matière culturelle il s'agirait de passer d'une vision très événementielle (quelques grands rendez-vous) à une structuration d'une offre annuelle. - Accompagner les évolutions intercommunales pour renforcer l'offre en équipements récréatifs de qualité adaptée aux nouveaux usages : La recomposition intercommunale du département constitue une opportunité intéressante pour la structuration de l'offre récréative et son amélioration. Le regroupement des collectivités, via la prise de compétence et la mutualisation des ressources financières, devrait conférer un poids et des possibilités plus importantes de renouvellement des équipements vieillissants et de création d'équipements structurants au niveau des bassins de vie. Outre la montée en gamme de l'offre récréative, la recomposition et la prise de compétence intercommunales peuvent également être l'occasion d'appréhender la question de l'offre culturelle et sportive de manière plus globale sur l'ensemble du territoire et ainsi de proposer une armature et une organisation plus cohérente en faveur des usagers mais aussi d'assurer une plus grande solidarité entre les territoires (solidarité entre la ville centre proposant les services et les territoires environnants qui en bénéficient). - Améliorer la communication sur l'offre : La visibilité et la connaissance de l'offre

	<p>culturelle et sportive du territoire ariègeois est essentielle pour maintenir sa fréquentation. Il s'agit de plus d'agir sur l'attractivité du territoire en valorisant ses atouts mais également de susciter des vocations afin de pérenniser la dynamique actuelle et la renouveler. Il convient donc d'améliorer la visibilité et la connaissance de l'offre récréative pour les habitants et notamment les néo-résidents. Les leviers d'actions sur ces questions de visibilité relèvent à la fois de la communication notamment via les plateformes numériques (sites, réseaux sociaux) mais également de l'évènementiel (forum des associations) et du déploiement d'outils de communication (plaquettes, flyers...).</p>
Rôle des différents partenaires	<p>Porteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associations : animation de l'offre, organisation de manifestations - Collectivités territoriales (communes, EPCI, PETR, PNR, Département) : portage de projets, aide financière et technique, promotion de l'offre <p>Partenaires selon les actions entreprises par les porteurs de projets (aide financière et technique)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat - Collectivités territoriales - Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) - Comités départementaux et clubs sportifs - Comité départemental olympique et sportif
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'équipements créés, rénovés ou modernisés - Nombre de manifestations culturelles et sportives organisées
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - DETR, Centre National pour le Développement du Sport - Investissements des collectivités territoriales (Région, Département, EPCI, communes)
Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>CC Arize-Lèze</p> <p>L'enjeu pour le territoire est de faire vivre l'offre sportive et culturelle en la diversifiant, en la redynamisant, en suscitant les initiatives locales et en professionnalisant l'animation. Par ailleurs, il paraît prioritaire de fédérer les acteurs de la culture autour d'un projet commun et de favoriser les logiques de mutualisation (opportunité de la fusion intercommunale) pour se doter d'une taille critique et d'une capacité financière suffisante pour développer les équipements manquants. L'enjeu de mise en visibilité des initiatives locales a également été soulevé comme prioritaire.</p>

CC Couserans Pyrénées

L'offre culturelle et sportive, notamment de niveau supérieur, est particulièrement concentrée sur Saint-Girons, le reste du territoire présentant un déficit d'équipements couverts.

L'offre culturelle est dispersée et manque d'équipements dédiés de niveau supérieur. L'élaboration d'un schéma des équipements culturels du Couserans est inscrite dans le projet de territoire.

Le besoin d'équipements de diffusion et de formation à vocation territoriale est repéré comme une nécessité. L'enjeu pour le territoire est donc de réaliser, à l'échelle de la communauté de communes, un maillage articulant les équipements structurants et des relais locaux afin de maintenir une offre de proximité et éviter une hyper-concentration à Saint-Girons. Au-delà, des besoins importants en rénovation des équipements sportifs et de loisirs vieillissants et en aménagement de salles communales capables d'accueillir des activités et événements culturels ont été exprimés. De même, les enjeux de professionnalisation et de communication constituent des priorités. Un projet de salle de sports dans le secteur de La Bastide de Sérou a été identifié ainsi qu'un pôle culturel de centralité dédié à la diffusion et à la formation artistiques.

CC Mirepoix- CC Olmes

Si le territoire bénéficie d'un bon niveau d'équipements et d'une animation riche, des besoins en équipements de qualité subsistent et divers enjeux ont été soulevés au sujet :

- Du déficit de professionnalisation ;
- De l'enjeu global de « faire vivre » et de pérenniser l'offre récréative, notamment en communiquant mieux sur ce point ;
- De la nécessité de redynamiser les événements culturels et sportifs majeurs comme moteurs de l'offre récréative ;
- De l'opportunité des logiques de mutualisation pour se doter d'une taille critique et d'une capacité financière suffisante pour développer des équipements modernes d'envergure.

CC de Tarascon

Les besoins du territoire portent tout particulièrement sur :

- La rénovation des équipements sportifs existants et vieillissants (prioritairement la piscine) ;
- Le développement d'un projet culturel global et d'une stratégie d'éducation à la culture, notamment à l'échelle intercommunale ;
- L'amélioration de la communication sur l'offre proposée ;
- La fédération des acteurs impliqués autour d'un projet global permettant des animations délocalisées et la mise en réseau des actions (à l'image du réseau de lecture publique mis en place).

CC Haute-Ariège

Les besoins exprimés pour ce territoire concernant plus particulièrement :

- Le soutien au projet d'extension du réseau de lecture en cours sur la nouvelle intercommunalité ;
- Le développement des logiques de mutualisation (opportunité de la fusion intercommunale) pour se doter d'une offre sport-nature globale entre les différents secteurs, d'équipements mutualisés (plaine des sports d'Auzat) et mettre en place une gouvernance globale de l'offre récréative ;
- La pérennisation de l'offre culturelle existante autour d'une stratégie globale d'éducation à la culture et d'une offre culturelle tout au long de l'année ;
- L'enjeu de mieux communiquer sur l'offre pour assurer sa fréquentation ;
- La professionnalisation des acteurs de la culture et des activités sport-nature.

Thématique : Culture, sports, loisirs

Levier : Mobilité

23 - Améliorer l'accessibilité des équipements récréatifs pour les usagers les moins mobiles (services dédiés, itinérance, ...)

Constats et enjeux

Si le territoire connaît, une bonne densité globale en équipements sportifs et culturels, ils restent principalement concentrés dans les 4 grands pôles du territoire, ce qui pose des enjeux d'accessibilité pour les secteurs ruraux isolés et les publics non mobiles.

Comme le souligne la carte ci-dessous, il existe une **forte hétérogénéité en termes d'accessibilité aux services de culture, sport et loisirs**. Tandis que la vallée de l'Ariège et les Pyrénées Cathares, notamment dans le secteur de plaine et de piémont, bénéficient d'une accessibilité satisfaisante, **la moitié est du territoire présente un indicateur d'accessibilité à ces services peu satisfaisant**. Il existe ainsi de forts enjeux de mobilité pour accéder aux services de loisirs. Néanmoins, ces différences territoriales sont à relativiser au regard des populations concernées.

SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC D'ARIÈGE

INDICATEUR ACCESSIBILITÉ SERVICES DE LOISIRS

Limites administratives & Géographie

Région

Département

Pays

Secteur de montagne

Plus de 1000 mètres d'altitude

Réseaux & Infrastructures

Réseau autoroutier

Réseau routier secondaire

Réseau ferré

Fleuves & rivières

Indicateur d'accessibilité aux services de culture, de sport et de loisirs

Satisfaisant

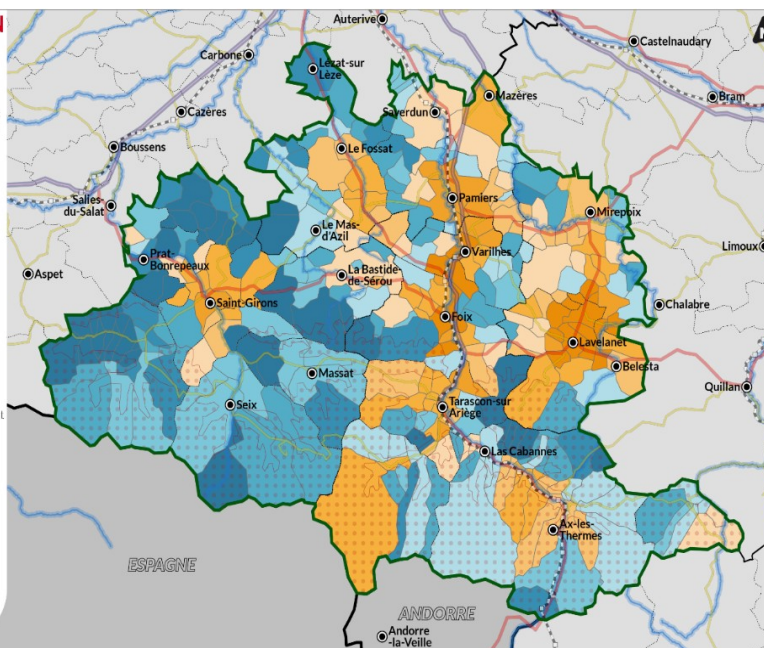
Peu satisfaisant

Source : INSEE BPE, 2014 & Odonotriv MHA, 2013

0 25km

ROUGE VIF / territoires

© Cartographie Rouge Vif Territoires, 2015



Liens avec d'autres schémas et documents	<ul style="list-style-type: none"> - Charte pour une politique sportive départementale concertée - Contrats de ruralité - Charte pour une politique sportive concertée en Ariège - Projets de territoires (PNR, PETR, EPCI) - Politique départementale de lecture publique
Présentation et déclinaison de l'action	<p>En complément de la fiche-action précédente qui vise à conforter les équipements, cette fiche vise à affirmer la nécessité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'offrir des activités culturelles et sportives en proximité des usagers à travers une réflexion sur la mise en réseau et l'itinérance des services. Concrètement, cet objectif peut se traduire par exemple par : <ul style="list-style-type: none"> o Le développement de l'accès au sport et à la culture dans le milieu scolaire en s'appuyant notamment sur la mise en place de projets pédagogiques croisant acteurs de l'éducation et acteurs culturels et sportifs ; o La diffusion particulière de la culture dont l'offre apparaît moins dense que pour le sport. En effet, l'organisation territoriale induit une concentration des équipements culturels dans les principaux pôles du département et une mise en valeur de quelques événements clés dans l'année. Afin de participer à sa diffusion large, la mise en œuvre de stratégies d'éducation à la culture sur l'ensemble du territoire et l'activation de leviers d'amélioration de l'accès à la culture apparaissent indispensables. Le numérique ou la mise en place de services culturels itinérants (exemple des cinémas itinérants) constituent des leviers pour cette diffusion. Le réseau des médiathèques et bibliothèques qui maille correctement le territoire pourrait également constituer un relais de cette politique de proximité. - De proposer aux usagers des solutions de mobilité spécifiques permettant l'accès aux services de loisirs. Il s'agit d'un enjeu fort soulevé tout particulièrement pour les jeunes qui font face à de fortes problématiques de mobilité sur le territoire. En effet, le territoire ariègeois bénéficie d'une offre culturelle et sportive globalement satisfaisante mais qui est marquée aujourd'hui par des logiques de concentration dans les pôles principaux du département. Cette organisation soulève la problématique de l'accessibilité des équipements pour les publics non-motorisés, et en particulier les jeunes. A ce titre, il semble pertinent de renforcer ou créer des alternatives en termes de mobilité autour des équipements, même en dehors du territoire départemental, pour répondre aux besoins exprimés qu'il s'agira préalablement de renforcer. Certaines structures existent, notamment les TAD, mais sont à améliorer et à adapter pour une plus grande adéquation avec les besoins du territoire. Les organisateurs d'événements culturels et/ou sportifs pourraient mettre en lien les usagers via des plateformes de covoiturage événementiel (par exemple : Movewiz).
Rôle des différents partenaires	<p>Porteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectivités territoriales (communes, EPCI, PETR, PNR, Département) <p>Partenaires selon les actions entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat - Collectivités territoriales

	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) - Comités départementaux et clubs sportifs - Associations culturelles et sportives - Comité départemental olympique et sportif - Autorités organisatrices des transports
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'initiatives permettant d'améliorer la mobilité de la population la plus éloignée des équipements récréatifs
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Investissements des collectivités territoriales (Région, Département, EPCI, communes)
Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>Au regard de l'organisation territoriale de l'offre, les enjeux de maintien d'une proximité des services récréatifs et de développement d'offres de mobilité pour y accéder, notamment à destination des jeunes, ont été soulevés comme des priorités par tous les territoires rencontrés. Cette fiche-action devra donc connaître une déclinaison équivalente dans l'ensemble des territoires.</p>
Thématique : Culture, sports, loisirs	
Levier : Maillage, gouvernance	
24 - Favoriser les synergies entre l'offre culturelle et sportive et le potentiel touristique	
Constats et enjeux	<p>De nombreux équipements et activités de loisirs bénéficient tant aux habitants qu'aux touristes et leur déploiement peut favoriser une double attractivité résidentielle et touristique. De plus, l'Ariège bénéficie d'un potentiel touristique conséquent autour des activités de sport-nature. Il convient donc de saisir les opportunités offertes par les perspectives touristiques afin de valoriser et pérenniser l'offre récréative, culturelle et sportive actuelle et vice-versa. En effet, un des leviers d'amélioration des services récréatifs, culturels et sportifs repose sur une plus grande synergie entre les différents acteurs et une logique d'offre globale.</p>
Liens avec d'autres schémas et documents	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma départemental du développement touristique - Schéma départemental des politiques sportives (finalisation prévue pour 2017) - Charte pour une politique sportive concertée en Ariège - Projets de territoires (PNR, PETER, EPCI) - Projets LEADER
Présentation et déclinaison de l'action	<p>L'objectif de cette action est de soutenir les projets qui permettent à la fois de diversifier l'offre touristique proposée et de pérenniser voire d'améliorer les services récréatifs à destination des habitants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une première opportunité réside dans le développement d'hébergements pouvant accueillir des groupes. En effet, l'Ariège souffre d'un manque d'accueils de groupes, notamment en montagne, qui nuit tant à l'attractivité touristique qu'à la capacité d'accueillir des événements sportifs et culturels d'envergure. A titre d'exemple, certaines compétitions sportives ne peuvent s'organiser en Ariège par manque de capacité d'hébergement des équipes. - Par ailleurs, divers équipements ou événements pourraient participer à cette double attractivité. Il s'agit donc d'encourager la coordination des politiques pour identifier les mutualisations possibles et développements nécessaires. - De même la formation et la professionnalisation des acteurs culturels et sportifs sont des conditions préalables pour commercialiser une offre touristique dans ces secteurs. Cette professionnalisation permettrait également une montée en gamme des services

	<p>proposés aux résidents et donc de répondre à des publics plus exigeants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfin, la polyvalence des équipements est indispensable pour s'adapter aux publics, aux demandes, aux activités saisonnières et aux nouvelles pratiques.
Rôle des différents partenaires	<p>Porteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil départemental - Comités régional et départemental du Tourisme - EPCI, communes <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OT, acteurs du tourisme, acteurs culturels et sportifs, CDOS - Etat, Conseil régional, PETR, PNR
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'hébergements de groupes réalisés - Nombre d'offres globales mises en place
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Financements des collectivités - DETR
Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>CC Arize-Lèze Les acteurs du territoire ont souligné l'enjeu de valoriser les moulins de la Lèze comme levier d'affirmation de l'identité et de la culture locale et de développement d'une offre touristique autour du patrimoine.</p> <p>CC Couserans Pyrénées Dans ce territoire de montagne, le besoin de développer des hébergements de groupe ou de fédérer les hébergements existants afin de parvenir à une capacité d'accueil critique a été soulevé comme une priorité pour permettre d'accueillir des stages et compétitions sportifs. Au-delà, le Couserans bénéficie d'un important potentiel sport-nature qu'il s'agit de valoriser davantage, notamment par une amélioration de la visibilité de l'offre et à travers une certaine professionnalisation du monde associatif pour tendre vers une meilleure commercialisation. L'articulation du développement des offres culturelle et sportive avec le développement touristique du territoire apparaît importante pour les acteurs locaux dans une optique de valorisation optimisée.</p> <p>CC Mirepoix- CC Olmes Si un certain nombre d'actions sont en cours et permettent de renforcer la double attractivité résidentielle et touristique (diversification des activités de pleine nature au Mont d'Olmes, projet de centre d'interprétation à Montségur, recueil de mémoire sur l'histoire industrielle et valorisation des friches, Pays d'art et d'histoire ...), il convient d'améliorer la connaissance de ces initiatives par les habitants et les touristes. De plus, il convient de valoriser le potentiel sport-nature sur le secteur du Pays d'Olmes avec la station des Mont d'Olmes via une rénovation des équipements et une diversification saisonnière des activités.</p> <p>CC de Tarascon Comme pour les autres territoires, le potentiel sport-nature du secteur nécessite d'être valorisé dans le cadre d'une articulation du développement touristique et des actions culturelles et sportives.</p>

	<p>CC Haute-Ariège</p> <p>Le développement des synergies entre offre récréative et tourisme constitue un enjeu fort pour la Haute-Ariège et se traduit déjà dans la réalisation d'une étude en cours pour l'amélioration et la réhabilitation des stations de ski alpins à Ascou, Mijanès et Ax-les-Thermes ou encore les plans de développement quatre saisons de Beille et Chioula. De même, les activités de pleine nature sont en développement (escalade, randonnée, VTT) et le territoire accueille des festivals d'envergure (Festival des Grands Chemins, Explos Film Festival, etc.). Ces actions nécessitent d'être confortées et complétées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conduite de diagnostics sur l'hébergement touristique afin de structurer une offre cohérente et globale ; - Une meilleure valorisation du patrimoine culturel (châteaux, églises romanes) ; - Le développement de trails ; - La poursuite des travaux de rénovation des stations de ski et des équipements sportifs vieillissants ; - Le renforcement des logiques de mutualisation (opportunité de la fusion intercommunale) pour se doter d'une taille critique et d'une capacité financière suffisante pour développer une offre sport-nature globale entre les différents secteurs, notamment pour les sports d'hiver (forfait commun, communication commune, etc.).
--	---

	Thématique : Culture, sports, loisirs	Levier : Gouvernance, communication
25 - Pérenniser la dynamique associative		
Constats et enjeux	<p>La vitalité associative du département est un facteur nécessaire au maintien de la relativement bonne couverture en services récréatifs tant sur le volet sportif que culturel. En effet, le milieu associatif apparaît très développé et dynamique, ce qui constitue un atout fort du département. Le maillage associatif est ainsi très dense et solide et complémentaire aux acteurs publics qui les soutiennent notamment via des financements. Néanmoins le vieillissement des bénévoles et les difficultés de mobilisation des jeunes créent des incertitudes sur leur renouvellement alors même que le monde associatif est de plus en plus sollicité.</p> <p>Cette question de l'implication des jeunes et des nouveaux habitants pour pérenniser la dynamique existante et la poursuite du soutien aux associations doivent constituer des axes majeurs pour garantir le maintien d'une offre de qualité (exemple : valoriser son engagement associatif via le Compte d'Engagement Citoyen inscrit dans la réforme de la formation professionnelle). Ce point est d'autant plus important, que les particularités géographiques du département et l'armature de l'offre, très centralisée, confèrent aux associations le rôle de garant de l'offre récréative dans de nombreux territoires ruraux et de montagne.</p>	
Liens avec d'autres schémas et documents	<ul style="list-style-type: none"> - Politiques des collectivités de soutien des associations 	
Présentation et déclinaison de l'action	<p>Face à ces constats, il est important de continuer à soutenir les associations existantes sur le territoire pour assurer la pérennité de leur action auprès des usagers mais aussi d'aider au renouvellement associatif. Les points suivants constituent des pistes d'action afin de traiter cet enjeu sur le territoire :</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population et les scolaires à l'engagement associatif au travers de différentes actions : évènements ponctuels de mobilisation (journée portes ouvertes, manifestations festives dédiées, etc.), création de supports de communication sur les associations présentes (à distribuer notamment aux nouveaux arrivants), ... - Organiser des évènements qui rassemblent les associations sur chaque communauté de communes du territoire afin de faciliter l'interconnaissance et de favoriser les mutualisations entre les associations afin de constituer des regroupements de moyens humains, techniques et financiers. - Assurer une visibilité financière pour les associations à moyen terme afin que celles-ci puissent mieux gérer leur budget et leurs apporter un support matériel via une mise à disposition des lieux de rassemblement ou de rencontres (salles dédiées, réservation de salles municipales, locaux alternatifs, etc.) et/ou d'équipements spécifiques. - Apporter un soutien aux associations dans la formation, la gestion administrative et financière afin que ces aspects-là ne constituent pas des freins à la création ou au maintien des associations.
<p style="text-align: center;">Rôle des différents partenaires</p>	<p>Porteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectivités locales (communes, EPCI, PETR, Syndicats Mixtes) : soutien matériel, technique, financier, accompagnement dans la mutualisation, promotion de l'engagement associatif - Associations locales : mobilisation au travers d'évènements, promotion de l'engagement associatif <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil régional - Conseil départemental - Etat - CAF - Collectivités locales - Centre de ressources et d'informations des bénévoles - Comité départemental olympique et sportif
<p style="text-align: center;">Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de bénévoles et d'associations sur le territoire départemental
<p style="text-align: center;">Sources de financement mobilisables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Financements des collectivités locales (Région, Département, EPCI, communes) et dons des particuliers - CNDS
<p style="text-align: center;">Déclinaison dans les territoires déficitaires</p>	<p>CC Arize-Lèze</p> <p>Le diagnostic a soulevé le rôle central du monde associatif dans le dynamique de la vie locale, notamment sportive, bien que celle-ci soit moins dynamique que par le passé. La mise en place de moments fédérateurs tels qu'un forum des associations permettrait de faire connaître les associations et de les dynamiser et semble donc nécessaire.</p>

	<p>CC Couserans Pyrénées</p> <p>Les acteurs locaux ont mis l'accent sur les moyens de pérenniser les moyens associatifs au regard de l'importance de la vie associative mais de sa tendance à la fragilisation (faible implication des nouveaux habitants, vieillissement..)</p> <p>A côté des moyens à mutualiser (locaux, personnels), la formation auprès des bénévoles doit aussi être développée afin de valoriser le temps donné par un citoyen au sein d'une structure associative (par exemple, l'association de la Fête de la Musique de Saint-Girons a formé ses bénévoles au brevet premiers secours).</p>
	<p>CC Mirepoix- CC Olmes</p> <p>L'offre de services culturels et sportifs apparaît largement portée par un tissu associatif dynamique mais qui semble s'affaiblir (essoufflement du bénévolat, faible mobilisation des jeunes, faible implication des nouveaux habitants, etc.). L'implication de nouveaux arrivants et de jeunes dans la vie associative locale constitue donc une priorité pour ce territoire également.</p>
	<p>CC de Tarascon</p> <p>La richesse associative constitue un atout fort du territoire qu'il convient aussi de valoriser et pérenniser.</p>
	<p>CC Haute-Ariège</p> <p>Les enjeux portent particulièrement sur l'offre associative culturelle qui apparaît limitée et insuffisamment dynamique.</p>

Services publics

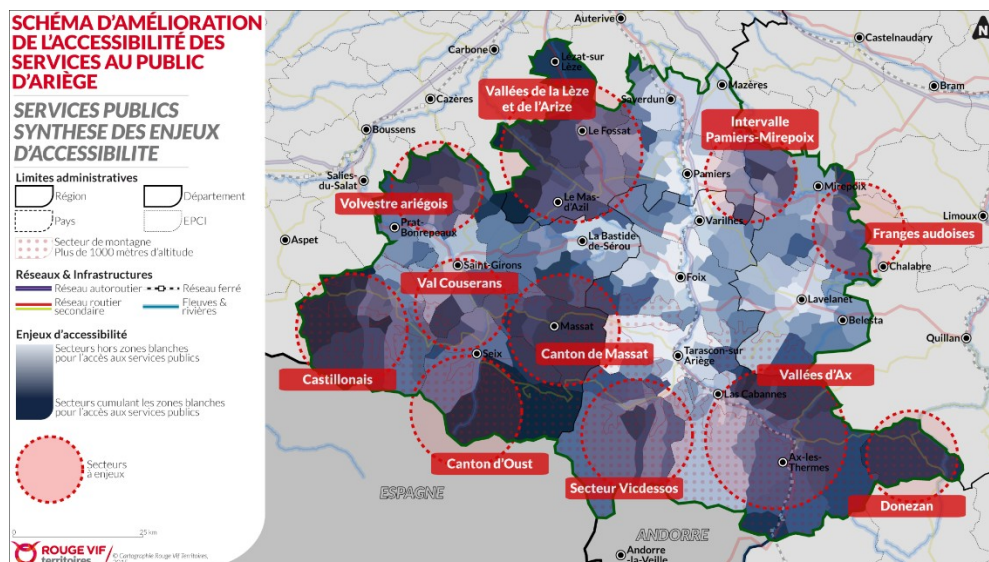
	Thématique : Services publics	Levier : Maillage
	26- Accompagner le déploiement d'une couverture pertinente en structures mutualisées de services publics (Plan de mutualisation)	
Constats et enjeux	<p>Depuis une vingtaine d'années, les expérimentations de développement d'espaces mutualisés créés sous la dénomination « relais services publics », ont démontré l'intérêt de proposer des lieux sur lesquels des opérateurs proposent un point de contact facilité pour les usagers avec des administrations, notamment des domaines de l'emploi et du travail social.</p> <p>Fort de cette expérimentation, l'Etat généralise aujourd'hui sur l'ensemble du territoire le principe de mutualisation, sous la forme actualisée des Maisons de Services au Public (MSAP) dont le nombre est d'environ 1 100 à l'échelle nationale. Ces MSAP sont des lieux d'accueil, d'information et d'orientation à destination des usagers. Une convention cadre signée entre la structure porteuse (collectivités, associations ou groupe La Poste) de la maison de services au public et les opérateurs partenaires publics ou privés définit les services rendus, les mutualisations et les conditions de fonctionnement et de financement. Quelques grands principes régissent, dans le cadre d'un cahier des charges national, la création des MSAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impliquer au moins deux partenaires majeurs dont un au moins dans le domaine de l'emploi et de la formation (Pôle Emploi, Maison de l'emploi ou mission locale, ...) et un dans le domaine des prestations ou de l'aide sociale (CAF, CPAM, MSA, ...) - Garantir un service d'une durée hebdomadaire minimum de 24h assuré par un agent 	

- spécialement formé par chacun des organismes partenaires ;
- Disposer d'outils informatiques connectés à internet ;
- Être située à plus de 20 minutes d'une autre MSAP ;
- Être compatible avec le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Le développement des MSAP est également synonyme de l'engagement collectif de l'Etat, des collectivités, du Groupe La Poste et des opérateurs sur la question du maintien de l'offre de services.

Le SDAASP prévoit la définition **d'un plan de mutualisation** des services publics, qui correspond au déploiement des MSAP. Le maillage proposé doit ainsi pouvoir répondre aux déficits identifiés en matière d'accessibilité aux services publics mais également d'anticiper les évolutions dans l'accès et l'utilisation de ces services notamment la dématérialisation.

Dans le cadre du diagnostic, des secteurs éloignés des services publics (opérateurs nationaux) ont été identifiés au sein du département ariégeois. Ces secteurs permettent d'identifier les territoires fragiles en matière d'accessibilité aux services (cf carte ci-dessous) et potentiellement pertinents pour l'implantation d'une maison de services au public. Ces espaces sont notamment situés dans les zones de montagne (bassins de Castillon, Oust, Massat, Vicdessos ou Ax-les-Thermes) et également dans certains secteurs de plaine et de piémont (Mas-d'Azil, de Mirepoix ou de Lézat-sur-Lèze)



Liens avec d'autres schémas et documents

- Cahier des charges national des MSAP
- Schémas sectoriels des opérateurs nationaux
- Contrats de ruralité

Présentation et déclinaison de l'action

Au cœur des objectifs des SDAASP, le déploiement des maisons de services au public répondra en Ariège à des besoins réels de la population et à l'accompagnement de la réorganisation territoriale des services publics. Elles devront ainsi permettre le maintien ou le redéploiement des services publics sur des territoires peu ou pas dotés. Leur implantation devra se faire au regard des secteurs les plus déficitaires et les plus éloignés des services, en cohérence avec le maillage actuel en pôles de services et au regard des caractéristiques sociodémographiques des populations, mais aussi au regard des stratégies des opérateurs.

Dans l'optique de cette structuration du réseau des MSAP, plusieurs actions sont à entreprendre :

- **Renforcer le maillage en MSAP**

En réponse à l'éloignement des services publics dans certains secteurs, 4 ont d'ores et déjà été mis en place au sein du département. Ces structures permettent de maintenir la présence d'une offre de services, avec cependant des modalités différentes. Plusieurs structures présentent en effet la particularité d'être adossées à des centres sociaux existants, renforçant l'objectif d'une mutualisation de l'accueil pour l'accompagnement du public. Le tableau ci-après précise les opérateurs et les modalités d'accueil des structures existantes :

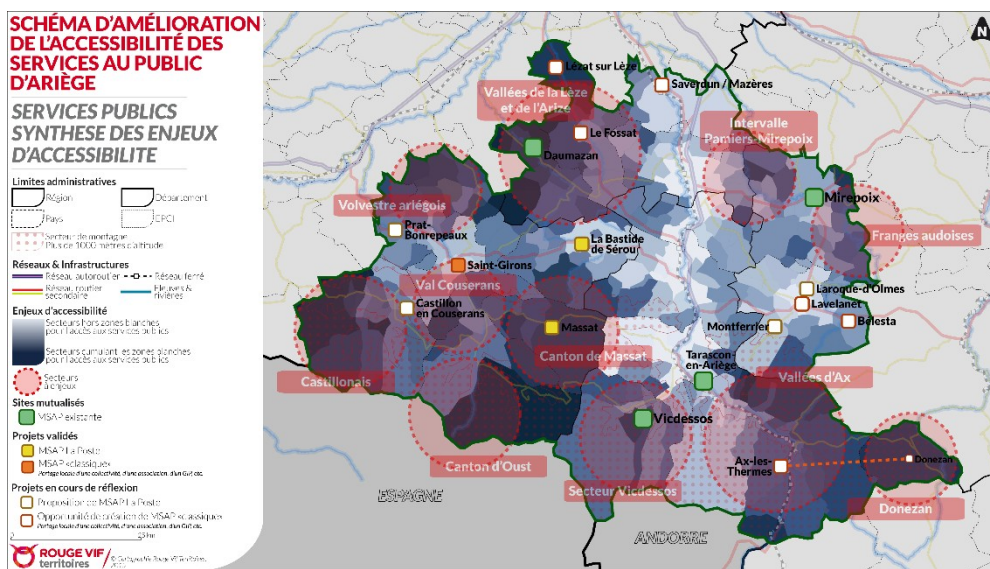
MSAP VALIDÉES ET OUVERTES				
MSAP	PORTAGE	VALIDATION	OPÉRATEURS	MODALITÉS
Espace d'Initiatives Sociales et Economiques (E.I.S.E.) à Mirepoix	Association EISE	Avril 2016	Pôle emploi, Mission locale, CPAM, G21GRDF	MSAP couplée avec un centre social Présence de certains opérateurs via des permanences
Vicdessos	La Poste	Avril 2016	Pôle emploi, CAF, CPAM, CARSAT, Mission locale	Permanences de 3 demi-journées de la DDFIP en 2017 ; présence également du CLIC Haute-Ariège.
Daumazan sur Arize	La Poste	Octobre 2016	Pôle emploi, CARSAT, CAF	MSAP de niveau 1 (services dématérialisés)
Tarascon sur Ariège	Commune	Octobre 2016	CPAM, Mission locale, CAF, Pôle emploi	MSAP couplée avec un centre social Expérimentation Espace Numérique
AUTRES PROJETS BIEN AVANCÉS				
Saint Girons	Commune	Premier semestre 2017	CPAM, CAF, MSA, CARSAT	Bâtiment de la CPAM racheté par la mairie de St Girons pour y implanter une MSAP
Ax-Les-Thermes	La Poste	Premier semestre 2017	CAF, Pôle emploi, CPAM, CARSAT	Niveau 1 Doit évoluer à horizon de 3 ans vers un portage intercommunal avec possibilité de permanences délocalisées dans plusieurs communes de l'intercommunalité.
Massat	La Poste	Premier semestre 2017	CARSAT, CAF, MSA, Pôle emploi, CPAM	Niveau 1

La Bastide de Sérou	La Poste	Premier semestre 2017	CAF, CPAM, Pôle emploi, CARSAT	Niveau 1
----------------------------	----------	-----------------------	--------------------------------	----------

Plusieurs autres projets de MSAP pourraient être envisagés afin d'avoir un maillage du territoire pertinent en termes d'accessibilité aux services :

- sur le Pays d'Olmes, porté par la CCPO avec des antennes délocalisées dans plusieurs communes de l'intercommunalité,
- sur le périmètre de l'intercommunalité Arize-Lèze situé au Fossat ou à Lézat,
- sur d'autres communes du périmètre de la communauté de communes Couserans-Pyrénées (Castillon en Couserans, Prat-Bonrepoux...),
- sur le périmètre de la communauté de communes Portes d'Ariège-Pyrénées bien que ce territoire ne soit pas repéré comme en difficulté d'accessibilité aux services dans le diagnostic.

La carte suivante présente le projet de plan de mutualisation au regard des éléments actuels :



Consolider les structures par une amélioration de l'offre de services. Au-delà du maillage et du nombre de MSAP sur le territoire, il convient de :

- Améliorer l'offre de services au regard des attentes des usagers : les MSAP assurent le maintien des services publics au sein des territoires ariégeois mais peuvent également jouer un rôle d'animation territoriale important. A ce titre, il convient de compléter cet état des lieux avec des informations plus qualitatives pour chaque MSAP sur les locaux, les équipements, les horaires d'ouverture, les matériels disponibles, les initiatives et animations mises en œuvre... Ces éléments seront à adapter en coordination avec les EPCI et communes du territoire ainsi qu'avec les éventuelles autres structures mutualisées du territoire.
- Inciter à la diversification des services en augmentant le nombre de services présents au regard des besoins locaux et en développant des partenariats avec de nouveaux prestataires (autres opérateurs publics, CAUE, Centre d'Information et d'Orientation,

services de la préfecture, Centre Local d'Information et de Coordination Gêrontologique, Centre d'Information Jeunesse, office du tourisme, etc.).

- Accueillir gratuitement au sein des MSAP les partenaires associatifs œuvrant dans le champ de l'insertion.
- Affirmer le rôle des MSAP pour l'accès aux outils numériques : les MSAP de par leur implantation et leur rôle dans l'accompagnement aux démarches dématérialisées peuvent jouer un rôle majeur dans l'accessibilité des équipements numériques et dans l'apprentissage de l'usage numérique pour les personnes qui en sont le plus éloignées.
- Poursuivre en continu la formation des agents d'accueil et affirmer leur rôle dans l'accompagnement et l'orientation des usagers. Cela doit reposer tout d'abord sur la qualité des formations initiales proposées par les partenaires signataires de la convention cadre selon les différentes modalités définies par chacun d'entre eux. Plus encore, il est essentiel de développer des relations fortes entre l'agent d'accueil et une personne référente au sein de chaque organisme partenaire de la MSAP afin d'assurer un suivi et une actualisation des informations. Les conventions doivent ainsi prévoir l'identification d'un référent par partenaire avec lequel l'agent d'accueil peut entrer en contact pour toute question ou difficulté. De plus, l'objectif de ces formations doit être de bien préparer l'agent d'accueil à la réception des publics dans leur rôle d'accompagnement aux démarches et à la navigation sur les sites internet des partenaires (médiation informatique).
- Promouvoir des dispositifs innovants pour la diffusion des services publics : Le déploiement de MSAP sur le territoire ariégeois ne pourra résorber l'ensemble des enjeux territoriaux d'accessibilité aux services publics au regard des faibles densités observées sur le département. En fonction des pôles sur lesquels elles s'inscriront, il sera pertinent de mener des réflexions sur la diffusion des services présents dans les MSAP en dehors du site dédié. Des MSAP itinérantes ou des permanences dans les mairies de l'animateur pourront être envisagées.

Faciliter la mise en cohérence de l'offre de services entre MSAP par leur mise en réseau à l'échelle départementale en lien avec le réseau national des MSAP) et l'équipe d'animation nationale. Dans cet objectif, il s'agit de :

- Encourager les grands opérateurs de services publics à s'engager de manière équilibrée dans l'ensemble des MSAP afin d'assurer une offre de base commune à toutes les MSAP. L'enjeu est ainsi d'harmoniser les services afin d'assurer un même niveau de services partout.
- Assurer une mise en réseau à l'échelle départementale par la mise en place d'une cellule d'animation portée par le Département et la Préfecture afin de permettre le partage d'expériences entre MSAP, des échanges sur les complémentarités des services rendus, la réalisation d'un bilan comparatif des MSAP. La structuration de ce réseau local doit se faire dans la continuité du réseau national et pourra s'appuyer sur une instance de suivi (composée des structures porteuses et principaux opérateurs investis) et des réunions thématiques de partage d'expérience et de formations communes.
- Préciser les conventionnements des opérateurs de services notamment en termes de modalités de travail.
- Inciter les agents des MSAP à participer aux modules de formation proposés par l'offre nationale et à renseigner le portail de suivi de la Caisse des Dépôts pour disposer de données actualisées et uniformes sur le fonctionnement des MSAP.
- Coordonner les MSAP à l'échelle des nouvelles intercommunalités afin d'assurer la cohérence de l'offre à cette échelle, voire travailler des mutualisations et complémentarités (type MSAP multi-sites).

	<p>Assurer la connaissance et la visibilité des structures MSAP. Il est en effet indispensable que les structures mutualisées soient clairement identifiées par les partenaires et les usagers afin d'assurer leur réussite et améliorer leur accessibilité. Plusieurs actions sont ainsi à entreprendre en ce sens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'interconnaissance entre les MSAP et les collectivités locales : il est impératif que le rôle, les services proposés et les modalités d'accueil des MSAP soient connus de l'ensemble des acteurs des collectivités concernées. Les secrétariats de mairie occupent toujours un rôle important d'accueil et d'information des usagers, à ce titre l'orientation vers les MSAP doit pouvoir être assurée. Plus généralement, l'ensemble de l'écosystème des services à la population doit avoir la connaissance de ces structures afin d'orienter les ariégeois le cas échéant. - Clarifier et partager les compétences en matière d'accompagnement social. Les MSAP de par leur transversalité peuvent venir interroger les limites d'intervention avec d'autres services d'accompagnement des citoyens (services départementaux, CCAS, ...). Il s'agit d'assurer l'interconnaissance entre ces services afin de pouvoir orienter efficacement les usagers selon leurs demandes et de garantir un volet sur le premier accueil social inconditionnel de proximité. - Assurer la visibilité des structures, notamment les plus récentes, via une signalétique claire sur site et des moyens de communication physiques et sur internet, conformément au cahier des charges national. Concrètement, il s'agira donc de déployer la signalétique nationale commune à l'ensemble du réseau des MSAP et de développer des outils de communication adaptés. Il sera également essentiel d'intégrer l'offre de MSAP dans la communication faite d'une manière plus générale sur les services à l'échelle des territoires et du département.
<p>Rôle des différents partenaires</p>	<p>Porteurs : Structures porteuses de MSAP (collectivité, association ou La Poste)</p> <p>Pour les MSAP ouvertes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'offre d'accueil et d'adaptation des prestations aux besoins locaux. : locaux, horaires, matériels, ... ; - Maintien du niveau de formation des agents ; - Participation aux modules de formation des opérateurs et de la plateforme nationale du réseau des MSAP ; - Développement de l'offre, notamment l'ouverture aux nouveaux opérateurs ; - Participation au réseau et à une dynamique d'échanges au niveau local ; - Communication sur l'offre de la structure auprès des usagers et des partenaires - Animation des MSAP. <p>Pour les MSAP en projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de la structure dans le respect des attentes du cahier des charges et des besoins locaux ; - Recrutement des agents ; - Développement des liens avec les opérateurs ; - Communication en amont sur l'offre de la structure. <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - État : Développement de l'offre de MSAP au regard des secteurs à enjeux, Soutien juridique, technique et financier aux structures labellisées MSAP, suivi du respect du cahier des charges ; accompagnement des projets en cours - Conseil Départemental : Soutien juridique et technique, notamment pour le développement de l'offre de services rendus dans la structure et soutien à la dynamique de réseau local - EPCI : Communication et relais vers les structures mutualisées du territoire - Opérateurs :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Participation aux structures mutualisées sous la forme d'une permanence ou de la formation d'un agent d'accueil polyvalent (et actualisation de cette formation en cas d'évolution des plateformes numériques et services rendus) ; ○ Garantie d'un lien direct avec les agents des structures mutualisées via une convention ; ○ Communication sur les structures mutualisées auprès des usagers. <ul style="list-style-type: none"> - Caisse des dépôts et CGET : Animation du réseau national des MSAP avec une déclinaison régionale - Toute autre structure proposant un service à la population : réflexion sur l'intégration de services au sein des MSAP ou d'articulation des services
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Développement du maillage en MSAP (nombre de maisons ouvertes) - Évolution de la fréquentation des MSAP - Nombre de partenaires impliqués dans les MSAP - Nombre et fréquence des réunions du réseau départemental des MSAP - Nombre d'opérations de communication (échelle départementale ou locale)
Sources de financement mobilisables	Le fonctionnement des MSAP est financé par l'Etat et le fonds inter-opérateurs.
Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>CC Arize-Lèze La CC d'Arize-Lèze fait partie des territoires éloignés des services au public et connaît par ailleurs des dynamiques qui renforcent les besoins couverts par les MSAP : croissance démographique et précarisation de la population. A ce titre, une première MSAP postale a été labellisée en novembre 2016 à Daumazan, avec une volonté d'intégrer de nouveaux opérateurs et de pérenniser la structure par une communication auprès des partenaires et des usagers. Un autre projet est en cours de réflexion pour créer une MSAP intercommunale au Fossat ou à Lézat-sur-Lèze.</p> <p>CC Couserans Pyrénées Le territoire du Couserans apparaît comme un des territoires les plus éloignés des services publics en raison de son relief qui complexifie d'autant plus l'accessibilité aux services. Par ailleurs, le territoire présente les niveaux de revenus et le potentiel de mobilité parmi les plus faibles du département. Le territoire comprend deux projets validés de MSAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saint-Girons : projet communal - Massat : MSAP postale <p>D'autres projets sont également en réflexion afin de couvrir l'ensemble du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Castillon en Couserans : MSAP Postale - Prat-Bonrepaux : MSAP Postale - Enfin, d'autres MSAP pourraient être construites notamment dans le Volvestre et le Haut Salat. <p>CC Mirepoix- CC Olmes Le territoire souffre d'une précarisation importante de sa population et d'un éloignement des services publics en particulier sur les franges audoises et dans l'intervalle Pamiers-Mirepoix. Une première MSAP a été labellisée à Mirepoix en 2016, portée par l'association EISE et adossée à un centre social. Les besoins portent aujourd'hui sur la CC du Pays d'Olmes. Le choix du site est à déterminer en lien avec les opérateurs et les besoins des populations avec notamment la possibilité de Maison de Service au Public itinérante ou d'antennes délocalisées. Les sites étudiés sont Lavelanet, Laroque d'Olmes, Montferrier et Belesta.</p>

CC de Tarascon

La CC de Tarascon assure l'offre de services dans l'intervalle entre le secteur dense de Foix-Pamiers et les vallées de la Haute-Ariège. Pour répondre aux besoins en matière d'accessibilité aux services publics, une MSAP communale adossée à un centre social a été inaugurée en octobre 2016.

CC Haute-Ariège

La Haute Ariège s'inscrit dans les territoires fragiles en matière d'accessibilité aux services publics, notamment dans les secteurs d'altitude. Une première MSAP Postale de niveau 1 a été ouverte à Vicdessos. Des projets d'extension de l'offre sont en cours (DDFIP, CLIC). Par ailleurs, deux projets de MSAP sont en réflexion à l'échelle de l'intercommunalité :

- MSAP postale d'Ax-les-Thermes, qui pourrait, à horizon de 3 ans être portée à une échelle intercommunale, adossée à un centre social
- Mise en place de permanences délocalisées de certaines communes de l'intercommunalité (par exemple : Quérigut...)

27 – Améliorer la connaissance des services d'accompagnement existants

<p>Constats et enjeux</p>	<p>Le premier maillon de la « chaîne » de l'accessibilité aux services est la connaissance par les usagers des services auxquels ils peuvent avoir accès. Or, le taux important de non recours et la faible fréquentation de certains services soulignent parfois la méconnaissance des droits et services accessibles. De plus, il est important pour les usagers de disposer d'une information actualisée pour être orientés au mieux (et notamment être informés sur les évolutions des lieux et modalités d'accès aux services).</p> <p>Si la multiplicité des initiatives menées par les différents acteurs et opérateurs de services, qu'ils soient publics, privés ou associatifs, est un réel atout pour la densité et la diversité de l'offre de services sur les territoires, cela peut entraîner un manque de visibilité et de clarté de l'offre pour les usagers.</p> <p>La complexité de l'offre de services proposée est particulièrement dommageable pour les populations fragiles du département (faibles revenus, difficultés sociales, isolement, ...). Les acteurs du territoire ariégeois font ainsi remonter des situations de tension sur l'accès au droit et l'identification des publics fragiles.</p> <p>Les enjeux portent donc sur la mise en visibilité et la clarification des moyens de communication sur les services.</p>
<p>Liens avec d'autres schémas et documents</p>	<p>Stratégies de communication du Département, des services de l'État, des collectivités et des opérateurs de services</p>
<p>Présentation et déclinaison de l'action</p>	<p>La diversité des modes d'implantation des services publics (agences, permanences, visio-guichet, MSAP, centre social, etc.) se traduit par des niveaux d'accompagnement différents et diversifiés selon les points d'accueil. Les usagers peinent parfois à identifier les services, et encore plus le niveau de services, qu'ils peuvent trouver sur les différents sites. La clarification de l'offre existante permettrait d'optimiser une présence locale souvent méconnue.</p> <p>Plusieurs actions sont à envisager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la possibilité de mettre en place un annuaire des services publics qui pourrait permettre de délivrer une information complète via un support unique aux usagers ariégeois facilitant l'identification des services pertinents. Ce type d'outils peut être décliné à l'échelle départementale mais également à l'échelle locale notamment dans le cadre des EPCI. Outre le travail de recensement des services existants, un référent responsable de l'actualisation continue de cet annuaire est à identifier aux différentes échelles. La mise à disposition de cet outil peut s'organiser via des supports physiques proposés dans les lieux d'accueil du public (mairies, MSAP, services départementaux, ...) ou de manière dématérialisée sur les sites concernés. Ce type d'action est intégré dans le schéma de l'Autonomie pour « Développer l'information auprès des familles, de l'entourage et des professionnels ». - Développer des opérations de communication ponctuelles ou récurrentes sur les services qui mobilisent les outils existants : bulletins municipaux, journal départemental, etc. Ces opérations de communication peuvent s'opérer à

	<p>destination de l'ensemble des usagers ou plus spécifiquement pour des publics cibles. Les relais à identifier et à mobiliser peuvent ainsi varier. Des démarches de « Portes Ouvertes » peuvent également renforcer la communication autour de ces structures.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer des partenariats efficaces : la connaissance des services existants par les usagers peut être renforcée par une interconnaissance efficace des différents services d'accompagnement (MSAP, CCAS, Action Sociale, ...) sur les différents champs de compétences les concernant. Elle permet d'une part d'orienter efficacement l'utilisateur vers les structures pertinentes mais également de diffuser les informations sur la disponibilité des services. Pour conforter une interconnaissance et une logique partenariale, il peut être envisagé la tenue de réunion de rencontres et d'échanges à minima à l'échelon intercommunale et portant sur des thématiques et des problématiques spécifiques (prévention, mobilités, ...).
Rôle des différents partenaires	<p>Porteurs : Les pourvoyeurs et coordinateurs de l'offre de service : Département et services de l'Etat</p> <p>Partenaires : Les opérateurs de services pour faire remonter et actualiser les informations. Les EPCI pour la transmission des informations et le relais de communication à l'échelon local.</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Consultations de l'annuaire en ligne
Sources de financement mobilisables	<p>Ressources internes des opérateurs de services (Département, Etat, opérateurs, EPCI ...)</p>
Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>CC Arize-Lèze Le territoire connaît une mutation importante de sa structure sociodémographique : croissance sur la vallée de la Lèze, précarisation de certaines communes, attentes différenciées des néo-résidents, ... Pour répondre à ces transformations et garantir un accès aux droits, une connaissance des services existants est impérative.</p> <p>CC Couserans Pyrénées Le territoire comprend de nombreuses structures d'accompagnement des publics qui sont bien connues des usagers. Les actions à mener s'adressent plus particulièrement à des publics spécifiques et peu mobiles comme les jeunes et les personnes âgées du territoire. La géographie du territoire est par ailleurs propice à la mutualisation des services dans des structures innovantes pour garantir un accès aux services publics (Espace de Vie à Massat).</p> <p>CC Mirepoix- CC Olmes Le territoire connaît une augmentation des besoins notamment pour l'accompagnement des jeunes pour l'insertion sur le marché du travail, ainsi que des travailleurs très précaires. L'offre de services est concentrée sur les pôles de Mirepoix et de Lavelanet, mais relativement riche en équipements et soutenue par un terreau associatif complet. Le territoire dispose ainsi de structures du département sur les deux pôles (ADS), d'un CIAS pour le Pays d'Olmes, ainsi que la présence de structures diverses comme la Maison de l'Habitat. L'enjeu est de maintenir le réseau de services par une communication efficace et d'assurer son rayonnement sur l'ensemble du territoire.</p>

CC de Tarascon

La CC de Tarascon dispose d'une offre de services importante mais qui doit répondre à des situations complexes en matière d'accompagnement : précarisation des ménages, vieillissement de la population et à des publics spécifiques : illettrisme et difficultés psychiques. L'accompagnement de ces publics nécessite une lisibilité accrue de l'offre de services.

CC Haute-Ariège

Le territoire connaît une forte évolution des besoins au regard du vieillissement de la population, et ces dernières années, de l'installation de ménages aux revenus modestes attirés par le coût du logement. L'offre de services est concentrée dans les pôles du territoire, notamment Ax-les-Thermes (CLIC) ou Luzenac (Centre Local du Département) mais demeure très partielle tant en matière territoriale (aucune structure sur le Donezan) que thématique. Le territoire dispose néanmoins d'un terreau associatif de bonne qualité qui permet de compléter l'offre institutionnelle, et d'une logique de repérage des difficultés relativement efficace (services de secours) qui peut être mobilisée comme relais d'informations.

28 – Améliorer l'accessibilité numérique des services publics

<p>Constats et enjeux</p>	<p>La plupart des administrations ou gestionnaires de services publics mettent en place des démarches en ligne qui se substituent à la relation directe au guichet entre l'utilisateur et l'agent public. Ces évolutions liées à la rationalisation des dépenses publiques et au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) nécessitent de repenser la stratégie d'ensemble de la relation à l'utilisateur pour lui offrir un service plus simple et plus efficace, accessible à tous les publics sur tout le territoire.</p> <p>Toutefois, une partie des administrés rencontre aujourd'hui des difficultés pour accéder à l'offre numérique. On estime entre 20 et 30 % la population française n'ayant pas accès à internet pour diverses raisons (économiques, psychologiques...).</p>
<p>Liens avec d'autres schémas et documents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Comités interministériels aux ruralités (CGET)
<p>Présentation et déclinaison de l'action</p>	<p>Cette action se décline par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer en préfecture de points numériques (PN) : Le plan préfectures nouvelle génération (PPNG) dont le déploiement sera achevé fin 2017 modifie en profondeur les modalités de délivrance des titres au bénéfice des démarches en ligne. A compter de novembre 2017, il n'y aura plus d'accueil physique du public en préfecture pour la délivrance des titres (permis de conduire et carte grise). Toutes les démarches pour l'obtention de ces titres se feront en ligne ou par l'intermédiaire de tiers de confiance (auto-écoles, professionnels de l'automobile, mairies ...). Ainsi, deux points numériques seront installés à la préfecture de l'Ariège dans le hall d'accueil et permettront d'offrir un accès facilité aux télé procédures mises en place par le ministère de l'intérieur. Ces PN seront animés par un médiateur numérique dont la mission sera d'accompagner les usagers qui ne seraient pas autonomes dans l'usage des TIC. Ces PN auront une signalétique normée et seront équipés d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un scanner. La préfecture recrutera deux services civiques pour animer ces PN ; la préfecture s'occupera de doter le PN du matériel ad hoc avec liaisons sécurisées. Une signalétique adaptée sera mise en place de manière harmonisée sur tout le territoire national. - Développer des espaces numériques (EN) : L'espace numérique proposera les mêmes prestations que le point numérique mais en dehors de la préfecture au sein de services partenaires dans l'optique d'un maillage fin du territoire. Ces EN pourront être implantés dans divers lieux comme les mairies, les sièges d'intercommunalités, les maisons de service au public, les divers autres lieux d'accès au numérique développés par nos partenaires (CAF (hors siège et centres sociaux CAF), CPAM, La Poste, Pôle emploi, ...). A titre d'exemple et avec la réforme de l'instruction des CNI assurée par 12 communes uniquement disposant d'équipements biométriques, les autres mairies qui le souhaitent pourront, grâce à la mise en place d'espaces numériques, aider l'utilisateur à pré-remplir son formulaire de demande en ligne pour faciliter ses démarches auprès des mairies habilitées. Il conviendra de recenser les points d'accès au numérique déjà présents sur le territoire dans l'optique d'une mutualisation de l'information délivrée aux usagers. Pour développer des espaces numériques, les collectivités intéressées pourront bénéficier de subventions de l'État pour équiper leurs locaux avec les matériels nécessaires et recruter des jeunes en service civique pour accompagner les usagers.

	Les conditions de réussite pour ces deux dispositifs passent par l'accompagnement des usagers sur les postes numériques et la mise en place d'une campagne de communication grand public sur l'existence et les lieux d'implantation de ces dispositifs (cf. Action 24).
Rôle des différents partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Porteur : Préfecture. Au-delà des aspects réglementaires, la Préfecture assurera un rôle de garant de l'accès au service public en tout point du territoire ariégeois pour éviter la fracture numérique entre les populations locales. Mettre en place des points numériques en préfecture et mailler le territoire en espaces numériques. - Partenaires :_maires, présidents d'EPCI, responsables de MSAP, services de protection sociale, autres gestionnaires de services publics.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Points numériques créés - Nombre d'Espaces numériques créés
Sources de financement mobilisables	Financements de l'Etat et des collectivités
Déclinaison dans les territoires déficitaires	Cette action ne comprend pas de déclinaison spécifique dans les territoires puisque tous sont concernés de manière équivalente.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Points numériques : Un premier PN sera opérationnel en préfecture au cours du premier trimestre 2017 ; le second sera installé à la fermeture des guichets en novembre 2017. - Espaces numériques : <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>1^{er} semestre 2017</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions d'information avec les élus, l'assemblée départementale des maires, les responsables de MSAP... ▪ Recensement, en lien avec nos partenaires (CAF, CPAM, Pôle-emploi, La Poste ...) des points numériques déjà présents sur le territoire en vue d'une mutualisation des espaces dédiés à l'information des usagers. ○ <u>A partir de fin 2017</u> : déploiement sur tout le territoire des espaces numériques avec campagne de médiatisation associée. ○ <u>2018</u> : réalisation dans le cadre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public d'un bilan d'étape du fonctionnement de ces points et espaces numériques.

Mobilité

Thématique : Mobilité

Levier : Gouvernance, communication

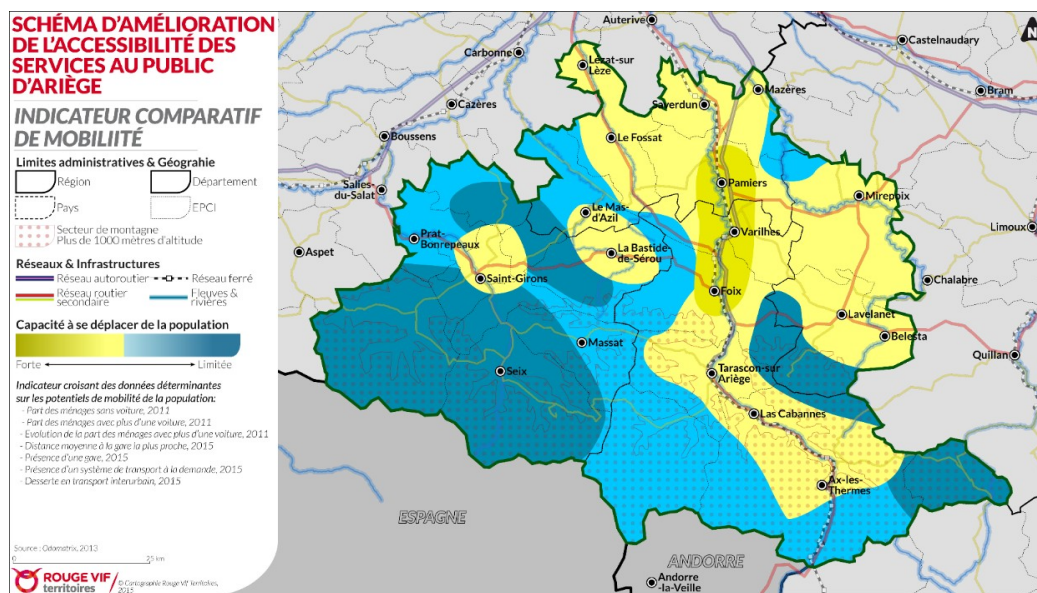
29 - Optimiser l'offre de mobilité collective existante

Le département de l'Ariège connaît de fortes disparités territoriales quant aux possibilités de mobilité. Le relief et les contraintes induites en termes de transports collectifs rendent quasi indispensables l'utilisation de la voiture individuelle, même dans les zones les plus denses. Aussi, le croisement de différentes données de motorisation et de couverture en offre de transports collectifs, permet de dresser un indicateur comparatif de mobilité des territoires ariégeois et de produire la carte ci-dessous qui souligne, logiquement, que les espaces ruraux et de montagne, plus enclavés, y compris en termes de réseaux routiers, disposent d'un niveau de mobilité plus limité. On constate notamment un fort contraste entre la moitié est et la moitié ouest du département.

Au-delà du manque de couverture, on constate une faible utilisation des offres de transports collectifs qui peut être liée à divers facteurs : un manque de communication, une inadaptation aux besoins des usagers, une faible intermodalité, ...

Il s'agirait donc d'optimiser l'offre de mobilité collective existante afin d'atténuer les disparités d'un territoire à l'autre en la matière et de réduire au maximum les zones non couvertes.

Constats et enjeux



Liens avec d'autres schémas et documents

- Plans de Déplacements des différentes autorités organisatrices des transports
- Contrat de ruralité
- Schéma régional des infrastructures de transports (intégrés au futur SRADDET)

<p>Présentation et déclinaison de l'action</p>	<p>Cette optimisation de l'offre de mobilité collective s'appuie sur les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter les horaires aux flux et aux besoins des usagers (horaires de transport cohérents entre eux pour les trajets combinés et cohérents avec les horaires des établissements scolaires) mais aussi en faisant travailler en réseau les différents opérateurs. - Développer des outils d'information à l'échelle locale (y compris TAD, covoiturage, mobilité douce...) : il s'agit de faire connaître l'offre en matière de mobilités alternatives à la voiture individuelle à toutes les échelles (Région, Département, PNR/PETR, EPCI) en déployant divers outils de communication : relais de la communication régionale et départementale dans les territoires (plaquette de sensibilisation sur le covoiturage, fiches horaires, etc.) ; mise en œuvre de campagnes de communication et de sensibilisation à l'échelle des EPCI (prospectus, communication internet et réseaux sociaux, panneaux d'affichage, etc.) ; intégration du rôle d'information sur les mobilités au sein des points multiservices (MSAP, CLIC, etc.). Il serait également intéressant de créer des plateformes de mobilité afin d'informer et conseiller la population sur le réseau de transport, d'avoir des points de ventes de billets/tickets supplémentaires sur le territoire ou instaurer un type de guichet unique dans le cadre des maisons de service au public ou des offices du tourisme. - Développer l'intermodalité : Un enjeu crucial est de faire dialoguer les différents opérateurs de l'offre de transports afin d'appréhender cette dernière de façon globale pour permettre une véritable inter-modalité entre les modes de transport afin que l'offre de mobilité réponde à aux besoins réels des Ariégeois. Il s'agit donc de soutenir des initiatives visant le développement de billetterie ou de système de réservation partagés, la création de pôles d'échanges multimodaux, la mise en cohérence des horaires des différents réseaux (trains, bus), le développement des modes de rabattement vers les gares - Mettre en réseau les acteurs des transports : Dans un contexte de régionalisation des compétences, le département peut constituer un échelon propice au développement d'espaces de dialogue à l'échelle du territoire afin de favoriser l'interconnaissance des acteurs du transport et leur coopération. Il apparaît notamment intéressant de développer un réseau autour des mobilités alternatives au profit du partage de pratiques et de développement des projets communs.
<p>Rôle des différents partenaires</p>	<p>Porteurs : Autorités organisatrices de transports</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectivités locales (communes, EPCI, PETR, Syndicats Mixtes) - Département/Région : développement d'infrastructures de transports, optimisation des réseaux existants, communication sur l'offre de transports, création d'outils pour la coordination de l'offre de transports <p>Partenaires selon les actions entreprises par les porteurs de projets (accompagnement technique et financier)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat - Collectivités locales
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouvelles dessertes des réseaux de transports structurants créées - Nombre d'aires de covoiturage créées - Nombre d'outils mis en place pour la promotion et la communication sur les réseaux de mobilités des territoires
<p>Sources de financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Investissements des collectivités territoriales (Conseil Départemental, Conseil Régional,

mobilisables	EPCI, Communes, Syndicat Mixte, Pays/PETR)
Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>CC Arize-Lèze Marqué par de forts enjeux de mobilité, ce territoire souhaiterait mener une étude multi-thématique sur les mobilités à l'échelle de la communauté de communes (déplacements pendulaires, commerciaux, scolaires, voire touristiques et culturels) afin de disposer d'un état des lieux précis permettant d'étudier la mise en place de solutions adaptées. De plus, les acteurs du territoire ont soulevé l'importance de développer les mobilités douces en aménageant des itinéraires cyclables et piétons pour relier les hameaux aux villages et les villages entre eux.</p>
	<p>CC Couserans Pyrénées L'ensemble du Couserans, à l'exception des zones plus urbaines de Saint-Girons ou de La Bastide-de-Sérou et de quelques poches diffuses, présente de forts enjeux de mobilité du fait des contraintes naturelles du territoire. Néanmoins, les pratiques « alternatives » (covoiturage, autostop, ...) y sont très développées et constituent un vrai levier pour répondre aux besoins de mobilité et pourraient donc être organisées et optimisées. Par ailleurs, une étude est en cours sur l'amélioration des services des Transports à la Demande et la rationalisation des réseaux. Des solutions de mobilités alternatives (covoiturage de proximité et/ou autostop sécurisé) sont expérimentées dans le Haut Couserans en 2017. Des actions sont envisagées dans le contrat de ruralité afin de promouvoir davantage les mobilités douces et les transports collectifs</p>
	<p>CC Mirepoix- CC Olmes Ce territoire a particulièrement souligné l'enjeu de mener une réflexion et une étude globale sur les mobilités à l'échelon des Pyrénées-Cathares et de trouver des solutions de mobilité à destination d'un public mixte et non plus sectoriel (par exemple ouverture du TAD aux plus jeunes)</p>
	<p>CC de Tarascon L'enjeu pour le territoire est de conforter le service de TAD qui permet un déplacement vers Tarascon, principal pôle d'accès aux services sur le territoire. Par ailleurs, a été émis le souhait de développer des transports sur l'axe RN20 dans une logique de bassin de vie.</p>
	<p>CC Haute-Ariège A l'échelle de la communauté de communes, s'est exprimé le besoin de développer les solutions de mobilités telles que le Transport à la Demande (TAD) et le covoiturage mais aussi d'adapter les horaires de la SNCF pour la mobilité des scolaires, des usagers des services et des professionnels du territoire.</p>

30 - Proposer de nouvelles formes de mobilités, notamment pour les publics fragiles

Constats et enjeux

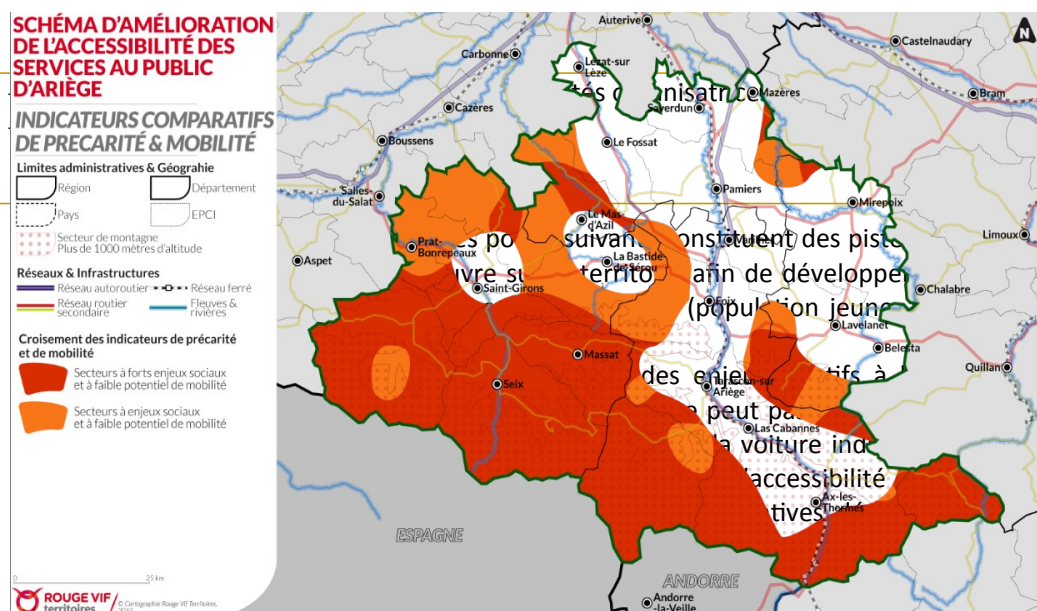
La question de l'accessibilité et de la mobilité sur le territoire départemental induit également une réflexion sur les formes de mobilité proposées et le rapport des publics à la mobilité. En effet, la faible mobilité de certains publics peut résulter d'une incapacité physique, psychique, financière ou matérielle à se déplacer.

Certains espaces ruraux apparaissent sous-motorisés et ont en plus la caractéristique d'avoir une surreprésentation des populations âgées. Ce constat pose d'autant plus d'enjeux que ce type de public a besoin de services spécifiques et est particulièrement peu mobile. De plus, les déplacements représentent un coût pour les ménages, notamment pour ceux les plus éloignés des pôles d'emplois et de services. Ils occupent donc une part significative des budgets et peuvent placer les ménages les plus fragiles en situation de précarité énergétique liée aux mobilités. Ces dépenses sont d'autant plus importantes que les prix des carburants augmentent. Sans développement de solutions de mobilités adaptées et efficaces alternatives à la voiture individuelle, les ménages de faibles revenus ou certains types de population peu mobiles (jeunes, personnes âgées) seront particulièrement impactés. La faible capacité de mobilité a de plus tendance à exacerber les problématiques socio-économiques en représentant un frein pour l'accès ou le retour à l'emploi mais aussi à des services sociaux ou médicaux essentiels. Les transports collectifs représentent ainsi des outils d'amélioration non négligeable de l'accessibilité aux services pour les publics fragiles.

Le croisement des enjeux territoriaux de précarité sociale et de mobilité fait apparaître des zones où les enjeux d'accessibilité aux services de mobilité s'expriment avec acuité (cf. carte ci-dessous). En effet, les faibles capacités de mobilité des zones de haute altitude peuvent renforcer, selon les ménages, la situation de précarité sociale.

Liens avec d'autres schémas et documents

Présentation et déclinaison de l'action



qui es ec en du aît . Il et en de de l'auto-stop organisée, ...). L'Ariège peut en effet s'appuyer sur des logiques de coopération et de solidarité locale relativement fortes dans certains secteurs qui peuvent apporter une réponse aux enjeux de mobilité. Il s'agit donc de renforcer l'accès aux moyens de mobilités collectives et solidaires sous différentes formes. Les

	<p>actions suivantes pourraient notamment être étudiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer des aires de covoiturage sur le territoire, en priorité dans les zones éloignées des réseaux structurants de mobilité et organiser le covoiturage. Concrètement, il s'agit donc d'identifier les lieux de covoiturage informels ou potentiels, de construire des aires, de les valoriser à travers une signalétique dédiée et enfin de communiquer et sensibiliser sur les pratiques de covoiturage. ○ Instaurer un système de covoiturage interne au département afin que les plus petites villes soient également desservies et promouvoir des plateformes (telle que Rezo-pouce qui rend possible l'auto-stop organisé sur des petites distances et vient donc compléter l'offre de transport existante). Le soutien à des associations et plateformes de covoiturage (tels que le réseau En Route 09, http://www.enroute09.org) constitue également un levier d'action. ○ Améliorer les services des Transports à la Demande de sorte qu'ils interviennent dans des zones encore non couvertes. <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des systèmes d'aides financières à la mobilité. A titre d'exemple, le système de chèques taxi permet de distribuer un quota de chèques d'un montant fixe par an pour les personnes qui n'ont pas les capacités physiques et/ou financières – notamment les personnes âgées et/ou handicapées - de se déplacer afin d'obtenir un accès minimum aux services dont ils ont besoin. - Encourager les initiatives associatives favorisant un meilleur usage des transports par tous (garages et auto-écoles solidaires, formation à la mobilité, plateformes mobilités, etc.). Les collectivités peuvent s'appuyer sur le tissu associatif pour compléter et valoriser l'offre de transport sur le territoire. Celles-ci travaillent notamment sur l'accès à la mobilité des publics les plus fragiles. Il s'agit d'accompagner ces diverses initiatives et de favoriser le dialogue afin de les ancrer dans leur contexte local : <ul style="list-style-type: none"> ○ Aide au lancement et montage et projet ○ Soutien financier ○ Prêt de locaux ○ Partage de diagnostics et de connaissances
<p>Rôle des différents partenaires</p>	<p>Porteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectivités territoriales, Conseil Régional, communes, EPCI, PETR, Syndicats Mixtes... - Opérateurs de services publics et d'autres services - Associations : mise en place de solutions innovantes pour la mobilité, accompagnement des publics <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil départemental - Collectivités locales
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'initiatives mises en place pour la mobilité des publics fragiles - Nombre de projets portés pour la mobilité des jeunes
<p>Sources de financement mobilisables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Collectivités territoriales
<p>Déclinaison dans les territoires déficitaires</p>	<p>CC Arize-Lèze</p> <p>La vallée de l'Arize présente des indicateurs de mobilité et de précarité relativement préoccupants. Un projet de navette mutualisée entre l'Ariège et la Haute-Garonne en cours entre le Fossat et la gare de Carbonne, constitue un premier élément de réponse.</p>

CC Couserans Pyrénées

Certains espaces ruraux apparaissent sous-motorisés, notamment dans les zones de haute-altitude du Castillonnais où les populations âgées sont surreprésentées. Aussi, les territoires du Couserans présentent des enjeux particulièrement forts en termes de mobilité et précarité. Face à cet enjeu et aux contraintes et pratiques du territoire, il convient tout particulièrement de travailler sur la communication de l'offre de mobilité existante et l'organisation du covoiturage de proximité ou de l'auto-stop sécurisé.

CC Mirepoix- CC Olmes

Des initiatives ont été mises en place sur le territoire, à l'image des partenariats conclus entre Pôle emploi et Wimoov sur les secteurs de Lavelanet et du Couserans afin de favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi. Les acteurs du territoire ont souligné par ailleurs l'intérêt de mettre en place des actions spécifiques sur l'apprentissage du code de la route pour les salariés du chantier d'insertion (sur la communauté de communes du Pays d'Olmes) et pour les personnes en recherche d'emploi. Le bon fonctionnement des solidarités individuelles et l'efficacité des services de taxi et du covoiturage ont également été soulevés comme des points positifs participants à la réponse aux besoins de mobilité sur le territoire et qu'il s'agit donc de conforter.

CC de Tarascon

Sur le territoire, la priorité porte tout particulièrement sur la mobilité des personnes âgées et des jeunes.

En termes de proposition d'actions, la Communauté de Communes de Tarascon, par délibération du 21 avril 2017 ajoute qu'une réflexion sur le développement de transports sur l'axe RN 20 pourrait être menée dans une logique de bassin de vie.

CC Haute-Ariège

Le territoire souligne l'aspect primordial de créer des aires de covoiturage supplémentaires et de développer des initiatives d'organisation de l'autostop.

Numérique

Thématique : Numérique

Levier : Maillage

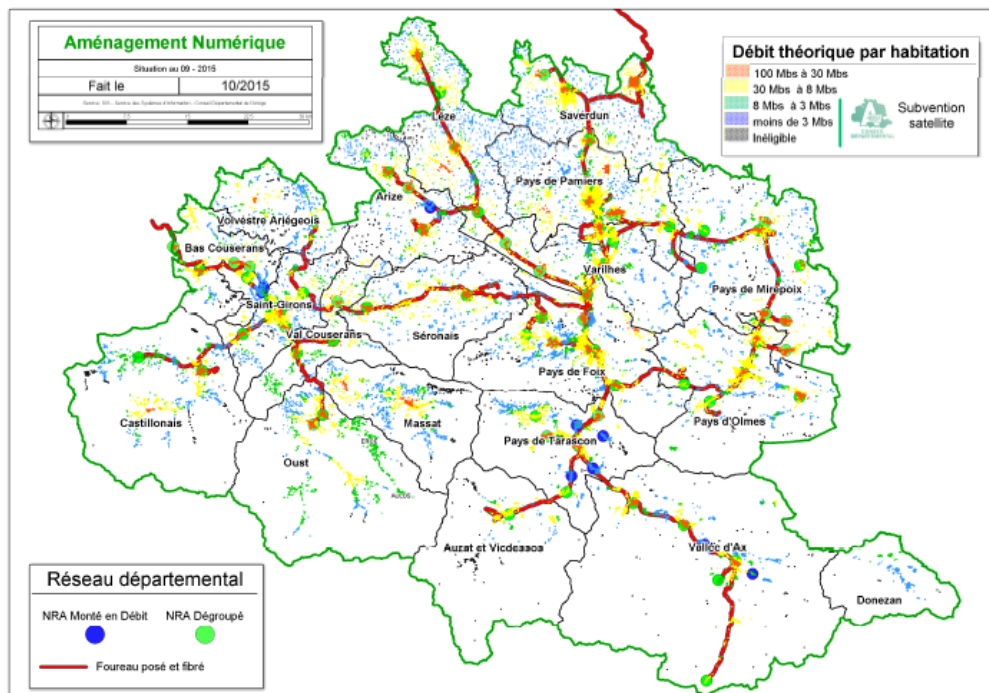
31 - Poursuivre le déploiement de l'équipement numérique

Constats et enjeux

Face au développement exponentiel d'outils et services numériques, le développement et la modernisation des infrastructures internet et des réseaux mobiles sont un enjeu majeur pour tous les territoires tant en termes d'accès aux services (dématérialisation croissante de services) que d'attractivité (la couverture numérique étant un critère d'installation des ménages).

La politique volontariste de l'Etat et des collectivités territoriales a permis qu'aujourd'hui toutes les zones d'activités d'intérêt départemental, tous les collèges, lycées et CFA et les principaux établissements publics et privés soient desservis en fibre optique. De plus, la couverture en ADSL est globalement bonne en Ariège. Ceci est le résultat des investissements des opérateurs et de la politique d'aménagement numérique menée par les acteurs publics. Ainsi, leur action conjointe a permis d'atteindre un taux d'éligibilité ADSL de 98%, supérieur au niveau régional.

En revanche, le déploiement de la fibre optique reste très concentrée sur les zones denses et de nombreux territoires sont situés en zones blanches pour la couverture mobile (2G et 3G).



Ainsi, le déploiement des infrastructures numériques est bon en Ariège et cette dynamique se poursuit. Néanmoins, les secteurs sous-équipés nécessitent une attention particulière et des outils adaptés car ce sont également eux qui souffrent d'un isolement géographique et donc de difficultés en termes de mobilités et d'accessibilité aux services. Le développement des usages numériques sur ces secteurs est donc un enjeu prioritaire (cf. fiches suivantes),

	<p>sous réserve de disposer des infrastructures.</p>
<p>Liens avec d'autres schémas et documents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma Directeur Territorial d'Aménagement numérique des Territoires (SDTAN) - Contrats de ruralité
<p>Présentation et déclinaison de l'action</p>	<p>Les acteurs publics et opérateurs se sont engagés, dans le cadre du Schéma Directeur Territoriale d'Aménagement Numérique actuellement en révision, à déployer progressivement la fibre optique. Les opérateurs privés sont en charge de l'équipement de tous les foyers de la ville de Foix et de la Communauté de communes du Pays de Pamiers (premiers raccordements ayant eu lieu fin 2015) tandis que les acteurs publics (Conseil départemental, Etat et collectivités) réfléchissent au déploiement du très haut débit dans les zones plus rurales à travers une montée en débit généralisée mais progressive. De même, la couverture en 4G a démarré à Saint-Girons et se déploie sur les agglomérations de Foix et Pamiers mais aussi à Tarascon et Lavelanet.</p> <p>Dans le cadre du SDTAN, l'objectif global est de garantir un accès minimum de 8 Mb/s sur l'ensemble du territoire d'ici 2020 et un accès à la fibre optique pour tous à terme.</p> <p>Le projet « Ariège Très Haut Débit » qui va permettre le déploiement de 94 007 prises FttH d'ici 2030 va se réaliser en trois phases comme l'indique la carte ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En phase 1 (2016-2020) : 49 233 prises FttH seront déployées - En phase 2 (2020-2024) : 27569 prises FttH seront déployées - En phase 3 (2025-2030) : 17205 prises FttH seront déployées <div data-bbox="395 1037 1340 1697" data-label="Figure"> </div> <p>Ces actions en cours et prévues sont à réaffirmer dans le cadre du SDAASP compte-tenu de la dématérialisation croissante des services et l'évolution des attentes des usagers.</p>
<p>Rôle des différents partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil départemental de l'Ariège, Etat et collectivité : déploiement du réseau d'initiative publique - Autres opérateurs de télécommunications : déploiement du réseau d'initiative privée, utilisation du réseau et commercialisation
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de lignes très haut débit mises en service

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de centre-bourgs raccordés à la fibre (avec montée en débit ADSL pour l'intégralité de la commune)
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de l'Etat "Investissements d'avenir" / plan France Très Haut-Débit - Investissements du Conseil départemental prévus par le SDTAN - Investissements des collectivités territoriales
Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>Cette fiche-action n'a pas nécessairement de déclinaison à l'échelle des communautés de communes puisque les enjeux sont les mêmes sur l'ensemble du département et qu'il s'agit en priorité d'agir sur les zones blanches et notamment les secteurs de montagne.</p>

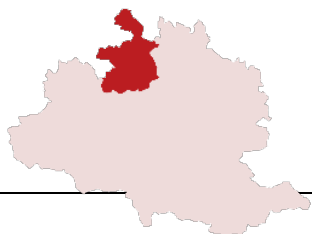
Thématique : Numérique	Levier : Numérique
32 - Accompagner les usagers dans la prise en main des services numériques	
<p>Constats et enjeux</p>	<p>Le développement de la dématérialisation des services publics et au public impacte de nombreux aspects de la vie quotidienne des populations (démarches administratives, loisirs, accès à l'information, objets connectés, etc.). L'accélération de cette tendance induit la nécessité pour les usagers d'avoir un accès satisfaisant à cette offre dématérialisée. Or, ceux-ci peuvent être freinés dans leur capacité d'accès à l'infrastructure numérique (réseau et débit) mais aussi dans leur capacité à appréhender et utiliser de manière fluide et aisée l'ensemble des outils mis à leur disposition.</p> <p>Ces enjeux concernant les usages numériques s'expriment particulièrement chez les publics âgés ou peu habitués à l'utilisation de l'outil numérique. De manière générale, toutes catégories d'âge confondues, les différents acteurs sociaux mettent en évidence de réelles difficultés d'usage de ces outils notamment dans le cadre administratif.</p> <p>Ainsi, certains usagers ariégeois n'ont pas encore les connaissances ni l'habitude de se servir efficacement de l'intégralité des services numériques proposés. Le numérique peut ainsi apparaître non plus comme une opportunité mais comme un facteur d'exclusion de certains publics et de complexification de l'accès au droit. La présence de quelques Espaces Publics Numériques et plus récemment de nouvelles propositions de Fab Lab sur le territoire constitue une première réponse à ces enjeux mais ils restent trop peu nombreux. Ainsi, un effort de pédagogie et d'éducation au numérique supplémentaire est nécessaire afin de mieux accompagner les usagers dans la prise en main de ces services dématérialisés, et de favoriser l'autonomie du plus grand nombre sur ces outils.</p>
<p>Liens avec d'autres schémas et documents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)
<p>Présentation et déclinaison de l'action</p>	<p>Dans le cadre du SDAASP de l'Ariège, les points suivants constituent des pistes d'actions qui seraient intéressantes à mettre en œuvre afin d'améliorer l'accompagnement des usagers dans l'utilisation des services numériques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire des maisons de services au public des lieux de médiation numérique. En réponse aux enjeux de prise en main par l'ensemble de la population des outils numériques déployés par les opérateurs de services, les MSAP peuvent constituer de vrais espaces relais pour l'accompagnement des usagers qui peinent à réaliser des démarches dématérialisées. Afin que les MSAP puissent prendre ce rôle, il est essentiel que les opérateurs partenaires dispensent des formations aux animateurs MSAP, ciblées sur leurs interfaces et démarches numériques. - Développer le maillage en espaces d'accès au numérique : il s'agit de développer des lieux mettant à disposition du matériel informatique avec accès internet et proposant des temps de formation afin de permettre, en proximité, l'accès aux services dématérialisés. - Développer les actions de formation et de sensibilisation aux outils et plateformes numériques par des médiateurs numériques. Ces formations peuvent être soutenues voire élargies sous diverses formes : multiplication des lieux de médiation numérique et présence régulière ou continue de médiateurs dans ces lieux, créations de médiateurs itinérants se déplaçant sur demande des usagers ou d'autres structures de services (Mission Locale, etc.) pour des formations ponctuelles et délocalisées sur le territoire... Par ailleurs, d'autres structures et notamment les tiers-lieux (espaces de co-working,

	<p>médiathèques, etc.) pourraient constituer de nouveaux points de formation et de médiation numérique pour les usagers.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer davantage sur les services numériques proposés et réaliser des plaquettes explicatives de leurs modes d'utilisation. Ces outils de communication et de pédagogie permettraient de transmettre l'information plus largement et sont à envisager en complémentarité avec les formations dispensées par les médiateurs numériques. - Favoriser le développement de dispositifs innovants pour la formation des usagers au numérique. Le « coding goûter », événement permettant d'apprendre aux familles à se familiariser et à concevoir des outils numériques en est un exemple. Il s'agit de développer et soutenir toute initiative de mise en place de moments de convivialité où tous les publics apprennent ensemble à être autonomes dans leur utilisation des nouvelles technologies.
Rôle des différents partenaires	<p>Porteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectivités locales (communes, EPCI, PETR) - Département - Etat - Opérateurs de service <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectivités territoriales (communes, EPCI, Département, Région) - Etat
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations sur les interfaces numériques dispensées par les opérateurs de services aux animateurs MSAP - Fréquence d'utilisation des visioquichets - Nombre de médiateurs numériques fixes et itinérants présents sur le territoire - Nombre de dispositifs de formation innovants organisés sur le territoire (« coding goûters » ...)
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds national pour la Société Numérique (FSN) - Aide du Conseil Départemental pour la création d'Espaces Publics Numériques Associatifs
Déclinaison dans les territoires déficitaires	<p>Cette action ne comprend pas de déclinaison spécifique dans les territoires puisque tous sont concernés de manière équivalente, l'accompagnement des usages numériques étant un enjeu fort pour l'ensemble du département.</p>

3 . Synthèses territoriales

Les synthèses présentées ci-dessous ont vocation à rendre compte des éléments de réflexions recueillis lors des ateliers territoriaux organisés en phase diagnostic et actions à l'échelle des EPCI de l'Ariège. Les éléments inscrits constituent donc des éclairages pour la territorialisation du plan d'actions départemental du SDAASP. Ils ne sont donc ni exhaustifs ni exclusifs mais ont bien une vocation illustrative.

3.1 CC Arize-Lèze



- Territoire structuré autour de pôles de proximité et d'un pôle local
- Territoire en profonde mutation avec une accélération récente de la reprise démographique au nord qui se reporte progressivement en amont des vallées de l'Arize et de la Lèze.

Commerces et services marchands

- *Des difficultés dans le maintien d'une offre commerciale de proximité et un enjeu d'accès aux services commerciaux pour les personnes peu mobiles*
- *Des dynamiques positives autour de la production locale à valoriser*

Les projets en cours ou à mener :

- o Réalisation d'une étude commerces-équipements-services dans le cadre d'une candidature FISAC
- o Valorisation des productions locales : création d'un Bistrot de Pays, réflexion sur la mise à disposition par les collectivités de locaux mutualisés en centre-bourg à destination des producteurs locaux
- o Renforcement de la complémentarité entre les supermarchés et les petits commerces de bourgs

Solidarités

- *Un faible nombre de structures d'accueil et de conseil malgré l'existence de certains services et des problématiques d'accès au droit.*

Les projets en cours ou à mener :

- o Création d'un espace de vie sociale pouvant évoluer en centre social
- o Accompagnement et valorisation des initiatives locales de développement du lien social (jardins partagés, ressourcerie, etc.)
- o Développement de l'offre d'accompagnement à l'emploi et des chantiers d'insertion, notamment à destination des jeunes
- o Recensement des besoins et développement de places spécifiques aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer

Santé

- *Une forte problématique d'accès aux médecins généralistes et spécialistes, et une absence de structures dédiées*

Les projets en cours ou à mener (sous réserve de cohérence avec le Programme régional de santé 2017 et le Groupement Hospitalier de Territoire) :

- o Elaboration d'un projet local de santé pour structurer la réponse aux problématiques d'attractivité des jeunes médecins
- o Réflexions à mener sur l'implantation d'une maison de santé (sur l'Arize notamment) qui proposerait des permanences délocalisées
- o Valorisation de l'offre des hôpitaux locaux de proximité

- Création d'un réseau des professionnels de santé sur le territoire

Enfance, jeunesse

- *Une offre d'accueil de la petite enfance malgré des différences selon le territoire*
- *Une offre en collèges satisfaisante mais un éloignement très important des lycées avec un manque de places en internats imposant de longs trajets quotidiens.*

Les projets en cours ou à mener :

- Création envisagée d'un lieu d'accueil collectif dans la Vallée de la Lèze, ainsi que d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent
- Développement d'une réflexion commune avec le département de Haute-Garonne sur la mobilité des jeunes
- Développement de l'offre d'internat et de l'aide à la mobilité pour les jeunes

Culture, sport, loisirs

- *Une forte implication du monde associatif dans les dynamiques locales*

Les projets en cours ou à mener :

- Réflexion sur la valorisation touristique et patrimoniale des moulins de la Lèze
- Volonté de diversification de l'offre sportive et culturelle
- Promotion des initiatives locales et professionnalisation de l'animation
- Nécessité de fédérer les acteurs de la culture autour d'un projet commun et de favoriser les logiques de mutualisation
- Création des équipements manquants

Services Publics

- *Une première labellisation d'une MSAP postale en novembre 2016 à Daumazan*
- *Un projet de MSAP intercommunale en cours de réflexion*

Les projets en cours ou à mener :

- Communication et développement de l'offre de la MSAP existante
- Amélioration de la visibilité de l'offre de services publics dans un contexte de mutations sociodémographiques impliquant de nouveaux besoins

Mobilité

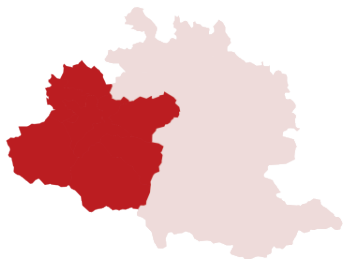
- *Forts enjeux de mobilité sur le territoire, couplés à des enjeux de précarité de certains publics*

Les projets en cours ou à mener :

- Volonté de mener une étude multithématique sur les mobilités à l'échelle de la CC
- Développement des mobilités douces à encourager en aménageant des itinéraires entre villages
- Optimisation des offres de mobilités : ouverture des bus scolaires au public, mutualisation d'un transport interdépartemental

3.2 CC Couserans-Pyrénées

- Une offre de services organisée autour d'un pôle central (Saint-Girons) et un maillage de pôles de proximité en zones de montagnes et de piémont à conforter
 - Des dynamiques démographiques influant sur les besoins en services : vieillissement de la population, part marquée de ménages en situation de fragilité sociale, faible capacité de mobilité et dépendance à la voiture individuelle, reprise démographique y compris sur des secteurs peu dotés en services, ...



Commerces et services marchands

- *Un territoire structuré autour d'un pôle commercial important (Saint-Girons), mais avec de forts enjeux d'accessibilité à l'offre commerciale (zones de montagnes, accès aux commerces spécialisés, ...)*

Présence d'un maillage de pôles de proximité qui consolide l'équilibre du territoire.

Les projets en cours ou à mener :

- o Redynamisation des centre-bourgs, création d'un Pôle d'Artisanat et des Métiers d'Art
- o Soutien du développement des commerces innovants via le FISAC
- o Promotion de la production locale, notamment en circuits courts, à mettre en lien avec la valorisation des atouts touristiques du territoire
- o Réflexion sur la mise en place d'un manager de commerce
- o Développement et structuration du réseau de professionnels existants : développement des formations, accompagnement des porteurs de projet (mis en place par la CMA, CCI et Agence de l'attractivité de l'Ariège), travail sur une charte qualité des commerces

Solidarités

- *Bonne couverture en matière de services sociaux, tissu associatif dense et une culture de la solidarité développée*
- *Une augmentation des besoins liée notamment à une précarisation croissante des ménages*

Les projets en cours ou à mener :

- o Communication et sensibilisation sur l'offre existante, notamment sur les services sociaux, services aux jeunes
- o Réflexions sur le développement de guichets uniques
- o Soutien des associations locales porteuses de projets innovants (fablab, co-working...)
- o Recensement des besoins et développement de places spécifiques aux personnes souffrant de maladies mentales et de la maladie d'Alzheimer, coopération, modernisation ou extension d'EHPAD

Santé

- *Une structuration de l'offre pour le Haut-Couserans (Contrat Local de Santé, Maisons de Santé), moins évidente au nord du territoire*

Les projets en cours ou à mener (sous réserve de cohérence avec le Programme régional de santé 2017 et le Groupement Hospitalier de Territoire) :

- o Réflexion Projet de MSP en réflexion à Prat-Bonrepaux, en réflexion à Saint-Girons
- o Elargissement du Contrat Local de Santé à la nouvelle intercommunalité
- o Amélioration des partenariats en matière d'offre de soins : opportunité d'un CIAS pour le lien santé/social ; mise en réseau des maisons de santé et de l'hôpital, ...

- Valorisation du territoire auprès des jeunes médecins en s'appuyant sur les outils du CLS
- Réflexions sur l'optimisation des services de secours

Enfance, jeunesse

- *Une offre petite enfance variée malgré des déficits en assistantes maternelles*
- *Une offre de collèges multipolaire, mais un éloignement aux lycées (hors secteur de Saint-Girons)*

Les projets en cours ou à mener :

- Des projets de micro-crèches ainsi que le développement de la mise en réseau des assistantes maternelles
- Création de lieux d'accueil et d'accompagnement : accueil Enfant-Parent, ludothèque...
- Développement d'un projet éducatif partagé en Couserans de la petite enfance à la jeunesse
- Développement des actions à l'attention de la jeunesse (en particulier : favoriser l'offre éducative répondant à leurs besoins et en fonction des bassins de vie, développer leur mobilité pour faciliter leur insertion et leur engagement sur le territoire)
- Des enjeux d'accès aux lycées et l'enseignement supérieur à tempérer en développant l'offre d'internat, l'aide à la mobilité...
- Des facilités d'accès à développer vers des activités sportives, artistiques ou culturelles depuis les lycées collèges les mercredis après-midi (par exemple vers le club de kayak de Seix...)

Culture, sport, loisirs

- *Une offre culturelle et sportive à développer, professionnaliser et améliorer, et des opportunités à exploiter en matière de valorisation touristique*

Les projets en cours ou à mener :

- Amélioration de l'offre existante en vue d'une valorisation touristique : développement des hébergements de groupe, mise en réseau des structures existantes
- Rénovation et développement des équipements de proximité pouvant se faire le relais de l'offre structurante de Saint-Girons
- Professionnalisation des animateurs dans une optique d'une meilleure attractivité de l'offre
- Amélioration de la visibilité et communication autour des offres culturelles, sportives et de loisirs
- L'élaboration d'un schéma des équipements culturels du Couserans tel qu'inscrit dans le projet de territoire.
- Le besoin d'équipements de diffusion et de formation à vocation territoriale est repéré comme une nécessité.

Services Publics

- *Un fort éloignement aux services publics*

Les projets en cours ou à mener :

- Des projets de MSAP à Saint-Girons (projet communal) et à Massat (MSAP postale)
- Réflexions sur la création de MSAP postales à Castillon en Couserans et Prat-Bonrepaux et La Bastide de Sérou
- Amélioration de la communication sur les services existants auprès des jeunes et des seniors du territoire

Mobilité

- *Enjeux de mobilité hors des zones urbaines, accentués par une fragilité des usagers (vieillesse et faible motorisation)*

Les projets en cours ou à mener :

- Etude en cours sur l'amélioration des services des Transports à la Demande et la rationalisation des réseaux
- Optimisation et organisation à mener des pratiques de mobilités « alternatives » (covoiturage organisé, autostop sécurisé...)
- Réflexion sur la mobilité des jeunes (lycéens, collégiens) vers les sites d'activités.
- Elaboration du schéma de développement des déplacements doux à l'échelle du Couserans et élargissement du réseau de pistes cyclables
- Aménagement d'un pôle multimodal de la mobilité

3.3 CC Mirepoix - Olmes



- Territoire structuré autour de deux pôles (Mirepoix et Lavelanet) et relativement autonome au sein de l'Ariège (le bassin de Mirepoix est néanmoins plus ouvert vers Pamiers et le nord de l'Ariège). Présence de 2 pôles de proximité et de 2 pôles locaux qui complètent l'armature.
- Structuration en services correcte autour d'un pôle de centralité (Lavelanet) et d'un pôle intermédiaire (Mirepoix) et des enjeux limités d'accès aux services

Commerces et services marchands

- *Une déstructuration de l'offre commerciale sur le Pays d'Olmes, d'où des besoins de développement des points de dépôts mutualisés ou d'une offre de transport*
- *Offre de qualité en matière de productions locales qui permet de maintenir une dynamique commerciale locale*

Les projets en cours ou à mener :

- o Etude économique en cours sur le pays d'Olmes (objectif FISAC)
- o Requalification de la friche industrielle de la Bastide en pôle d'activité avec une offre de restaurant
- o Consolidation des initiatives autour des circuits courts et de vente directe (La Ferme aux Bisons, Parc aux Bambous, Grange aux abeilles), réflexion en cours sur la création d'un point de vente collectif à Nalzen et Leychert afin de développer une filière alimentaire de proximité
- o Développer une gouvernance et une animation commerciale (managers de Centre-ville)

Solidarités

- *Offre d'accueil importante (Département, CIAS, Maison de l'Habitat et associations dynamiques, ...)*
- *Dynamisme du réseau associatif local et des porteurs de projets (lieux de vie intergénérationnels, pension de famille sur Lavelanet, ...)*
- *Présence d'un Point Accueil Ecoute Jeunesse mais des difficultés à capter les jeunes en difficulté.*

Les projets en cours ou à mener :

- o Renforcement, en lien avec le contrat de territoire, de l'accueil de premier niveau
- o Sensibilisation et communication sur l'offre de services auprès des jeunes

Santé

- *Des difficultés à pérenniser l'installation des jeunes médecins et un éloignement des services de médecine spécialisée*

Les projets en cours ou à mener (sous réserve de cohérence avec le Programme régional de santé 2017 et le Groupement Hospitalier de Territoire) :

- o Projet de développement d'une maison de santé à Belestia
- o Consolidation de l'offre de soins : reconstruction de l'hôpital à Lavelanet, maison de santé de Mirepoix, initiatives privées de regroupements (médecins/pharmacies...)
- o Maintien d'une proximité des services de soins d'urgence et de l'offre de santé de base face aux difficultés à se déplacer dans certains secteurs.

Enfance, jeunesse

- *Offre éducative satisfaisante mais fragilité des structures scolaires primaires*
- *Saturation des structures d'accueil collectif de la petite enfance*

Les projets en cours ou à mener :

- Réflexions sur la mise en place d'un Centre de Loisirs Associé au Collège à la cité scolaire de Mirepoix
- Création d'un lieu d'accueil Parents-Enfants
- Restructuration ou dynamisation des secteurs jeunesse notamment en Pays d'Olmes.
- Réflexions pour l'amélioration de l'offre d'accueil : places supplémentaires en crèche voire création de structures complémentaires, adaptation aux besoins (horaires atypiques), développement de micro-crèches et/ou maisons d'assistants maternels
- Amélioration des liens entre les secteurs petite enfance et enfance par la prise de compétence intercommunale

Culture, sport, loisirs

- *L'offre de services culturels et sportifs apparaît largement portée par un tissu associatif dynamique mais qui s'affaiblit*
- *Manque de mobilité surtout chez les jeunes pour accéder à l'offre récréative*

Les projets en cours ou à mener :

- Valorisation du potentiel sport-nature via une rénovation des équipements et une diversification saisonnière des activités
- Amélioration de la communication sur les initiatives existantes pour maintenir leur fréquentation notamment
- Développement et dynamisation des équipements et animations via des mutualisations et un soutien du tissu associatif (professionnalisation, bénévolat...)

Services Publics

- *Précarisation importante de la population et éloignement des services publics sur les franges audoises et dans l'intervalle Pamiers-Mirepoix.*
- *Labellisation d'une MSAP à Mirepoix en 2016, portée par l'association EISE et adossée à un centre social*

Les projets en cours ou à mener :

- Réflexion pour une MSAP sur la CC d'Olmes dont la localisation reste à définir, possibilité d'une MSAP itinérante
- Amélioration de l'offre d'accompagnement des jeunes ainsi que des travailleurs très précaires
- Communication autour de l'offre de services existante

Mobilité

- *Des enjeux de mobilité à l'échelle locale*

Les projets en cours ou à mener :

- Réflexions pour mener une étude multithématique sur les mobilités à l'échelle de la CC
- Mise en place d'actions spécifiques sur l'apprentissage du code de la route pour les salariés du chantier d'insertion et pour les personnes en recherche d'emploi.

3.4 CC de Tarascon



- Territoire situé à la croisée du nord de la vallée de l'Ariège dont la dynamique est portée par les pôles de Foix et de Pamiers et de la Haute-Ariège au sud qui concentre les enjeux sociaux avec la présence de publics âgés et potentiellement fragiles. Marqué par les enjeux touristiques.
- Un pôle de services intermédiaire sur le territoire (Tarascon) prenant ce rôle de relais

Commerces et services marchands

- Une concurrence croissante entre des commerces de centre-ville et l'offre commerciale sur la RN20
- Une offre de qualité en matière de production locale et potentiel commercial à exploiter

Les projets en cours ou à mener :

- o Poursuite de la politique volontariste de redynamisation du centre-bourg
- o Soutien du développement des commerces via le FISAC
- o Communication à développer autour du réseau commercial local

Solidarités

- Une offre de services conséquente en termes de solidarité qui reste cependant concentrée sur Tarascon, ainsi qu'un terreau associatif important
- Une progression de la précarité avec une augmentation du nombre de travailleurs précaires, de familles monoparentales, de personnes âgées isolées

Les projets en cours ou à mener :

- o Réflexions sur le développement de guichets uniques afin d'améliorer la lisibilité de l'offre de solidarité
- o Amélioration de l'offre à destination des seniors

Santé

- Des enjeux au regard de l'accès aux soins de certains publics (handicapés, personnes âgées, population précaire)
- Présence d'une Maison de Santé

Les projets en cours ou à mener (sous réserve de cohérence avec le Programme régional de santé 2017 et le Groupement Hospitalier de Territoire) :

- o Projet de MSP à Mercus-Garrabet, qui pourrait être mise réseau avec celle de Tarascon
- o Projet de reconstruction de l'hôpital de Tarascon et partenariats à développer avec les MSP
- o Réflexion à porter sur l'attractivité des médecins généralistes et des personnels soignants des EHPAD
- o Réorganisation des gardes à l'échelle du territoire (pharmacie, dentiste, médecin)
- o Amélioration de l'interconnaissance entre professionnels : création de réseau des professionnels médicaux, réseau santé-social, ...

Enfance, jeunesse

- Une offre d'accueil petite enfance et d'enseignement primaire et collège satisfaisante. Ces structures peuvent toutefois être fragilisées par des baisses d'effectifs.
- Des enjeux de mobilité pour l'accès aux lycées de Foix ainsi qu'à l'enseignement supérieur

Les projets en cours ou à mener :

- Développement d'un accueil Enfants-Parents
- Développement de partenariats entre structures (MJC, l'association Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud (LECGS), ...)
- Développement des projets de mutualisation avec possible prise de compétence intercommunale sur le scolaire et la petite enfance
- Amélioration de la mobilité quotidienne des jeunes (mobilités alternatives, transport collectif de proximité...)

Culture, sport, loisirs

- *Une offre culturelle et sportive concentrée sur Tarascon, et un potentiel sport-nature à valoriser*

Les projets en cours ou à mener :

- Articulation des offres culturelles et sportives avec le développement touristique du territoire
- Rénovation des équipements sportifs existants et vieillissants
- Développement d'un projet culturel à l'échelle intercommunale permettant la mise en réseau des actions délocalisées et amélioration de la communication sur l'offre proposée
- Valorisation du tissu associatif du territoire à poursuivre

Services Publics

- *Offre de services publics importante, assurant l'intervalle entre le secteur de Foix-Pamiers et les vallées de la Haute-Ariège*
- *Labellisation d'une MSAP communale en octobre 2016 adossée à un Centre Social*
- *Expérimentation de la mise en place d'un espace numérique à la MSAP de Tarascon-sur-Ariège*

Les projets en cours ou à mener :

- Nécessité de répondre à des enjeux croissants en matière d'accompagnement (précarisation des ménages, vieillissement de la population...) et à des publics spécifiques (illettrisme, difficultés psychiques...)
- Amélioration de la lisibilité et de la connaissance de l'offre

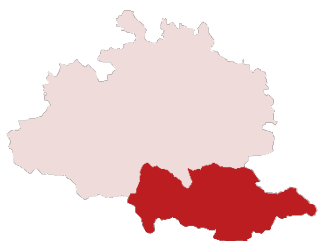
Mobilité

- *Des enjeux de mobilité concernant principalement les personnes âgées et les jeunes*

Les projets en cours ou à mener :

- Amélioration du service de TAD permettant un déplacement vers Tarascon
- Réflexion sur le développement de transports sur l'axe RN20, dans une logique de bassin de vie

3.5 CC de la Haute-Ariège



- Offre de services structurés autour de pôles au sein des vallées (Les Cabannes, Ax-les-Thermes) et un maillage de petits pôles de proximité en secteurs de montagne (Vicdessos, Luzenac)
- Présence de secteurs déconnectés des services (Donezan, montagne de Tabe, etc.)
- Un territoire présentant des enjeux sociaux importants et concentrant des publics âgés

Commerces et services marchands

- *Affaiblissement du commerce de proximité et forte saisonnalité de la demande*
- *Une offre de qualité en matière de production locale et potentiel commercial à exploiter*

Les projets en cours ou à mener :

- o Dynamisation de l'offre commerciale d'Ax-les-Thermes (FISAC, soutien aux commerces de proximité, ...)
- o Requalification de l'offre touristique (restauration et hébergement), repositionnement pour l'accueil de groupes, montée en gamme
- o Structuration des professionnels et adaptation aux besoins (formation en langue étrangère, ...)

Solidarités

- Forte évolution des besoins au regard du vieillissement de la population et de l'installation de ménages aux revenus modestes.
- Concentration de l'offre sur les pôles des vallées (Ax, les Cabannes)

Les projets en cours ou à mener :

- o Développement d'une offre plus équilibrée sur le territoire via les relais
- o Soutien à l'offre associative existante en faveur du lien social
- o Mise en place d'actions en faveur des seniors : CLIC et permanence, politique de gérontologie, ...

Santé

- *Une désertification médicale (généralistes et spécialistes) et paramédicale (orthophonistes,).*
- *De forts enjeux sur les spécialistes (éloignement de Foix) et notamment les ophtalmologistes, gynécologues, psychiatres et pédopsychiatres.*
- *Présence du SDIS mais des problématiques d'accès aux services de garde et d'intervention des secours (zones blanches en téléphonie mobile) notamment en montagne*

Les projets en cours ou à mener (sous réserve de cohérence avec le Programme régional de santé 2017 et le Groupement Hospitalier de Territoire) :

- o Conforter la structuration en MSP (Ax-les-Thermes, Vicdessos, lien avec la MSP audoise d'Axat pour Quérigut)
- o Amélioration de l'offre d'urgence, en particulier dans les secteurs isolés
- o Développement des outils numériques (télémédecine, partage des dossiers, ...)

Enfance, jeunesse

- *Un maillage scolaire fragile et menacé par des fermetures mais en cours de consolidation via les RPI. L'offre de collèges est soutenue par des sections spécifiques (sportive à Vicdessos et Ax) et des services d'internat. Le niveau lycée est plus problématique avec une offre située à Foix.*
- *Une offre de services de garde satisfaisante malgré des inégalités territoriales*

Les projets en cours ou à mener :

- Amélioration de l'offre éducative : rénovation du groupe scolaire d'Auzat
- Développement des structures pour l'enfance et diversification de la complémentarité des modes de garde (collectif, assistantes maternelles, garde à domicile) notamment pour répondre aux besoins en horaires décalés, mise en place d'un lieu Parents-Enfants
- Accompagnement des jeunes pour surmonter les freins psychologiques à la mobilité

Culture, sport, loisirs

- *Un potentiel sport-nature comme atout premier du territoire, y compris en lien avec le développement touristique*
- *Un vieillissement des équipements sportifs ; une offre culturelle limitée et concentrée*

Les projets en cours ou à mener :

- Développement des synergies entre offre récréative et tourisme (études en cours) sur le plan sportif et culturel
- Valorisation du patrimoine et développement de nouvelles activités (trail, ...)
- Mutualisation des projets au niveau intercommunal pour plus de cohérence
- Amélioration de la lisibilité de l'offre

Services Publics

- *Enjeu fort d'accessibilité aux services publics, en particulier dans le Donezan*
- *Evolution des besoins : vieillissement et paupérisation de la population*
- *Labellisation d'une MSAP postale de niveau 2 à Vicdessos*

Les projets en cours ou à mener :

- Création d'une MSAP postale à Ax-les-Thermes en 2017, avec l'objectif d'ici 3 ans d'un portage intercommunal couplé à un centre social
- Mise en place de permanences délocalisées dans certaines communes de l'intercommunalité (exemple Quérigut)
- Amélioration de la présence territoriale de l'offre de services

Mobilité

- *De forts enjeux de mobilité au regard des secteurs isolés et des publics fragiles du territoire*

Les projets en cours ou à mener :

- Développement d'une offre de mobilité alternative : TAD mais également covoiturage, autopartage, ...
- Adéquation des horaires SNCF pour les scolaires et les professionnels du territoire

4 Modalités de suivi et mise en œuvre du Schéma

Comme explicité par la Loi NOTRe, la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public repose sur la **signature d'une convention** entre l'Etat, le Conseil Départemental, les communes et EPCI, les organismes publics et privés prestataires de services et les associations d'usagers. Cette convention doit permettre à chaque partenaire d'exprimer son engagement dans la mise en œuvre des actions proposées ci-dessous au regard des compétences de chacun.

Le comité de pilotage d'élaboration du SDAASP pourra assurer le rôle de comité de suivi de la mise en œuvre des actions sur les 6 années de validité du SDAASP qui pourra être révisé au bout de 3 ans. Il devra également s'assurer du respect des conventions et piloter la réalisation du suivi et des évaluations du Schéma.

Par ailleurs, la mise en œuvre du SDAASP s'appuie sur la poursuite d'un certain nombre d'actions, de politiques et de schémas déjà existants sur le département mais aussi par des dispositifs de contractualisation avec les territoires.

En termes de **calendrier**, la plupart des actions seront mises en œuvre progressivement au cours des 6 années du Schéma selon les opportunités et les projets qui émergeront. Le calendrier est néanmoins précisé pour certaines actions.

Le tableau ci-dessous récapitule les indicateurs de suivi et d'évaluation définis pour le suivi de la mise en œuvre du Schéma.

Intitulé de l'action	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Commerces et services marchands	
1 - Soutenir des logiques de densification commerciale et d'aménagement attractif en centre bourg	Nombre d'implantations commerciales en zones denses et en centre bourgs
	Nombre d'opérations de revitalisation des centres bourgs
2 - Valoriser les circuits courts et les productions locales	Nombre et fréquence des marchés de plein-vent
	Part de la production en circuits courts au sein du Département
3 - Assurer l'accessibilité de l'offre commerciale de proximité pour les usagers non motorisés	Nombre de commerces itinérants par EPCI
	Nombre de solutions de mobilité proposées
4 - Accompagner la structuration et la professionnalisation des commerces	Nombre de groupes de travail / Réunions de réseau
	Nombre de formations dispensées sur le territoire
Solidarités	
5 - Valoriser et développer les démarches d'amélioration de l'accès aux droits des publics en situation de précarité et d'exclusion	Mise en place d'un Observatoire de données sociales
	Nombre de réunions entre les partenaires de l'Observatoire
6 - Structurer le premier accueil social inconditionnel de proximité sur le territoire	Nombre de lieux proposant une offre d'accueil social inconditionnel de proximité
	Nombre de réunions du groupe de travail de l'accueil social
	Nombre de formations dispensées par an
	Questionnaire de satisfaction des usagers
7 - Développer les structures transversales et innovantes en matière d'accompagnement social	Nombre de guichets sociaux uniques organisés
8 - Soutenir l'accès à l'emploi, notamment local	Signature d'une convention entre le Conseil départemental et Pôle emploi
9 - Développer une offre de service complète et coordonnée pour l'accompagnement des jeunes	Nombre de jeunes ayant accédé au PACEA
	Nombre de jeunes ayant bénéficié de la garantie jeune
	Nombre de PIJ et de RIJ sur le département

	Evolution de la fréquentation des structures du réseau Information Jeunesse
10 - Répondre aux enjeux du vieillissement de la population	Evolution du nombre de places en EHPAD
	Nombre de points d'information locaux dédiés aux personnes âgées existants
	Nombre de lieux de rencontres intergénérationnels créés
	Nombre de campagnes de prévention mis en œuvre
11 - Organiser les services de solidarité à l'échelle intercommunale	Nombre de projets de solidarité intercommunale créés
	Nombre de réunions entre partenaires intercommunaux et partenaires départementaux
Santé	
12 - Poursuivre la mise en place de projets de santé territoriaux	Nombre de maisons de santé créées
	Nombre d'initiatives en faveur d'un maillage de proximité de l'offre de santé déployées (ouverture de permanences, etc.)
	Nombre de professionnels de santé intégrés à un projet de santé (maison de santé, pôle de santé) et évolution de ce nombre en 2023 par rapport à l'année de référence 2017
13 - Valoriser l'attractivité du territoire auprès des médecins et favoriser l'accueil de jeunes médecins	Nombre de nouvelles installations en exercice libéral ou au sein d'une structure mutualisée
	Evolution du nombre de médecins stagiaires reçus sur le territoire
<u>14 - Assurer une réponse à l'urgence</u>	Nombre de services d'urgence sur le département
	Couverture du territoire en offre de garde le soir et le week-end
	Evolution du nombre de sapeurs-pompiers volontaires
15 - Soutenir l'utilisation des outils numériques dans les services de santé	Evolution du nombre de prises en charge par une procédure de télé-médecine
16 - Favoriser la constitution de réseaux de professionnels locaux	Nombre de réseaux de professionnels locaux mis en place
Enfance, jeunesse	
17 - Développer le maillage en structures d'animation et d'accompagnement de l'enfance et de la jeunesse	Nombre de structures d'accompagnement
18 - Conforter l'organisation scolaire du territoire	Nombre de regroupements pédagogiques
19 - Travailler sur la complémentarité des modes de garde d'enfants pour répondre à l'ensemble des besoins	Pourcentage de places disponibles selon le mode de garde au regard du nombre d'enfants de moins de 3 ans
	Nombre d'assistantes maternelles
	Nombre de places agréées
20 - Promouvoir la mobilité des jeunes	Nombre de nouveaux agréments constatés
	Nombres d'action de sensibilisation aux mobilités effectuées
21 - Soutenir l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation	Nombre de projets d'auto-écoles et de garages solidaires accompagnés
	Evolution du nombre de places en internat sur le territoire
22 - Favoriser les synergies entre l'offre récréative et le potentiel touristique	Evolution de la part des jeunes de 18-25 ans suivant une formation supérieure
	Evolution du nombre de bénévoles et d'associations sur le territoire départemental
Culture, sport, loisirs	
22 - Favoriser les synergies entre l'offre récréative et le potentiel touristique	Nombre d'hébergements de groupes réalisés
	Nombre d'offres globales mises en place
23 - Développer l'offre existante, notamment vers une montée en gamme	Nombre d'équipements créés, rénovés ou modernisés
	Nombre de manifestations culturelles et sportives organisées
24 - Améliorer l'accessibilité des équipements récréatifs pour les usagers les moins mobiles (services dédiés, itinérance, ...)	Nombre d'initiatives permettant d'améliorer la mobilité de la population la plus éloignée des équipements récréatifs
25 - Pérenniser la dynamique associative	Evolution du nombre de bénévoles et d'associations sur le territoire départemental
Services publics	
26- Accompagner le déploiement d'une couverture pertinente en structures mutualisées de services publics (Plan de mutualisation)	Développement du maillage en MSAP (nombre de maisons ouvertes)
	Évolution de la fréquentation des MSAP
	Nombre de partenaires impliqués dans les MSAP

	Nombre et fréquence des réunions du réseau départemental des MSAP
	Nombre d'opérations de communication (échelle départementale ou locale)
27 – Améliorer la connaissance des services d'accompagnement existants	Consultations de l'annuaire en ligne
28 – Améliorer l'accessibilité numérique des services publics	Nombre de Points numériques créés
	Nombre d'Espaces numériques créés
Mobilité	
29 - Optimiser l'offre de mobilité collective existante	Nombre de nouvelles dessertes des réseaux de transports structurants créées
	Nombre d'aires de covoiturage créées
	Nombre d'outils mis en place pour la promotion et la communication sur les réseaux de mobilités des territoires
30 - Proposer de nouvelles formes de mobilités, notamment pour les publics fragiles	Nombre d'initiatives mises en place pour la mobilité des publics fragiles
	Nombre de projets portés pour la mobilité des jeunes
Numérique	
31 - Poursuivre le déploiement de l'équipement numérique	Nombre de lignes très haut débit mises en service
	Nombre de centre-bourgs raccordés à la fibre (avec montée en débit ADSL pour l'intégralité de la commune)
32 - Accompagner les usagers dans la prise en main des services numériques	Nombre de formations sur les interfaces numériques dispensées par les opérateurs de services aux animateurs MSAP
	Fréquence d'utilisation des visioquichets
	Nombre de médiateurs numériques fixes et itinérants présents sur le territoire
	Nombre de dispositifs de formation innovants organisés sur le territoire (« coding goûters » ...)

Document réalisé sous le pilotage de la Préfecture et du Conseil départemental d'Ariège



PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

Avec l'assistance du Cabinet Rouge Vif Territoires



Glossaire

A

AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

ARS : Agence Régionale de Santé

A

BIJ : Bureau Information Jeunesse

C

CA : Communauté d'Agglomération

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CC : Communauté de Communes

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CDOS : Comité Départemental Olympique et Sportif

CESP : Contrat d'Engagement de Service Public

CFA : Centre de Formation d'Apprentissage

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CLIC : Centres Locaux d'Information et de Coordination

CLS : Contrat Local de Santé

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CNDS : Centre National pour le Développement du Sport

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPER : Contrat Plan Etat –Région

D

DDCS : Directions Départementales de la Cohésion Sociale

DDFIP : Direction Départementale des Finances Publiques

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DRAC : Direction Régional des Affaires Culturelles

E

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EN : Espace Numérique

F

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

FSE : Fonds Social Européen

FSIL : Fonds Stratégique d'Investissement Local

G

GHT : Groupement Hospitaliers de territoire

L

LAEP : Lieu Accueil Enfants-Parents

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

LECGS : Association Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud

M

MAM : Maison des Assistantes Maternelles

MJC : Maison de la Jeunesse et de la Culture

MSAP : Maison des Services au Public

MSA : Mutuelle Sociale Agricole

MSP : Maison de Santé Pluri-professionnelle

N

NOTRe : loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

O

OT : Office du Tourisme

P

PEDT : Projet Educatif Territorial

PEM : Pôle d'Echanges Multimodal

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PDSA : Permanence Des Soins en médecine Ambulatoire

PIJ : Point Information Jeunesse

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PMI : Protection Maternelle Infantile
PMR : Personne à Mobilité Réduite
PN : Point numérique

PNR : Parc Naturel Régional
PRS : Projet régional de santé
PTMA : Praticien Territorial de Médecine Ambulatoire
PTMG : Praticien Territorial de Médecine Générale

R

RAM : Relais/Réseau Assistantes Maternelles
RESATER : Réseau de Santé et Télémédecine en zone Rurale
RIJ : Relais informations jeunesse
RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal

S

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAASP : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public
SDIS : Service Départemental Sécurité Incendie
SDTAN : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
SIAD : Soins Infirmiers A Domicile

T

TAD : Transport A la Demande
TER : Transport Express Régional
THD : Très Haut Débit
TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

Annexes

Extrait du procès-verbal
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du : 26 juin 2017

Présents : MM. ALVAREZ, BARI, BERDOU, Mmes BERNERE, BLANDINIÈRES, DENJEAN-SUTRA, M. DONZE, Mmes DOUMENC-CAUBÈRE, ESTEBAN, MM. FERRE, LAFFARGUE, LAFFONT, Mme MIQUEL, MM. MONTANE, NAYROU, Mmes ORUS-DULAC, PONS, QUILLIEN, MM. ROUCH, SANCHEZ, SOLER, Mmes TEQUI, VILAPLANA.

Absents : Mmes BORDES (Procuration à Mme QUILLIEN), GASTON (Procuration à M. NAYROU), M. NAUDY (Procuration à M. FERRE).

DOSSIER N° 101

FINALISATION DU SCHEMA D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES
AU PUBLIC :
PLAN PARTENARIAL D'ACTIONS SUITE AU BILAN DE L'OFFRE ET DES BESOINS

Le Conseil Départemental de l'Ariège,

Vu la loi NOTRe (art. 98) qui instaure un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public élaboré conjointement par l'Etat et le Département, en associant les EPCI.

Considérant que conformément au décret du 4 avril 2016, ce schéma comprend :

- « pour l'ensemble du département un bilan de l'offre existante avec sa localisation et son accessibilité, une analyse des besoins de services de proximité et l'identification des territoires présentant un déficit d'accessibilité à ces services ».

Cette phase de diagnostic a été validée lors de la séance plénière du Conseil départemental du 24 octobre 2016.

- « pour les territoires présentant un tel déficit, un programme d'actions d'une durée de six ans comportant d'une part des objectifs quantitatifs et qualitatifs de renforcement de l'accessibilité des services au public et d'autre part des mesures permettant d'atteindre ces objectifs ».

- « un plan de développement de la mutualisation des services au public s'appliquant à l'ensemble du territoire départemental, établi à l'issue de l'inventaire des mutualisations existantes ».

Considérant qu'il est soumis :

- pour avis et délibérations aux Conseils communautaires, puis au Conseil régional et à la CTAP,

- pour approbation au Conseil départemental. A l'issue de ces délibérations, le Préfet arrête avant le 31 décembre 2017 le schéma.

Vu les courriers du Président du Conseil départemental, en date du 16 janvier 2017 et du 14 mars 2017, par lesquels les assemblées communautaires ont été sollicitées pour formuler leurs avis et observations et délibérer sur ce projet de schéma et sur le plan partenarial d'actions, comme suite aux différents ateliers territoriaux conduits en 2016 et 2017,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Article 1 : Approuve le Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

Son plan d'actions et les déclinaisons opérationnelles s'articulent autour de huit thématiques :

- solidarités,
- santé,
- Enfance jeunesse,
- culture sports et loisirs,
- commerces et services marchands,
- services publics,
- mobilité,
- numérique.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération, et à signer toutes les conventions afférentes.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme
Le PRESIDENT,

Henri NAYROU





Commission Permanente du 13 octobre 2017

Délibération N°CP/2017-OCT/11.09

Conseil Régional OCCITANIE

Commission Permanente du vendredi 13 octobre 2017

La Commission Permanente du Conseil Régional, régulièrement convoquée, s'est réunie à l'Hôtel de Région, le vendredi 13 octobre 2017 à 10 heures, sous la Présidence de Madame Carole DELGA, Présidente.

Présents :

Monsieur ASSAF, Madame BAGUR, Madame BLANC, Madame BOURGADE,
Madame CARSALADE, Monsieur CAZAUBON, Monsieur CHIBLI, Monsieur CODORNIU,
Monsieur CRESTA, Monsieur CROS, Madame DAHINE, Monsieur DEVILLE,
Madame DOUNOT-SOBRAQUES, Madame FITA, Monsieur FONS, Monsieur GARRIGUES,
Madame GAZEL, Monsieur GIBELIN, Madame GIRAL, Monsieur GUILHAUMON,
Madame JAMET, Monsieur LABARTHE, Madame LANGEVINE, Madame LASFARGUES,
Monsieur LEONARDELLI, Madame MADER, Madame MAILLOLS, Madame MONESTIER-
CHARRIE, Monsieur ONESTA, Madame PELLEFIGUE, Madame PERALDI, Madame PINEL,
Madame PIQUÉ, Madame PLANE, Madame POUCHELON, Monsieur PRATO, Monsieur PY,
Monsieur REGOURD, Monsieur REMISE, Madame SALOMON, Monsieur SANCHEZ,
Madame SATGÉ, Monsieur SERIEYS, Monsieur TERRAIL-NOVES, Madame VINET,
Monsieur YELMA

Absent(s) excusé(s), ont donné délégation de vote :

Monsieur ALARY a donné délégation à Madame GAZEL
Madame COLLARD a donné délégation à Madame BLANC
Monsieur COTELLE a donné délégation à Madame MADER
Madame NEGRIER a donné délégation à Monsieur ASSAF
Monsieur ROSSIGNOL a donné délégation à Monsieur PY



Commission Permanente du 13 octobre 2017

Délibération N°CP/2017-OCT/11.09

**COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, TIC ET POLITIQUES
CONTRACTUELLES DU 29 SEPTEMBRE 2017**

**AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU CADRE DE VIE - AMENAGEMENT
PREVISIONNEL DE L'ESPACE ET DES TERRITOIRES**

**AVIS DU CONSEIL REGIONAL SUR LE SCHEMA D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES
SERVICES AU PUBLIC - DEPARTEMENT DE L'ARIEGE**

DELIBERATION :

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL OCCITANIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 26 de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le décret n°2016-402 du 4 avril 2016 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,

Vu la délibération n°2017/AP-JUIN/14 de l'Assemblée Plénière du 30 juin 2017 donnant délégation à la Commission Permanente,

Vu l'avis du CTAP en date du 15 septembre 2017,

Vu l'avis de la Commission n°11, Commission Aménagement du territoire, TIC et politiques contractuelles du 29 septembre 2017,

Vu l'avis de la Commission n°2, Commission des Solidarités, des Services publics, de la Vie associative et du Logement du 28 septembre 2017,

Vu le rapport N°CP/2017-OCT/11.09 présenté par Madame la Présidente,

Considérant que

La loi NOTRe a posé en août 2015 le cadre législatif des Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

I / Le contexte législatif de l'élaboration de ces schémas :

La Loi NOTRe précise que sur le territoire de chaque département, l'Etat et le Département élaborent conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, en associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Il doit être arrêté avant le 31 décembre 2017.



Commission Permanente du 13 octobre 2017

Délibération N°CP/2017-OCT/11.09

Ce schéma définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Il comprend :

- Un bilan de l'offre de services existante, une analyse des besoins et une identification des territoires présentant un déficit
- un programme d'actions présentant les objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre et les mesures mises en œuvre pour atteindre ces objectifs
- un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental

Le projet de schéma est transmis :

- pour avis, aux organes délibérants des EPCI à fiscalité propre,
- pour avis, au Conseil régional ainsi qu'à la CTAP,
- et, pour approbation, au Conseil départemental.

A l'issue de ces délibérations, le Préfet de département arrête définitivement le schéma.

La mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma donne lieu à une convention conclue entre le représentant de l'Etat dans le département, le Département, les communes et groupements intéressés, ainsi que les organismes publics et privés concernés et les associations d'usagers des services au public dans le département.

II/ Le contenu du schéma du Département de l'Ariège :

Co-piloté par le Conseil départemental et la Préfecture, l'élaboration du diagnostic du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de l'Ariège a été confiée au cabinet Rouge Vif Territoires, à la fin de l'année 2014. Après une étude bibliographique, statistique et cartographique, de nombreux entretiens avec les partenaires et une enquête à la population déployés au cours de l'année 2015, les territoires ariégeois et les prestataires de services ont été rencontrés au premier semestre 2016 afin de partager le diagnostic et recueillir les attentes et besoins au niveau local dans l'objectif de définir des objectifs et priorités adaptés.

Après une première version du diagnostic validé par le Comité de Pilotage en juin 2016, celui-ci a été présenté aux territoires ariégeois pour être complété. Six ateliers territoriaux ont été organisés en mai 2016, qui ont permis de réunir 133 élus et techniciens pour finaliser le diagnostic, préciser les enjeux et recenser les priorités des territoires.

5 ateliers se sont ensuite tenus début 2017, à l'échelle des nouvelles intercommunalités identifiées lors du diagnostic comme des secteurs marqués par des enjeux forts d'accessibilité aux services.

L'ensemble de ce travail a permis d'identifier plusieurs **thématiques prioritaires** pour les territoires du département, qui ont été déclinées en **32 fiches-actions** :

- les commerces et services marchands : avec la volonté de soutenir l'aménagement attractif en centre bourg ; valoriser les circuits courts ; assurer l'accessibilité de l'offre commerciale ; accompagner la professionnalisation des commerces ;
- les solidarités : avec notamment pour objectifs de soutenir l'accès à l'emploi ; de développer l'accès aux droits des publics en situation de précarité ; structurer le premier accueil social inconditionnel de proximité sur le territoire ; développer des structures innovantes en matière d'accompagnement social ; et une offre de service complète pour l'accompagnement des jeunes ; répondre aux enjeux de vieillissement de la population ;

- la santé : avec notamment la poursuite de la mise en place de projets de santé territoriaux ; la valorisation de l'attractivité du territoire auprès des médecins ; l'utilisation des outils numériques dans les services de santé ;
- l'enfance, la jeunesse : avec notamment pour objectifs de développer le maillage en structures d'animation et d'accompagnement de l'enfance et de la jeunesse ; travailler sur la complémentarité des modes de garde d'enfants ; promouvoir la mobilité des jeunes ; soutenir l'accès à l'enseignement supérieur et la formation ;
- la culture, le sport, les loisirs : avec la volonté de développer l'offre existante, vers une montée en gamme ; d'améliorer l'accessibilité des équipements récréatifs ; favoriser les synergies entre offre culturelle, sportive et le potentiel touristique ; pérenniser la dynamique associative ;
- les services publics : avec le déploiement d'une couverture pertinente en structures mutualisés de services publics ; améliorer la connaissance des services existants ; améliorer l'accessibilité numérique des services publics ;
- la mobilité : pour optimiser l'offre de mobilité collective existante ; proposer de nouvelles formes de mobilités ;
- le numérique : avec la volonté de poursuivre le déploiement de l'équipement numérique ; accompagner les usagers dans la prise en main des services numériques.

Quatre grands leviers d'amélioration de l'accessibilité aux services ont par ailleurs été relevés :

- le maillage : la définition de stratégies qui garantissent la consolidation d'un maillage territoriale,
- le numérique : le développement des services numériques et l'accompagnement des usages,
- la mobilité : l'organisation des mobilités des usages et des services,
- la gouvernance et la communication : la structuration d'une gouvernance optimisée et la lisibilité des services.

Un Comité de pilotage final a validé le plan d'actions, en février 2017.

Enfin, il est précisé la gouvernance du schéma et de sa mise en œuvre :

Le comité de pilotage d'élaboration du SDAASP pourra assurer le rôle de comité de suivi de la mise en œuvre des actions sur les 6 années de validité du SDAASP qui pourra être révisé au bout de 3 ans. Il devra également s'assurer du respect des conventions et piloter la réalisation du suivi et des évaluations du Schéma.

III/ Avis de la Région :

La Région salue l'initiative du Département dans la réalisation de ce schéma.

Par courrier reçu le 11 juillet 2017, la Région a été saisie par le Préfet et le Président du Conseil départemental de l'Ariège pour donner son avis (dans un délai de trois mois).

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, au titre de ses compétences, notamment en matière d'aménagement du territoire et de transports, est partie prenante des politiques d'accessibilité des services au public et souhaite attirer l'attention du Département sur les points suivants :

1/ Volet commerces et services marchands :

Le schéma souhaite soutenir les logiques de densification commerciale et d'aménagement attractif en centre bourg (fiche action 1) démontrant l'intérêt pour les territoires ariégeois des dispositifs nouvellement votés entrant dans le cadre de la politique régionale en faveur de la vitalité et de l'attractivité des territoires.

Par ailleurs, une priorité au commerce a été identifiée dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de la Région Occitanie, adopté le 2 février 2017. A ce titre, des dispositifs « Pass Commerce » ont été votés, avec comme objectif la création ou le développement d'activités de commerce et artisanat de proximité. Ces éléments pourraient être précisés dans le Schéma.

2/ Volet emploi et formation :

La Fiche action n°8 (soutenir l'accès à l'emploi, notamment local) et 21 (soutenir l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation) de ce plan s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie Régionale Emploi Croissance (SREC) de la Région qui s'articule autour de trois schémas élaborés simultanément afin de mener une démarche globale dont le dénominateur commun est l'emploi.

- Le SRESRI Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dont le but est de développer des liens et capitaliser sur les synergies entre les entreprises, les établissements publics de recherche et le secteur de l'enseignement supérieur
- Le SRDEII Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation qui vise à agir sur l'emploi par la stimulation de l'activité économique
- Le CPRDFOP Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de l'Ariège et les deux actions 8 et 21 s'inscrivent pleinement dans le cadre du CPRDFOP piloté par la DEF. En effet, le CPRDFOP vise à :

- adapter l'appareil de formation aux réalités économiques et sociales pour favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des femmes et des hommes sur l'ensemble du territoire régional
- apporter aux entreprises de la Région les compétences nécessaires à leur développement
- proposer une offre de formation professionnelle initiale et continue sur l'ensemble du territoire régional répondant aux dynamiques territoriales
- proposer une nouvelle offre de service lisible, accessible en matière d'information et d'orientation professionnelle

Il convient donc d'indiquer que la Région est partenaire des objectifs de ces fiches actions et potentiel financeur et d'ajouter le CPRDFOP dans les schémas et documents en lien.

3/ Volet santé :

La fiche 12 « Produire la mise en place de projets territoriaux de santé » traite des Maisons de Santé Pluri-Professionnelles mais essentiellement sous l'angle du maillage entre les différentes structures et les mutualisations. L'action que souhaite mener le Conseil Départemental de l'Ariège est complémentaire de celle de la Région ; Il conviendrait d'indiquer la Région comme financeur potentiel pour la création des Maisons de Santé Pluri-Professionnelles et Centres de santé.



La fiche 15 « Soutenir l'utilisation des outils numériques dans les services de santé » relative à la télémédecine mentionne la Région comme porteur de l'action. La Région ne déploie pas d'action dédiée directement au développement de la télémédecine, bien qu'elle soit susceptible de subventionner des matériels médicaux dans les centres de santé, dont des matériels de télémédecine au titre du dispositif de « Soutien aux projets de création de maisons de santé et de centres de santé pluri-professionnels ». Aussi, il conviendrait que le Département de l'Ariège retire la Région des porteurs directs de cette action et l'indique uniquement en tant que financeur potentiel.

Par contre, LE GIP Télémédecine pourrait être associé à cette action. En effet, au-delà de leur expertise en matière de télémédecine, ils sont membre du groupement de commande ASTER (pilote par la Région) et, à ce titre, bénéficient des tarifs préférentiels négociés dans le cadre du marché qui permet de déployer, sans frais d'accès, la fibre en tout point du territoire régional.

La fiche 16 « Favoriser la constitution de réseaux de professionnels locaux » mentionne la Région comme partenaire. Pour mémoire, concernant cette thématique, la Région ne peut intervenir qu'au travers de son dispositif « Soutien aux projets de création de maisons de santé et de centres de santé pluri-professionnels ».

4/ Volet enfance, jeunesse et culture, sports et loisirs

La loi Notre a attribué aux Régions la compétence en matière de transport non urbain, scolaire et de transport à la demande. Ce transfert sera définitif sur le département de l'Ariège dès le 01 janvier 2018. La Région est donc l'interlocuteur privilégié des territoires sur les problématiques liées à la mobilité et à l'évolution des offres de transports par trains, autocars et TAD.

Aussi, la fiche action 18 « conforter l'organisation scolaire du territoire » dont l'un de ses objectifs porte sur les transports scolaires adaptés aux besoins des familles, la fiche action 20 « promouvoir la mobilité des jeunes » et la fiche 23 « Améliorer l'accessibilité des équipements récréatifs pour les usagers les moins mobiles » pourraient mentionner la Région en tant que porteuse d'actions.

Par ailleurs, et pour mémoire, la Région a voté, lors de sa Commission Permanente du 7 juillet dernier, un dispositif en faveur de la création de lieux d'accueil dans le domaine de la petite enfance ce qui pourrait être précisé dans la fiche 19 « Travailler sur la complémentarité des modes de gardes d'enfants pour répondre à l'ensemble des besoins ».

5/Volet services publics

Le Département souhaite accompagner le déploiement de structures mutualisées afin de garantir la couverture du territoire en services publics. Pour mémoire, l'un des dispositifs votés par la Région le 7 juillet dernier en faveur de la vitalité et de l'attractivité des territoires prévoit le financement de création d'espaces mutualisés comme les Maisons de Services Aux Publics.

6/Volet Mobilité

Comme indiqué ci-dessus le transfert de compétence entre le Département de l'Ariège et la Région matière de transport non urbain et de transport à la demande sera effectif dès le 1er janvier 2018. La Région est donc l'interlocuteur privilégié des territoires sur les problématiques liées à la mobilité et à l'évolution des offres de transports par trains, autocars et TAD.

Aussi la fiche 30, concernant le développement de mobilités alternatives suivi par la Région en partenariat avec les acteurs locaux, devrait mentionner la Région comme porteur direct de l'action.

7/Volet numérique

Le schéma porte sur le déploiement des infrastructures numériques et sur l'accompagnement des usagers.



Commission Permanente du 13 octobre 2017

Délibération N°CP/2017-OCT/11.09

La participation financière de la Région au travers du plan Région THD devrait figurer dans la fiche 31 « Poursuivre le déploiement de l'équipement numérique » et il serait pertinent d'ajouter un volet Fab Lab en lien avec la démarche FabRégion dans la fiche 32 « Accompagner les usagers dans la prise en main des services numériques ».

En conclusion :

La Région souhaite insister sur l'importance de ce schéma et saluer la qualité de sa réalisation dans le département de l'Ariège. La mise en œuvre de ce schéma doit faire l'objet de conventions entre les différents partenaires concernés. La Région souhaite être associée à l'élaboration de ces conventions en particulier dans les domaines relevant de ses compétences.

La Région souhaite également que la mise en œuvre de ce schéma s'inscrive dans le cadre des réflexions qui seront prochainement engagées par les territoires de projet au titre de la nouvelle génération de ses politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021.

Après en avoir délibéré,

Décide :

ARTICLE UN : Approuve les avis présentés concernant les axes stratégiques du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public pour le Département de l'Ariège

ARTICLE DEUX : Autorise la Présidente à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente

Carole DELGA

Acte Rendu Exécutoire :

- Date de transmission à la Préfecture : 13 octobre 2017
- Date d'affichage légal : 13 octobre 2017

Pour extrait conforme,
La Présidente,
CAROLE DELGA



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA COORDINATION
INTERMINISTÉRIELLE ET DE
L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'appui territorial

Régine CAZAL

Arrêté préfectoral fixant le schéma départemental
d'amélioration de l'accessibilité des services
au public (SDAASaP)

La préfète de l'Ariège
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et notamment son article 26,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 98,

Vu le décret n° 2016-402 du 4 avril 2016 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,

Vu les délibérations favorables des communautés de communes et de la communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhès,

Vu la délibération du conseil départemental de l'Ariège du 26 juin 2017 approuvant le schéma,

Vu la délibération du conseil régional du 13 octobre 2017,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ariège

ARRÊTE

Article 1

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASaP) dans le département de l'Ariège, annexé au présent arrêté, est approuvé pour la période 2018/2024.

Article 2

Ce schéma comprend :

- pour l'ensemble du département un bilan de l'offre existante, une analyse des besoins de services de proximité et l'identification des territoires présentant un déficit d'accessibilité à ces services,

- le programme d'actions d'une durée de six ans répondant aux objectifs de renforcement de l'accessibilité des services au public et comportant les mesures permettant d'atteindre ces objectifs suivant les thématiques définies, à savoir : services publics, santé, commerces et services marchands, solidarités, enfance et jeunesse, culture, sports et loisirs, mobilité et numérique.

- le plan de développement de la mutualisation des services au public.

Article 3

Un comité de pilotage associant les représentants des collectivités territoriales des territoires identifiés en déficit d'accessibilité, des organismes assurant des missions de service public, du conseil régional et des services de l'État est chargé du suivi et de la mise en œuvre du schéma.

Ce comité de pilotage se réunira annuellement sous la co-présidence de la préfète et du président du conseil départemental.

Afin de préparer les décisions de ce comité de pilotage et d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions, un comité technique rassemblant les représentants des services et partenaires précités sera mis en place.

Article 4

La mise en œuvre des actions donnera lieu à l'établissement d'une convention conclue entre les partenaires, élaborée en comité technique et validée par le comité de pilotage.

Article 5

Conformément aux termes de l'article R421-1 du code de la justice administrative, cet arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

Article 7

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège, Monsieur le sous-préfet de Pamiers, Monsieur le sous-préfet de Saint-Girons, Monsieur le président du conseil départemental de l'Ariège, Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale, Monsieur le président de la communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes et Madame la présidente du conseil régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Foix, le

20 DEC. 2017

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a series of horizontal and vertical strokes.